

Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)

Douzième session
Genève, 18 – 21 novembre 2013

RAPPORTS SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES PROJETS

établis par le Secrétariat

1. Les annexes du présent document contiennent :
 - a) des rapports sur l'état d'avancement des projets ci-après, relatifs au Plan d'action pour le développement :
 - i) accès à des bases de données spécialisées et appui – Phase II (annexe I);
 - ii) projet pilote de création de nouvelles académies nationales de la propriété intellectuelle – Phase II (annexe II);
 - iii) renforcement de la capacité des institutions gouvernementales et partenaires œuvrant dans le domaine de la propriété intellectuelle au niveau national à gérer, superviser et promouvoir les industries de la création et à améliorer les résultats et l'organisation en réseau des organismes de gestion collective du droit d'auteur (annexe III);
 - iv) projet sur la propriété intellectuelle et la commercialisation de produits aux fins du développement des entreprises dans les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA) (annexe IV);
 - v) projet sur la propriété intellectuelle et le développement socioéconomique (annexe V);
 - vi) projet relatif à la propriété intellectuelle et au transfert de technologie : élaborer des solutions face aux défis communs (annexe VI);
 - vii) projet de projets ouverts de collaboration et de modèles fondés sur la propriété intellectuelle (annexe VII);

- viii) projet relatif aux brevets et au domaine public (annexe VIII);
 - ix) projet de renforcement de la coopération Sud-Sud dans le domaine de la propriété intellectuelle au service du développement parmi les pays en développement et les pays les moins avancés (annexe IX);
 - x) projet relatif à la propriété intellectuelle et à la fuite des cerveaux (annexe X);
 - xi) projet relatif à la propriété intellectuelle et à l'économie informelle (annexe XI);
 - xii) projet de renforcement et développement du secteur de l'audiovisuel au Burkina Faso et dans certains pays africains (annexe XII); et
 - xiii) projet relatif à l'élaboration d'instruments permettant d'accéder à l'information en matière de brevets – Phase II (annexe XIII).
- b) un rapport intérimaire pour la période allant de juillet 2012 à juin 2013 concernant les recommandations à mettre en œuvre immédiatement (liste des 19 recommandations). Comme par le passé, ce rapport se concentre sur les stratégies adoptées pour mettre en œuvre chaque recommandation et met en relief les principales réalisations. La liste des activités avec d'autres informations connexes se trouve dans les bases de données de l'assistance technique (IP-TAD) qui peuvent être consultées à l'adresse suivante : <http://www.wipo.int/tad>.

2. Le comité est invité à prendre note des informations contenues dans les annexes du présent document.

[Les annexes suivent]

RÉSUMÉ DU PROJET	
<u>Cote du projet</u>	DA_08_02
<u>Titre</u>	Accès à des bases de données spécialisées et appui – Phase II
<u>Recommandation du Plan d'action pour le développement</u>	<i>Recommandation n° 8</i> : demander à l'OMPI de conclure des accords avec des instituts de recherche et des entreprises privées afin de permettre aux offices nationaux des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés (PMA), ainsi qu'à leurs organismes régionaux et sous-régionaux chargés de la propriété intellectuelle, d'accéder à des bases de données spécialisées aux fins de la recherche en matière de brevets.
<u>Budget du projet</u>	Ressources autres que les ressources en personnel : 600 000 francs suisses Ressources en personnel : 1 006 400 francs suisses
<u>Début du projet</u>	Mai 2012
<u>Durée du projet</u>	20 mois
<u>Principaux secteurs de l'OMPI concernés et liens avec les programmes de l'OMPI</u>	Le Secteur de l'infrastructure mondiale en collaboration avec le Secteur de l'innovation et de la technologie et le Secteur du développement. Liens avec les programmes 1, 8, 9, 10, 11 et 14 de l'OMPI.
<u>Brève description du projet</u>	<p>Le projet vise à stimuler l'innovation et la croissance économique en facilitant l'accès aux informations techniques dans les pays les moins avancés et les pays en développement et en renforçant la capacité des pays à exploiter ces informations avec efficacité. Dans le cadre de ce projet, l'OMPI appuie la création et le développement de centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI) et de réseaux connexes à l'échelle nationale, régionale et internationale.</p> <p>Le principal objectif de la phase II du projet sera d'assurer la durabilité à long terme des CATI et leur capacité à fournir des services d'appui à la technologie et à l'innovation qui soient utiles et de qualité.</p> <p>Pour ce faire, on procédera comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. assurer la pérennité du programme de formation mis en place pour la création des CATI, notamment les cours de formation sur le terrain et d'enseignement à distance;

2. améliorer l'utilisation et faciliter l'accès aux bases de données spécialisées sur les brevets et la littérature non-brevet par l'entremise des programmes d'accès à l'information spécialisée en matière de brevets (ASPI) et d'accès à la recherche pour le développement et l'innovation (ARDI); et

3. établir une nouvelle plate-forme de gestion des savoirs des CATI pour faciliter les échanges entre les CATI à l'échelle nationale, régionale et internationale, dispenser une formation complémentaire aux CATI et diffuser des documents d'information aux CATI et au public.

L'un des objectifs secondaires du projet est de poursuivre la formation initiale de la phase I pour les nombreux pays qui ont déjà signé ou se sont engagés à signer des accords de niveau de services afin de constituer des réseaux nationaux de CATI, mais qui n'ont pas encore suivi cette formation.

<p><u>Chef de projet</u></p>	<p>MM. Alejandro Roca Campaña et Andrew Czajkowski</p>
<p><u>Liens avec les résultats escomptés dans le programme et budget pour 2012-2013</u></p>	<p><i>Résultat escompté IV.2</i> Accès amélioré à l'information et aux savoirs en matière de propriété intellectuelle, et meilleure utilisation de cette information et de ces savoirs, par les institutions de propriété intellectuelle et le public, pour promouvoir l'innovation et faciliter l'accès aux œuvres de création protégées et aux œuvres de création dans le domaine public.</p>
<p><u>État d'avancement du projet</u></p>	<p>1. <i>Programme de formation</i></p> <p>La formation sur le terrain dans le cadre de la phase II continue pour les États membres qui ont demandé à participer au projet CATI ou qui ont signé un accord sur le niveau de services.</p> <p>Les ateliers de formation sur le terrain ci-après ont été organisés au cours des 12 derniers mois jusqu'à la fin du mois de juillet 2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 30 manifestations nationales ont été organisées dans les pays suivants : Afrique du Sud, Bénin, Burundi, Cameroun, Costa Rica, Côte d'Ivoire, El Salvador, Ethiopie, Fédération de Russie, Géorgie, Honduras, Kirghizistan, Niger, Nigéria (2), Oman, Ouganda, Philippines, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République dominicaine, Rwanda (2), Sao Tomé-et-Principe, Tanzanie, Togo, Uruguay, Viet Nam, Zambie, Zimbabwe; - une manifestation régionale a été organisée pour les États membres de l'Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO) à Addis-Abeba (Éthiopie); et - une manifestation sous-régionale a été organisée à Riyad (Arabie saoudite) pour les représentants du Bahreïn, des Émirats arabes unis, du Koweït, d'Oman, du Qatar et de l'Arabie saoudite. <p>En vue d'améliorer l'efficacité du renforcement des capacités et d'accroître ainsi l'incidence et la viabilité du projet, la formation sur le terrain dans le cadre de la phase II dès le début de 2013 comprend également les éléments ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réunion de planification pour débattre notamment d'un modèle de descriptif de projet énonçant les objectifs, indicateurs de réussite, résultats et activités dans un cadre logique ainsi qu'un plan d'action pour la mise en œuvre et l'adhésion de toutes les parties prenantes au projet; - séminaire de formation pour le personnel actuel et futur des CATI; et - atelier de formation des formateurs pour les spécialistes des principales parties prenantes nationales qui exercent un effet multiplicateur en renforçant les capacités dans tout le pays. <p>À ce jour, les activités de formation sur le terrain concernant le projet CATI depuis son lancement en 2009 (y compris celles de la phase I) sont réparties comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 42 ateliers de formation initiale (première formation),

- 21 ateliers de formation intermédiaire (deuxième formation);
- quatre ateliers de formation avancée (troisième formation), et
- neuf conférences régionales (promotion et formation de base).

À ce jour, un total de 37 réseaux de CATI ont été créés, à savoir ceux qui ont signé un accord sur le niveau de services et ceux qui ont suivi au moins un atelier de première formation.

2. Programmes ARDI et ASPI

Le nombre d'utilisateurs du programme d'accès à la recherche pour le développement et l'innovation (ARDI), qui facilite l'accès aux revues scientifiques et techniques, a une nouvelle fois augmenté de plus de 100% et l'on comptabilise un total de 174 établissements depuis que le programme ARDI s'est associé au partenariat Research4Life (R4L) en octobre 2012.

Dans le cadre du programme ARDI, le nombre de revues examinées par des pairs mises à la disposition des organismes remplissant les conditions requises par 17 éditeurs partenaires s'est consolidé autour de 3000, et un accès est assuré à presque 7000 livres électroniques. Le partenariat Research4Life (R4L), auquel le programme ARDI ainsi que d'autres programmes d'accès au savoir administrés par les institutions spécialisées des Nations Unies (FAO, PNUD et OMS), a franchi la barre des 35 000 revues et livres électroniques plus tôt cette année.

Le nombre d'utilisateurs du programme d'accès à l'information spécialisée en matière de brevets (ASPI), qui facilite l'accès aux bases de données commerciales spécialisées concernant les brevets, continue d'augmenter, même si cette augmentation est moins soutenue que celle observée pour le programme ARDI. Au total, un peu plus de 57 utilisateurs se sont inscrits au programme, dont 18 utilisent activement les bases de données disponibles dans le cadre du programme ASPI.

3. Gestion des connaissances des CATI

La plate-forme de gestion des connaissances (appelée plate-forme "eTISC") visant à soutenir les CATI et les réseaux de CATI établis dans le cadre du projet, a été lancée à la session du CDIP de novembre dernier. La plate-forme prévoit des forums, des groupes de discussion, des informations sur les événements à venir, des vidéos et des images concernant le projet, ainsi que des formations à distance et en ligne sous la forme de séminaires sur le Web. En ce qui concerne ces derniers, les trois premiers séminaires dispensés sur le Web (deux en anglais et un en français) ont eu lieu en juin et juillet 2013, et il est prévu d'organiser régulièrement des séminaires tous les mois (dans chaque langue) à compter du mois de septembre. Un autre trait distinctif de la plate-forme eTISC est sa rubrique "Demandez à l'expert" qui permet à des spécialistes de réputation internationale de partager leur expérience en matière de propriété intellectuelle dans le cadre de séances de questions et de réponses avec les membres de la plate-forme eTISC. À la fin août 2013, la plate-forme eTISC comptait plus de 400 membres, un nombre qui ne cesse d'augmenter.

Une refonte complète du site Web des CATI a par ailleurs été opérée et le site restructuré est accessible depuis la fin de l'année dernière. L'objectif de cette restructuration est de renforcer la portée et l'accessibilité des informations disponibles sur le site Web, notamment grâce à un répertoire

	<p>complet des CATI existant dans le monde, ainsi que de promouvoir l'utilisation des ressources, dont un exemple récent est le didacticiel en ligne sur l'utilisation et l'exploitation de l'information en matière de brevets.</p> <p>Le didacticiel en ligne a été consulté plus de 250 fois sur le site Web des CATI durant la période de quatre mois comprise entre avril et juillet 2013 et quelque 2000 copies ont été diffusées sur demande aux CATI et aux particuliers sur CD-ROM depuis son lancement en octobre 2012.</p>
--	---

<p><u>Exemples de succès ou d'effets positifs et principaux enseignements</u></p>	<p>Les retours d'information transmis par les CATI signalent des effets positifs sur les institutions et les utilisateurs, comme l'indique le rapport de synthèse sur l'enquête concernant le questionnaire d'évaluation des progrès et des besoins des centres d'appui à la technologie et à l'innovation; voir :</p> <p>http://www.wipo.int/export/sites/www/tisc/en/doc/tisc_survey_2012.pdf</p> <p>À des fins de comparaison, voir le précédent rapport :</p> <p>http://www.wipo.int/export/sites/www/tisc/en/doc/tisc_2011_survey_report.pdf</p> <p>Le rapport le plus récent fait état du maintien d'une forte demande en faveur de la mise en œuvre du projet dans les États membres participant déjà au projet et dans les nouveaux États membres, et confirme que le projet continue de répondre aux priorités et aux besoins de ces pays.</p>
<p><u>Risques et atténuation des risques</u></p>	<p>Aucun des risques initialement recensés ne s'est concrétisé dans la phase II du projet.</p>
<p><u>Questions appelant des mesures ou une attention immédiates</u></p>	<p>Aucune.</p>
<p><u>Mesures à prendre</u></p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le projet de CATI a été conçu et mis en route dans le cadre du Plan d'action pour le développement. Vu la demande constante de services facilitant l'accès au savoir, considérés comme étant une contribution importante au processus d'innovation dans les pays en développement et les pays les moins avancés, le projet sera dès maintenant intégré dans les activités ordinaires de l'OMPI. 2. Il est prévu d'intégrer de nouveaux ateliers de formation sur le terrain dans le cadre de la formation en ligne, notamment les cours d'enseignement à distance de l'Académie de l'OMPI, la plate-forme eTISC ainsi que le site Web comprenant le didacticiel en ligne (sur l'utilisation et l'exploitation de l'information en matière de brevets) et d'autres ressources pour la formation en ligne, dont des séminaires Web. 3. La promotion des programmes ARDI et ASPI se poursuit à l'égard des nouveaux utilisateurs et des nouveaux contenus.
<p><u>Calendrier de mise en œuvre</u></p>	<p>La mise en œuvre se poursuit comme indiqué dans le descriptif du projet.</p>
<p><u>Taux d'exécution du projet</u></p>	<p>Taux d'utilisation du budget à la fin d'août 2013 : 81,1%.</p>

Rapports
précédents

Le premier rapport sur l'état d'avancement de ce projet, contenu dans l'annexe I du document CDIP/6/2, a été soumis au CDIP à sa dixième session tenue en novembre 2012.

AUTO-ÉVALUATION DU PROJET

Code d'évaluation

****	***	**	NP	NA
Pleinement atteint	Progrès considérables	Quelques progrès	Aucun progrès	Pas encore évalué/abandonné

<u>Résultats du projet¹</u> <u>(résultats escomptés)</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u> <u>(indicateurs de résultats)</u>	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
1. i) Création d'un service de séminaires Web sur le site Web des CATI;	Le service de séminaires Web sera fonctionnel 12 mois après le début de la phase II.	Un site Web des CATI refondu a été mis en ligne en septembre 2012; des séminaires Web et d'autres ressources pour la formation en ligne ont été ajoutés à la mi-2013.	**** ****
ii) Création d'un forum en ligne pour échanger les expériences et les pratiques exemplaires des CATI;	Le forum en ligne sera fonctionnel 12 mois après le début de la phase II.	La plate-forme eTISC a été lancée en novembre 2012.	****
iii) Création d'un bureau d'assistance en ligne; et	Le service d'assistance en ligne sera fonctionnel 12 mois après le début de la phase II.	Des membres de la Section de l'appui à l'innovation et à la technologie fournissent des services d'assistance en ligne par l'intermédiaire de la plate-forme eTISC.	***
iv) Intégration des cours d'enseignement à distance de l'Académie de l'OMPI dans le programme de formation des CATI.	Tous les CATI créés devront avoir suivi au moins deux cours d'enseignement à distance de l'Académie de l'OMPI en l'espace de 20 mois.	La majorité des CATI ont suivi un ou deux cours d'enseignement à distance.	

¹ Conformément à la section 3.2 du descriptif de projet initial.

<u>Résultats du projet¹</u> <u>(résultats escomptés)</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u> <u>(indicateurs de résultats)</u>	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code</u> <u>d'évaluation</u>
2. Concevoir et promouvoir des services aux utilisateurs/clients, en particulier d'un point de vue commercial.	Tous les CATI créés devront avoir suivi au moins une séance de formation axée sur le développement de la clientèle (entreprises/particuliers) dans les 20 mois suivant le début du projet.	Plusieurs CATI ont suivi des formations axées sur le développement de la clientèle (entreprises/particuliers); la demande se maintient et devra être évaluée.	**
3. Poursuite de la formation initiale comme à la phase I.	Signature d'accords de niveau de services (SLA) mutuellement convenus entre chaque nouveau réseau national de CATI et l'OMPI. Lancement de services de CATI dans au moins 12 autres pays et établissements que la question intéresse – 20 mois après le début de la phase II.	Les ateliers de formation initiale se poursuivent dans les pays prévoyant de signer des SLA; huit nouveaux SLA ont été signés en 2012. 14 CATI ont été créés en 2012 (signature de SLA et première formation), et au moins cinq autres devraient l'être en 2013.	*** ****
Formation à d'autres paramètres de l'appui à l'innovation, en sus de l'accès aux bases de données sur la technologie.	Tous les CATI créés devront avoir suivi au moins une séance de formation sur les droits de propriété intellectuelle, la gestion des actifs de propriété intellectuelle, le transfert de technologie ou la commercialisation dans les 20 mois suivant le début du projet.	Une minorité de CATI ont suivi des formations sur les droits de propriété intellectuelle, la gestion des actifs de propriété intellectuelle, le transfert de technologie ou la commercialisation. Ce type de formation n'est proposé qu'aux CATI qui ont suivi une troisième formation (ils étaient quatre en juillet 2013), selon que le projet est axé sur l'information en matière de technologie.	**
Coordination et coopération plus étroites avec les organismes intergouvernementaux et non gouvernementaux.	Coopération avec au moins deux OIG/ONG avant la fin de la phase II.	Une collaboration a été lancée avec trois OIG (l'ARIPO, l'OAPI et l'ANASE), et des premiers contacts ont été établis avec l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) en vue de mettre en place des activités régionales.	****

<u>Objectif(s) du projet</u>	<u>Indicateur(s) de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet (indicateurs de réussite)</u>	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
1. Garantir la durabilité à long terme des CATI et leur capacité à fournir des services d'appui à la technologie et à l'innovation utiles et de grande qualité.	<p>Le nombre de CATI qui reçoivent au moins cinq demandes de renseignements par jour de la part d'utilisateurs locaux doit être maintenu à environ 30% de l'ensemble des CATI (référence 2011 : 28% de tous les CATI ont reçu au moins cinq demandes de renseignements par jour, comme en témoigne le "rapport de synthèse" sur les CATI de décembre 2011).</p> <p>Le pourcentage de CATI qui ont suivi au moins une séance de formation dans les 12 mois suivant la signature des SLA sera maintenu à 70% (pendant la période de référence 2010-2011, ce taux était de 69% selon les statistiques sur la formation).</p>	<p>40% des CATI ont reçu au moins cinq demandes de renseignements par jour, selon le "rapport de synthèse" sur les CATI de décembre 2012.</p> <p>92% des CATI ont suivi au moins une séance de formation dans les 12 mois suivant la signature des SLA, selon le "rapport de synthèse" sur les CATI de décembre 2012.</p>	<p>***</p> <p>****</p>
2. Tirer parti des effets de réseau découlant du nombre accru de CATI et de l'évolution de leurs compétences.	<p>Nombre d'utilisateurs uniques de la plate-forme de gestion des savoirs des CATI.</p> <p>Nombre de contributions apportées par les utilisateurs à la plate-forme de gestion des savoirs des CATI.</p>	<p>La plate-forme eTISC comptait 421 membres (en août 2013).</p> <p>359 contributions avaient été apportées par des utilisateurs à la plate-forme eTISC (en août 2013).</p>	<p>****</p>
3. Promouvoir les programmes ARDI et ASPI, et accroître le nombre d'établissements et d'utilisateurs remplissant les conditions requises	<p>Le nombre d'établissements inscrits au programme ARDI doit augmenter de 50% et celui d'établissements inscrits au programme ASPI de 100%; le nombre d'utilisateurs doit</p>	<p>Augmentation de plus de 100% du nombre d'établissements participant activement au programme ARDI (d'une trentaine à plus de 70).</p> <p>Augmentation de 200% du nombre d'établissements</p>	<p>****</p>

<u>Objectif(s) du projet</u>	<u>Indicateur(s) de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet (indicateurs de réussite)</u>	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
qui y ont accès.	augmenter proportionnellement.	participant activement au programme ASPI (de 6 à 18).	

[L'annexe II suit]

RÉSUMÉ DU PROJET	
<u>Cote du projet</u>	DA_10_02
<u>Titre</u>	Projet pilote de création de nouvelles académies nationales de propriété intellectuelle – Phase II
<u>Recommandation du Plan d'action pour le développement</u>	<p><i>Recommandation n° 10</i> : Aider les États membres à développer et à améliorer les capacités institutionnelles nationales en propriété intellectuelle par le développement des infrastructures et autres moyens en vue de renforcer l'efficacité des institutions nationales de propriété intellectuelle et de concilier protection de la propriété intellectuelle et préservation de l'intérêt général. Cette assistance technique devrait également être étendue aux organisations sous-régionales et régionales œuvrant dans le domaine de la propriété intellectuelle.</p> <p>Il est également tenu compte des recommandations n^{os} 1 et 3.</p>
<u>Budget du projet</u>	<p>Dépenses autres que les dépenses de personnel : 443 200 francs suisses</p> <p>Dépenses de personnel : 66 800 francs suisses</p>
<u>Début du projet</u>	Mai 2012
<u>Durée du projet</u>	20 mois
<u>Principaux secteurs de l'OMPI concernés et liens avec les programmes de l'OMPI</u>	<p>Secteur du développement</p> <p>Liens avec les programmes 9 et 10 de l'OMPI.</p>
<u>Brève description du projet</u>	<p>Le principal objectif du projet de création de nouvelles académies nationales de propriété intellectuelle est de renforcer les capacités institutionnelles et les capacités en matière de ressources humaines aux niveaux national et régional par le développement des infrastructures et autres moyens afin : d'accroître l'efficacité des institutions nationales et de concilier protection de la propriété intellectuelle et préservation de l'intérêt général; de satisfaire aux priorités et objectifs nationaux en matière de développement; et de répondre à la demande locale croissante émanant de spécialistes de la propriété intellectuelle, de professionnels, de fonctionnaires nationaux et d'autres parties prenantes.</p> <p>La phase II est proposée de telle sorte qu'à la fin de l'année 2013, l'Académie de l'OMPI :</p> <p>1. aura aidé la Colombie, la République dominicaine, l'Égypte,</p>

	<p>l'Éthiopie, le Pérou et la Tunisie à créer des centres de formation autonomes dans le domaine de la propriété intellectuelle, qui seront en mesure d'offrir régulièrement au moins deux programmes de formation sur les questions émergentes relatives à la propriété intellectuelle, comme convenu avec les pays bénéficiaires;</p> <p>2. disposera des ressources humaines nécessaires pour élaborer et dispenser des formations en propriété intellectuelle qui répondent aux enjeux et priorités de développement au niveau national, qui soient adaptées aux besoins locaux et qui permettent de concilier droits de la propriété intellectuelle et préservation de l'intérêt général;</p> <p>3. aura élaboré un ensemble d'outils et de principes directeurs pouvant servir de références à d'autres États membres intéressés qui souhaiteraient créer leurs propres instituts de formation;</p> <p>4. aura contribué à la création d'un forum de discussion sur l'utilisation de la propriété intellectuelle aux fins de développement économique et social aux niveaux national et régional.</p>
--	---

<p><u>Chef de projet</u></p>	<p>M. Marcelo Di Pietro</p>
<p><u>Liens avec les résultats escomptés dans le programme et budget pour 2012-2013</u></p>	<p><i>Résultat escompté III.4 : Accès facilité à l'enseignement en matière de propriété intellectuelle</i></p>
<p><u>État d'avancement du projet</u></p>	<p><u>Rappel :</u></p> <p>À l'issue de la phase I du projet et de la présentation d'une évaluation par un consultant indépendant, une deuxième phase a été proposée et approuvée à la neuvième session du CDIP, en mai 2012.</p> <p>La phase II du projet prévoit la conclusion, dans six pays pilotes (Colombie, République dominicaine, Égypte, Éthiopie, Pérou et Tunisie), de la collaboration visant la création d'instituts nationaux de formation en propriété intellectuelle.</p> <p>Les résultats 1 à 4 du projet (voir l'auto-évaluation ci-dessous) ont été atteints au cours de la phase I.</p> <p><u>Période considérée pour l'établissement de rapports :</u></p> <p>L'établissement de rapports concernant chacun des résultats est prévu dans le cadre de l'auto-évaluation ci-dessous.</p> <p>Les activités menées dans les différents pays au cours de la période considérée sont décrites ci-dessous.</p> <p><u>Colombie :</u> un formateur a terminé la session de 2012 du programme de Master proposé conjointement par l'OMPI et l'Université de Turin; un formateur a reçu une bourse pour l'édition de 2013 du Master sur la propriété intellectuelle proposé par l'OMPI et l'Université Austral, et un formateur a reçu une bourse pour l'édition de 2013 du programme de Master proposé conjointement par l'OMPI et l'Université de Turin.</p> <p>Deux modules d'environ 36 heures chacun ont été proposés aux formateurs de la plate-forme colombienne de la propriété intellectuelle (dénommée "Aula de la Propiedad Intelectual – API"), sur des aspects pédagogiques de la formation en propriété intellectuelle (en février 2013 et juin 2013). Le dernier module, portant sur la prise en considération du plan d'action de l'OMPI pour le développement, devrait être mis en place au troisième trimestre de 2013.</p> <p>La Colombie a accueilli le dernier module de formation des coordonnateurs académiques pour l'Amérique latine (organisé du 27 au 31 mai 2013), qui prévoyait des discussions de haut niveau sur le Plan d'action pour le développement de l'OMPI et sur certains aspects de la gestion de projets, notamment l'élaboration de plans</p>

d'activité, le but étant d'encourager les coordonnateurs académiques nationaux à établir leurs propres plans d'activité (résultat 8). Le projet a permis de financer la participation à ce module de formation de deux coordonnateurs académiques de la République dominicaine et de deux coordonnateurs académiques du Pérou.

La Colombie compte désormais deux coordonnateurs académiques ayant reçu un total de 160 heures de formation sur des compétences particulières liées à la coordination des instituts nationaux de formation en propriété intellectuelle. La personne initialement désignée pour servir de coordonnateur académique a été choisie pour coordonner un projet de plus large envergure, de sorte que les deux coordonnateurs soient en mesure de promouvoir la propriété intellectuelle aux fins du développement national.

L'équipe de gestion du projet négocie actuellement l'acquisition d'ouvrages supplémentaires pour la bibliothèque de l'API.

République dominicaine : un formateur a terminé la session de 2012 du programme de Master proposé conjointement par l'OMPI et l'Université de Turin, et un formateur a reçu une bourse pour l'édition de 2013 du Master sur la propriété intellectuelle proposé par l'OMPI et l'Université Austral.

Deux modules d'environ 36 heures chacun ont été proposés sur des aspects pédagogiques de la formation en propriété intellectuelle et des aspects du Plan d'action de l'OMPI pour le développement relatifs à la formation, et 15 formateurs sélectionnés ont reçu une certification dans ce contexte.

Un module de formation des formateurs dans le domaine judiciaire sur des aspects fondamentaux de la propriété intellectuelle a été dispensé par des experts internationaux et nationaux, mettant fin à ce programme de formation pour lequel 22 formateurs dans le domaine judiciaire ont reçu une certification.

Le projet a été mené dans le cadre de la première formation à l'intention du grand public proposée par l'académie nationale de la propriété intellectuelle (ANPI), grâce au financement d'un expert international qui a dispensé deux modules du programme. Les autres modules ont été dispensés par des formateurs de l'ANPI.

Égypte : un formateur a terminé la session de 2012 du Master proposé conjointement par l'OMPI et l'Université de Turin, et deux formateurs ont reçu une bourse pour l'édition 2013 de ce Master.

Deux modules de formation des formateurs, sur l'élaboration de programmes et la prise en considération du Plan d'action de l'OMPI pour le développement dans la formation, ont été organisés au Caire.

L'équipe de gestion du projet est en train de se procurer des ouvrages supplémentaires pour la bibliothèque de l'académie égyptienne de la propriété intellectuelle.

La situation politique nationale a compromis l'organisation, par un formateur international, des modules de formation prévus au Caire. L'équipe de gestion du projet a tenté de contourner ce problème en cherchant des formateurs locaux qui pourraient dispenser ces modules. Il a toutefois été difficile de trouver des formateurs nationaux pour dispenser la formation sur les aspects pédagogiques de la formation en propriété intellectuelle. L'équipe de gestion du projet et les autorités égyptiennes concernées évaluent les alternatives envisageables et la possibilité d'une prolongation de la période de coopération.

Éthiopie: des bourses ont été accordées à deux formateurs pour suivre l'édition 2013 du programme de Master conjoint de l'OMPI et de l'Université d'Afrique, et un formateur s'est vu accorder une bourse complète pour suivre en 2013 le Master en droit de la propriété intellectuelle proposé conjointement par l'Académie de l'OMPI et l'Université de Turin.

Les pays bénéficiaires africains s'étant dits intéressés à coopérer avec l'OMPI en vue de mettre en place des cours à distance sur la propriété intellectuelle, un cours spécial de formation sur les méthodes d'enseignement à distance a été élaboré dans le cadre du programme de formation des coordonnateurs académiques à Addis Abeba, avec la participation de trois spécialistes égyptiens.

Le projet a facilité la participation du coordonnateur académique éthiopien au cours de formation conjoint OMPI-Suède sur la propriété industrielle dans l'économie mondiale, qui met l'accent sur l'élaboration des projets, et à deux modules de formation à l'intention des coordonnateurs académiques.

Une bibliographie spécialisée est en cours d'élaboration en vue de constituer une bibliothèque nationale de la propriété intellectuelle.

Pérou: Deux formateurs issus de l'ECPI (Escuela de la Competencia de la Propiedad Intelectual) de l'Institut national pour la défense de la concurrence et la protection de la propriété intellectuelle (INDECOP) se sont vu accorder une bourse pour suivre en 2013 le programme de Master en propriété intellectuelle conjoint de l'OMPI et de l'Universidad Austral.

Le module national final de formation des formateurs sur l'intégration des aspects du plan d'action de l'OMPI pour le développement dans les programmes de formation s'est tenu du 9 au 24 juillet 2013. Le consultant ad hoc assurera la liaison avec les experts pour ce qui est de l'évaluation des formateurs aux fins de la délivrance de certificats au deuxième semestre 2013.

Un module de formation destiné aux coordonnateurs académiques pour les nouvelles académies d'Amérique latine, concernant les aspects du plan d'action de l'OMPI pour le développement, a été organisé à Lima du 26 au 30 novembre 2012. Le projet a financé la participation de quatre coordonnateurs académiques, deux de Colombie et deux de République dominicaine.

	<p>Le coordonnateur académique pour le Pérou ayant démissionné en août 2012, 80 heures de formation sur les aspects spécifiques de la coordination des académies nationales de la propriété intellectuelle ont été dispensées à son remplaçant.</p> <p>Des publications supplémentaires ont été fournies à la bibliothèque de l'INDECOPi conformément aux indications données par l'ECPI.</p> <p><u>Tunisie</u>: Six modules de formation des formateurs ont été conçus et dispensés en Tunisie. Le programme de formation touche donc à sa fin, et les formateurs obtiendront bientôt leur certificat.</p> <p>Les formateurs ont déjà commencé à dispenser des formations de courte durée à l'intention du grand public sur des sujets spécifiques relatifs à la propriété intellectuelle (droit d'auteur et application des droits de propriété intellectuelle jusqu'en août 2013), auxquelles ont participé au total 50 professionnels souhaitant développer ou approfondir leurs connaissances dans le domaine de la propriété intellectuelle.</p> <p>Un formateur de la nouvelle académie égyptienne a effectué une mission à Tunis pour former de futurs formateurs à distance à l'enseignement à distance et à l'adaptation des formations, les deux académies ayant défini l'objectif commun de mettre en place des programmes adaptés de formation à distance en matière de propriété intellectuelle. Dans le but de favoriser une bonne coopération et l'autonomie à moyen terme des institutions, le projet a facilité la participation du coordonnateur académique tunisien au sixième colloque du Réseau mondial d'académies de la propriété intellectuelle (GNIPA), qui s'est tenu l'année dernière à Tokyo.</p> <p>En outre, l'Académie tunisienne de la propriété intellectuelle a organisé un module de formation à l'intention des coordonnateurs académiques sur les sujets spécifiques du Plan d'action de l'OMPI pour le développement et sur la promotion d'un juste équilibre entre la protection de la propriété intellectuelle et la préservation de l'intérêt général. Ont participé au module les coordonnateurs académiques et les formateurs tunisiens, deux coordonnateurs de la nouvelle académie égyptienne et deux coordonnateurs de la nouvelle académie éthiopienne.</p> <p>Le projet a contribué à l'établissement de la bibliothèque de l'Académie tunisienne de la propriété intellectuelle en finançant l'acquisition d'ouvrages supplémentaires demandés par les formateurs nationaux. Il convient de noter que l'Académie tunisienne de la propriété intellectuelle fait déjà partie du programme de bibliothèques dépositaires de l'OMPI.</p>
<p><u>Exemples de succès ou d'effets positifs et principaux enseignements</u></p>	<p>Parmi les exemples de réussite recensés pendant la période examinée, il convient de mentionner les suivants:</p> <p>a) La formation des formateurs aux aspects pédagogiques de la formation en propriété intellectuelle a apporté une valeur</p>

ajoutée à la qualité des formations offertes par les formateurs nationaux. Les formateurs nationaux non seulement se sentent plus confiants maintenant qu'ils ont été formés adéquatement aux aspects pédagogiques, mais aussi ils ont été encouragés à intégrer les discussions récentes relatives aux thèmes de propriété intellectuelle au sein des pays en développement ou dans un contexte de développement socio-économique, ce qui a contribué à susciter l'intérêt des participants.

b) La Colombie, le Pérou et la République dominicaine se sont maintenant créés des institutions nationales de formation en propriété intellectuelle, dotées du cadre juridique pertinent, de fonctionnaires désignés, d'un groupe de formateurs, de bibliothèques et de missions et visions clairement définies. Ils ont été en mesure de dispenser des programmes de formation de façon relativement autonome. La mise en place de programmes de formation et la définition d'actions prioritaires ont contribué à l'établissement de programmes spécifiques pour ces institutions de formation.

c) La formation des formateurs issus du pouvoir judiciaire, que la République dominicaine avait sollicitée, a donné lieu à une coopération positive entre l'ANPI et le pouvoir judiciaire de la République dominicaine, et des cours spécialisés ont été élaborés afin de promouvoir le débat sur les questions relatives à la propriété intellectuelle parmi les fonctionnaires chargés de l'application des droits de propriété intellectuelle.

d) Le fonctionnaire désigné initialement pour assumer la fonction de coordonnateur académique pour l'Académie colombienne de propriété intellectuelle a été transféré. Il est désormais chargé de la gestion d'un projet incorporé à un projet de plus grande ampleur destiné à favoriser l'utilisation de la propriété intellectuelle aux fins du développement économique et social. Cette réaffectation s'explique en partie par les nouvelles compétences en matière de gestion de projet acquises par le fonctionnaire dans le cadre de la formation des coordonnateurs académiques.

Les enseignements ci-après ont été tirés pendant la période examinée:

a) Les coordonnateurs académiques nationaux jouent un rôle déterminant dans la réussite d'un projet. Il est par conséquent essentiel de les former autant que possible et de leur donner toutes les indications sur les outils dont ils peuvent avoir besoin pour l'exécution du projet.

b) Le personnel des offices nationaux de propriété intellectuelle possède les compétences adéquates et fait preuve de l'engagement nécessaire pour dispenser les programmes de formation qui figurent parmi les priorités locales. Pour améliorer la qualité de leurs cours, il a été jugé important qu'ils abordent les aspects relatifs aux méthodes

	<p>d'enseignement et à la promotion d'un juste équilibre entre la protection de la propriété intellectuelle et la préservation de l'intérêt public.</p> <p>c) Il a été constaté que la réussite du projet dépendait de la capacité à adapter la mise en œuvre aux différents contextes nationaux et à réajuster le calendrier de mise en œuvre en cas d'imprévus.</p> <p>d) Il est entendu que la période de coopération de deux ans ne peut être suffisante que si certaines conditions fondamentales sont satisfaites avant la signature de l'accord de coopération, afin que la formation des formateurs et la formation des coordonnateurs académiques puissent commencer immédiatement.</p> <p>e) Le profil des consultants ad hoc a été redéfini. Pour permettre la réussite du projet, il a été jugé que ces consultants devraient posséder des compétences multidisciplinaires, englobant une expérience universitaire de l'enseignement de la propriété intellectuelle, des connaissances approfondies du contexte national (les experts locaux constituent un avantage), le respect des délais et des compétences en matière de gestion de projet.</p> <p>f) L'important roulement des coordonnateurs académiques nationaux a conduit l'équipe de gestion du projet à repenser les modalités de leur formation.</p> <p>g) La réussite de ce projet dépend de la disponibilité d'un coordonnateur à plein temps au siège à Genève.</p> <p>h) La coopération doit être renforcée sous la forme d'un projet national spécifique et adapté, avec du personnel, des parties prenantes, des objectifs et un calendrier clairement définis.</p>
<p><u>Risques et atténuation des risques</u></p>	<p>La démission ou la réaffectation des coordonnateurs ou d'autres ressources clés pendant la mise en œuvre du projet constituent clairement un facteur de risque. Le Secrétariat envisage la mise en place de mesures d'atténuation des risques au cours de l'exercice biennal 2014-2015.</p> <p>En raison d'imprévus, il semble que les programmes de formations des formateurs nationaux de deux pays ne pourront pas être menés à terme avant la fin de l'année. Afin d'atteindre l'objectif minimum d'un groupe de cinq formateurs, le projet a octroyé des bourses à certains formateurs pour qu'ils puissent suivre des programmes de Master en propriété intellectuelle. Une alternative serait d'étendre la période de coopération avec ces pays.</p> <p>L'instabilité des institutions nationales peut compromettre ou retarder la pleine mise en œuvre du projet au niveau national.</p>

<p><u>Questions appelant des mesures ou une attention immédiates</u></p>	<p>Au moment de l'établissement du présent rapport (août 2013), il semble que certaines activités qui auraient dû se dérouler en Égypte et en Éthiopie avant fin 2013 ne pourront pas être réalisées conformément à ce calendrier.</p>
<p><u>Mesures à prendre</u></p>	<p>Entre le moment de l'établissement du présent rapport (août 2013) et décembre 2013, les activités du projet viseront essentiellement l'obtention des derniers résultats attendus.</p> <p>Dans ce contexte, l'OMPI organisera un module supplémentaire de formation des coordonnateurs académiques sur la gestion de projet avancée et l'intégration des aspects liés au Plan d'action de l'OMPI pour le développement dans les programmes de formation.</p> <p>La Colombie, le Pérou, la République dominicaine et la Tunisie ont mené à bien les résultats 1 à 7. Les activités viseront principalement l'exécution des résultats 8 (plan d'activités élaboré), 9 (plan de renforcement des capacités établi) et 11 (bibliothèques de la propriété intellectuelle établies).</p> <p>De plus, l'équipe de gestion du projet poursuivra ses travaux relatifs au résultat 10 (outils et principes directeurs élaborés). Ce résultat est attendu d'ici à la fin de l'année.</p>
<p><u>Calendrier d'exécution</u></p>	<p>En ce qui concerne la Colombie, le Pérou, la République dominicaine et la Tunisie, l'exécution du projet se poursuit actuellement en conformité avec le calendrier établi, ainsi qu'il est indiqué au point 4 du descriptif de projet.</p> <p>Pour l'Égypte et l'Éthiopie, voir ci-dessus les "Questions appelant des mesures ou une attention immédiate".</p>
<p><u>Taux d'exécution du projet</u></p>	<p>Taux d'utilisation du budget à la fin d'août 2013 : 59,9%.</p>
<p><u>Rapports précédents</u></p>	<p>Le premier rapport sur l'état d'avancement du projet, qui se trouve à l'annexe II du document CDIP/10/2, a été soumis au CDIP à sa dixième session, en novembre 2012.</p>

AUTO-ÉVALUATION DU PROJET

Code de couleurs

****	***	**	AP	NE
Objectifs pleinement atteints	Progrès considérables	Quelques progrès	Aucun progrès	Non évalué/abandonné

<u>Résultats du projet</u> (Résultats escomptés) ²	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
1. Questionnaire d'évaluation des besoins fourni et consultant ad hoc désigné.	Réponses complètes au questionnaire d'évaluation des besoins fournies par les parties prenantes au niveau national dans un délai de 10 jours avant la mission d'évaluation des besoins.	Achevé pendant la phase I du projet.	****
	Consultant ad hoc désigné et engagé dans un délai de 15 jours avant la mission d'évaluation des besoins.	Achevé pendant la phase I du projet.	****
2. Rapport d'évaluation des besoins établi, actions prioritaires définies.	Rapport d'évaluation des besoins transmis dans un délai de 30 jours à compter de la mission d'évaluation des besoins, dans la mesure où les parties prenantes au niveau national soumettent toute la documentation nécessaire dans le délai fixé.	Achevé pendant la phase I du projet.	****
	Le rapport sera présenté aux autorités nationales pour approbation puis il sera transmis par la voie officielle.	Achevé pendant la phase I du projet.	****
3. Actions prioritaires définies.	Les autorités nationales doivent définir des recommandations prioritaires parmi les	Achevé pendant la phase I du projet.	****

² Conformément au descriptif de projet initial, section 3.2.

<u>Résultats du projet</u> (Résultats escomptés) ²	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
	recommandations formulées dans le rapport d'évaluation des besoins.		
	La mise en œuvre du projet, pendant la période visée par la coopération, sera principalement axée sur les priorités recensées, à moins que des facteurs externes n'aboutissent à l'établissement d'un nouvel ordre de priorités au niveau national, auquel cas l'OMPI devra être informée par écrit.	Jusqu'à présent, le projet a principalement porté sur les priorités recensées par les pays bénéficiaires.	***
4. Accord de coopération signé.	Les États membres ayant formulé une demande qui satisfont aux conditions initialement définies et qui acceptent le calendrier, les conditions, la méthode et les attentes relatifs au projet, signeront un accord de coopération avec l'OMPI dans le cadre de ce projet, dans lequel ils s'engageront à continuer d'exploiter un centre de formation autonome après l'expiration de la période de coopération.	Achevé pendant la phase I du projet.	****
	La poursuite de la coopération dans le cadre de ce projet dépendra de la signature d'un accord.	Achevé pendant la phase I du projet.	****
5. Programme de travail élaboré.	Les programmes de travail relatifs au programme de formation des formateurs et aux activités envisagées dans le cadre de la coopération pour la	Des programmes de travail nationaux ont été établis.	****

<u>Résultats du projet</u> (Résultats escomptés) ²	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives à</u> <u>l'exécution</u>	<u>Code</u> <u>d'évaluation</u>
	<p>création de centres de formation au niveau local seront établis par les coordonnateurs nationaux sous la houlette du consultant ad hoc, sur une base annuelle, à la suite de la signature de l'accord de coopération.</p>		
<p>6. Constitution d'un groupe restreint de formateurs au bénéfice d'une formation.</p>	<p>Un minimum de cinq formateurs au niveau local.</p> <p>Environ 200 heures de formation.</p> <p>L'attestation de la participation est liée à l'évaluation finale.</p>	<p>Cet indicateur d'exécution a été divisé en deux programmes principaux : Octroi de bourses dans le cadre du programme de maîtrise et organisation de 200 heures environ d'activités de formation au niveau national pour des groupes définis de formateurs (sous réserve d'une évaluation des besoins).</p> <p>Les données cumulées relatives à l'exécution sont les suivantes :</p> <p><u>Colombie :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Deux formateurs principaux ont obtenu une maîtrise en droit de la propriété intellectuelle et deux formateurs supplémentaires participent actuellement en tant que titulaires de bourses à des programmes de maîtrise. - Organisation de six modules nationaux de formation des formateurs (dont deux durant la période considérée) portant sur les méthodes de formation et le Plan d'action de l'OMPI pour le 	<p>***</p>

<u>Résultats du projet</u> (Résultats escomptés) ²	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives à</u> <u>l'exécution</u>	<u>Code</u> <u>d'évaluation</u>
		<p>développement.</p> <p><u>République dominicaine :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Un formateur principal a obtenu une maîtrise en droit de la propriété intellectuelle et un formateur principal participe actuellement en tant que titulaire d'une bourse au programme de maîtrise. - Organisation de deux modules nationaux spécialisés à l'intention des formateurs issus des institutions judiciaires, sur les aspects matériels de la propriété intellectuelle (90 heures), et délivrance d'un titre à 22 participants, qui coopéreront avec l'Académie nationale de la propriété intellectuelle (ANPI) dans l'organisation de cours de formation à la propriété intellectuelle à l'intention des agents chargés de l'application des droits. - Organisation de sept modules de formation des formateurs (deux durant la période considérée) portant sur les méthodes de formation et le Plan d'action de l'OMPI pour le développement. - Six formateurs de la République dominicaine ont obtenu un certificat à la fin de leur formation de 200 heures, et neuf formateurs ont reçu un certificat à la fin de leur formation de 130 heures. 	

<u>Résultats du projet</u> (Résultats escomptés) ²	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
		<p><u>Égypte :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Trois formateurs principaux ont obtenu une maîtrise en droit de la propriété intellectuelle et deux formateurs supplémentaires participent actuellement en tant que titulaires de bourses à des programmes de maîtrise. - Organisation de deux modules nationaux de formation des formateurs (durant la période considérée) portant sur les méthodes de formation et le Plan d'action de l'OMPI pour le développement. <p><u>Éthiopie :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Un formateur principal a obtenu une maîtrise en droit de la propriété intellectuelle et trois autres formateurs participent actuellement en tant que titulaires de bourses à des programmes de maîtrise. - Organisation d'un module national de formation des formateurs (durant la période considérée), portant sur les méthodes de formation. <p><u>Pérou :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Un formateur principal a obtenu une maîtrise en droit de la propriété intellectuelle et deux autres formateurs 	

<u>Résultats du projet</u> (Résultats escomptés) ²	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
		<p>participent actuellement en tant que titulaires de bourses à des programmes de maîtrise.</p> <p>- Organisation de cinq modules nationaux de formation des formateurs (un durant la période considérée), portant sur les méthodes de formation.</p> <p><u>Tunisie :</u></p> <p>- Organisation de six modules de formation des formateurs (durant la période considérée) portant sur les méthodes de formation et le Plan d'action de l'OMPI pour le développement.</p>	
<p>7. Coordonnateurs académiques au bénéfice d'une formation.</p>	<p>Au moins un coordonnateur académique au niveau local formé aux compétences nécessaires à la coordination des tâches des établissements de formation financés par des fonds publics, comme la gestion de projets, la gestion des ressources humaines et la collecte de fonds.</p> <p>Environ 160 heures de formation³.</p> <p>L'attestation de la participation est liée à l'évaluation finale.</p>	<p>Jusqu'à présent, sept modules de formation des coordonnateurs académiques (dont un module international et six modules régionaux) ont été organisés, couvrant la gestion de projet, les modèles commerciaux et l'intégration des discussions relatives au Plan d'action de l'OMPI pour le développement dans les programmes de formation.</p> <p>Durant la période considérée, quatre modules régionaux à l'intention de coordonnateurs académiques désignés ont été organisés (dont deux à</p>	<p>***</p>

³ Diminué de 200 à 160 à la huitième session du CDIP (novembre 2012).

<u>Résultats du projet</u> (Résultats escomptés) ²	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
		<p>l'intention de nouvelles académies africaines et deux à l'intention de nouvelles académies latino-américaines).</p> <p>En raison du renouvellement des coordonnateurs académiques au niveau national, seul un pays a été en mesure d'envoyer le même participant à tous les modules.</p> <p>Pour remédier à cela, deux coordonnateurs académiques (un de Colombie et un de Tunisie) ont pu participer à l'édition 2013 du cours de formation OMPI-Suède sur la propriété industrielle dans l'économie mondiale, un cours de formation de 80 heures portant sur la gestion de projet, et deux coordonnateurs académiques (du Pérou) suivront un module de formation régional qui sera organisé en Afrique durant le deuxième semestre de 2013.</p>	
8. Plan d'activités élaboré.	Élaboration d'un plan d'activités pour l'établissement de formation local, comprenant des objectifs et des évaluations de l'autonomie de l'établissement pour les deux années suivant la fin de la période de coopération.	<p>Les coordonnateurs académiques élaboreront des plans d'activités qu'ils présenteront durant le deuxième semestre de 2013.</p> <p>Les coordonnateurs académiques et les autorités nationales sont actuellement en train de s'assurer de l'allocation d'un budget suffisant pour les activités prévues par les établissements de formation nationaux et de</p>	***

<u>Résultats du projet</u> (Résultats escomptés) ²	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
		conclure des accords bilatéraux en vue de l'organisation d'activités de formation au sein des académies nationales de la propriété intellectuelle.	
9. Plan de renforcement des capacités établi.	Élaboration d'un plan de renforcement des capacités pour l'institut de formation local, afin de favoriser l'équilibre entre les intérêts publics et privés. Ce plan doit être élaboré par les formateurs ayant reçu une formation sous la supervision du consultant ad hoc et il devrait couvrir les deux années suivant la fin de la période de coopération.	<p>Les formateurs et les consultants ad hoc sont actuellement en train d'élaborer des plans qui devraient être présentés durant le deuxième semestre de 2013.</p> <p>Quatre instituts nationaux de formation à la propriété intellectuelle (Colombie, Pérou, République dominicaine et Tunisie) ont commencé à proposer des programmes de formation en interne et à l'externe.</p>	***
10. Outils et principes directeurs élaborés.	L'équipe chargée de la gestion du projet mettra au point un ensemble d'outils et de supports de formation qui serviront de références dans le cadre de la stratégie de retrait du projet.	<p>Un ensemble d'outils et de principes directeurs, y compris une base de données des consultants et des formateurs au bénéfice d'une formation et un outil en ligne regroupant tout le matériel de formation et les modèles de documents produits durant la phase pilote du projet, sera élaboré d'ici à la fin de 2013.</p> <p>Les documents contenant des informations confidentielles, fournis par les pays bénéficiaires, tels que questionnaires remplis, rapports d'évaluation des besoins, accords de coopération signés, programmes de travail ou encore rapports d'évaluation, ne figureront</p>	***

<u>Résultats du projet</u> (Résultats escomptés) ²	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
		pas parmi ce matériel.	
11. Bibliothèques de la propriété intellectuelle établies	Lien avec le projet de bibliothèques dépositaires de l'OMPI et achat de la bibliographie nécessaire à la mise en œuvre des programmes de formation recensés.	<p>Les six pays bénéficiaires ont tous adhéré au projet de bibliothèques dépositaires de l'OMPI.</p> <p>La bibliographie et les supports supplémentaires ont été achetés et livrés au Pérou et à la Tunisie.</p> <p>Le projet organise actuellement des appels d'offre pour des bibliographies recensées par les établissements nationaux de formation de la Colombie, de la République dominicaine, de l'Égypte et de l'Éthiopie.</p>	***
12. Académies de la propriété intellectuelle établies	Six centres nationaux de formation en propriété intellectuelle devraient être opérationnels, avec au moins deux programmes de formation réguliers sur les questions nouvelles et émergentes relatives à la propriété intellectuelle en fonction des besoins nationaux, pour : la Colombie, la République dominicaine, l'Égypte, l'Éthiopie, le Pérou et la Tunisie.	Des établissements nationaux de formation en propriété intellectuelle en Colombie, en République dominicaine, au Pérou et en Tunisie proposent actuellement des programmes de formation au grand public qui mettent l'accent sur le renforcement des débats visant à concilier protection de la propriété intellectuelle et préservation de l'intérêt général.	***

<u>Objectif(s) du projet</u>	<u>Indicateur(s) de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet</u> (indicateurs de réussite)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
<p>Renforcement des capacités institutionnelles et des capacités en matière de ressources humaines aux niveaux national et régional par le développement des infrastructures et autres moyens afin : d'accroître l'efficacité des institutions nationales et de concilier protection de la propriété intellectuelle et préservation de l'intérêt général; de satisfaire aux priorités et objectifs nationaux en matière de développement; et de répondre à la demande locale croissante émanant de spécialistes de la propriété intellectuelle, de professionnels, de fonctionnaires nationaux et d'autres parties prenantes.</p>	<p>Pourcentage de formateurs ayant reçu une formation qui ont élaboré des programmes de cours et dispensé des formations à un public cible.</p>	<p>17% des pays bénéficiaires disposent d'un groupe officiellement reconnu de formateurs, dont 75% dispensent des programmes de formation.</p>	<p>***</p>
	<p>Pourcentage de coordonnateurs académiques au bénéfice d'une formation qui ont organisé des programmes de formation.</p>	<p>Bien que la formation des coordonnateurs académiques ne soit pas encore terminée, 67% des coordonnateurs au bénéfice d'une formation partielle ont commencé à proposer des programmes de formation au grand public.</p>	<p>***</p>
	<p>Nombre de nouvelles académies de propriété intellectuelle qui ont formé des partenariats avec des instituts nationaux (universités, associations sectorielles et chambres de commerce, instituts d'appui aux PME et autres Ministères).</p>	<p>Colombie, République dominicaine et Pérou.</p>	<p>***</p>
	<p>Nombre de nouvelles académies qui ont mis en œuvre des initiatives visant la viabilité, notamment des collectes de fonds et la mise en place de structures juridiques prévoyant un budget indépendant.</p>	<p>Trois établissements nationaux de formation en propriété intellectuelle (Colombie, République dominicaine et Pérou) ont mis en place des cadres juridiques pour leur fonctionnement.</p> <p>Cinq établissements nationaux de formation en propriété intellectuelle (Colombie, République dominicaine, Égypte, Pérou et Tunisie) sont membres du Réseau mondial d'académies de la propriété intellectuelle (GNIPA).</p>	<p>***</p>

<u>Objectif(s) du projet</u>	<u>Indicateur(s) de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet</u> (indicateurs de réussite)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
	Évaluation des programmes d'études et des cours de formation afin de promouvoir la protection de la propriété intellectuelle et la préservation de l'intérêt général, et de répondre aux priorités et objectifs nationaux en matière de développement.	Il est entendu que l'évaluatrice indépendante évaluera les programmes de cours des programmes de formation proposés par les établissements nationaux de formation en propriété intellectuelle dans le cadre de l'évaluation du projet.	NE
	Nombre de nouvelles académies qui proposent au moins deux programmes de formation réguliers sur la propriété intellectuelle, ainsi qu'il a été convenu avec les pays bénéficiaires.	Taux de réalisation : 67% Actuellement, quatre établissements nationaux de formation en propriété intellectuelle (Colombie, République dominicaine, Pérou et Tunisie) offrent régulièrement des programmes de formation au grand public.	***
	Nombre de participants ayant reçu une formation grâce aux programmes d'une nouvelle académie, qui ont terminé leur formation et qui ont reçu un certificat.	Nombre de certificats délivrés à ce jour : <i>Aula de Propiedad Intelectual (Colombie) : 497</i> <i>Academia Nacional de la Propiedad Intelectual (République dominicaine) : 27</i> <i>Escuela de Competencia y de la Propiedad Intelectual (Pérou) : plus de 950</i> <i>Académie Tunisienne de la Propriété Intellectuelle (Tunisie) : 50</i>	***

[L'annexe III suit]

RÉSUMÉ DU PROJET	
<u>Code du projet</u>	DA_10_04
<u>Titre</u>	Renforcement de la capacité des institutions gouvernementales et partenaires œuvrant dans le domaine de la propriété intellectuelle au niveau national à gérer, superviser et promouvoir les industries de la création et à améliorer les résultats et l'organisation en réseau des organismes de gestion collective du droit d'auteur
<u>Recommandation du Plan d'action pour le développement</u>	<i>Recommandation n° 10</i> : Aider les États membres à développer et à améliorer les capacités institutionnelles nationales en propriété intellectuelle par le développement des infrastructures et autres moyens en vue de renforcer l'efficacité des institutions nationales de propriété intellectuelle et de concilier protection de la propriété intellectuelle et préservation de l'intérêt général. Cette assistance technique devrait également être étendue aux organisations sous-régionales et régionales œuvrant dans le domaine de la propriété intellectuelle.
<u>Budget du projet</u>	Dépenses autres que les dépenses de personnel : 840 000 francs suisses Dépenses de personnel supplémentaires : 268 000 francs suisses
<u>Date de début du projet</u>	Avril 2009
<u>Durée du projet</u>	18 mois À sa 10 ^e Session, le CDIP a prolongé la durée de ce projet jusqu'en décembre 2015.
<u>Principaux secteurs de l'OMPI concernés et liens avec les programmes de l'OMPI</u>	Secteur de la culture et des industries de la création Secteur de l'infrastructure mondiale. Secteur du développement Liens avec les programmes 3, 9, 10 et 15 de l'OMPI.

<p><u>Brève description du projet</u></p>	<p>Ce projet vise à aider les institutions nationales et les organismes partenaires œuvrant dans le domaine des industries de la création et représentant ces dernières à mieux connaître le rôle de la propriété intellectuelle dans la gestion efficace et le développement des industries de la création, et à faciliter la mise en place de réseaux régionaux ou sous-régionaux de gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins.</p> <p>Le premier volet du projet concernant les industries de la création a été achevé avec succès en 2010 (voir l'annexe VIII du document CDIP/6/2). Le second qui a trait aux organismes de gestion collective est toujours en cours. Le but de ce projet est de fournir aux organismes de gestion collective regroupés au sein du réseau du droit d'auteur des sociétés de gestion collective de l'Afrique occidentale (WAN) une série d'instruments techniques pour leur permettre de gérer efficacement la documentation, la concession de licences et la distribution relatives au droit d'auteur, de mettre en place une plate-forme de gestion collective au niveau régional grâce à l'uniformisation et à l'accélération des échanges d'information entre eux et avec le reste du monde ainsi que des instruments pour intégrer les réseaux internationaux d'organismes de gestion collective utilisant pour ce faire des normes mondiales établies.</p> <p>Le projet et les instruments qui seront mis au point et déployés devront être conçus de telle sorte que les résultats puissent ultérieurement être adaptés et déployés dans des projets pilotes similaires au sein d'organismes de gestion collective ou de groupes de pays.</p>
---	---

<p><u>Chef de projet</u></p>	<p>M. William Meredith</p>
<p><u>Liens avec les résultats prévus dans le programme et budget 2012-2013</u></p>	<p><i>Résultat escompté : IV.5</i></p> <p>Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et d'autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité)</p>
<p><u>État d'avancement du projet</u></p>	<p>Le premier volet du projet concernant les industries de la création a été achevé avec succès en 2010 (voir l'annexe VIII du document CDIP/6/2). Le présent rapport couvre uniquement le second volet du projet qui a trait aux organismes de gestion collective.</p> <p>Le projet a commencé en 2009. Comme indiqué dans le dernier rapport sur son état d'avancement (voir l'annexe III du document CDIP/10/2), une importante hypothèse sur laquelle le projet avait été conçu était le partenariat avec Google Inc. dont l'objet était l'exécution des éléments liés à la connectivité et à la gestion des données régionales et internationales. Comme indiqué précédemment, il a été mis fin au partenariat avec Google et l'OMPI est entrée en discussion avec d'importantes associations commerciales internationales (CISAC et SCAPR) pour essayer de combler ce vide.</p> <p>Un logiciel a été développé pour la documentation des travaux menés par les organismes de gestion collective pris individuellement mais pas pour d'autres fonctions ou pour les fonctions de connectivité et de gestion des données régionales et internationales.</p> <p>En raison de l'incertitude planant sur la stratégie d'intégration régionale et internationale, le travail de développement de logiciels a été suspendu.</p> <p>En 2013, les travaux se sont poursuivis sur l'élaboration d'une série complète de conditions relatives au système, y compris les conditions requises pour la gestion et l'intégration des données régionales et internationales ainsi que sur la recherche d'un partenaire doté des compétences commerciales et techniques nécessaires pour mettre en place un système dans cet environnement complexe. Un projet de série de conditions a été établi et diffusé pour examen aux experts de l'industrie. Une procédure a par ailleurs été lancée pour le recrutement d'un directeur de projet technique qui sera chargé de faire avancer le projet.</p>

<p><u>Exemples de succès ou d'effets positifs et principaux enseignements</u></p>	<p>Les enseignements suivants ont été incorporés dans le projet. Premièrement, il est important pour que le projet soit couronné de succès qu'il ait le soutien de toutes les parties prenantes, y compris les utilisateurs opérationnels et les associations commerciales internationales. Deuxièmement, la question de la gestion collective du droit d'auteur est complexe et il est risqué d'exécuter le projet sans un partenaire commercial doté des connaissances et compétences industrielles appropriées. De même, le projet a besoin de compétences appropriées sur place pour coordonner son exécution technique.</p>
<p><u>Risques et atténuation des risques</u></p>	<p>Le principal risque, identifié qu'il a été dans des rapports antérieurs sur le projet, est l'interconnexion des systèmes nationaux au sein du WAN et la gestion des données ainsi que la connexion avec les systèmes internationaux, en particulier ceux du CISAC et du SCAPR.</p> <p>Pour atténuer ce risque, l'approche actuelle du projet consiste à chercher un nouveau partenaire extérieur doté des compétences techniques et commerciales nécessaires pour mettre en œuvre les éléments de gestion et de connectivité des données régionales et internationales du système.</p> <p>Un risque connexe est que le budget du projet est presque certainement insuffisant pour exécuter ledit projet comme prévu dans le partenaire extérieur envisagé initialement. Pour atténuer ce risque, le futur partenaire sera censé proposer un modèle d'exécution opérationnel du projet qui peut inclure le partage des risques et des investissements.</p>
<p><u>Questions appelant des mesures ou une attention immédiates</u></p>	<p>En raison du changement de stratégie, le projet est retardé. Les priorités qui appellent l'attention sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">a) achèvement de la documentation complète des besoins opérationnels;b) identification d'un partenaire extérieur compétent; etc) recrutement d'un directeur technique de projet.
<p><u>Mesures à prendre</u></p>	<p>Une procédure d'appel d'offres sera lancée durant le dernier trimestre de 2013 pour identifier un partenaire extérieur approprié. Cette procédure aura pour objet d'identifier un partenaire doté des compétences opérationnelles et techniques pertinentes mais aussi d'identifier un modèle d'entreprise pour exécuter le projet, étant donné que le budget du projet est probablement insuffisant pour répondre aux attentes sans l'investissement du partenaire extérieur.</p>

<u>Calendrier d'exécution</u>	Une fois terminées la documentation des besoins et la procédure d'appel d'offres en 2013, un calendrier d'exécution révisé du projet sera établi.
<u>Taux d'exécution du projet</u>	Le taux d'utilisation du budget à la fin du mois d'août 2013 s'élevait à 55,5%.
<u>Rapports précédents</u>	Le premier rapport sur l'état d'avancement du projet, qui se trouve à l'annexe II du document CDIP/10/2, a été soumis au CDIP à sa dixième session, en novembre 2012.

AUTO-ÉVALUATION DU PROJET

Code d'évaluation

****	***	**	AP	NE
Objectifs pleinement atteints	Progrès considérables	Quelques progrès	Aucun progrès	Non évalué/abandonné

Cette évaluation concerne uniquement la partie du projet liée aux instruments pour les organismes de gestion collective.

<u>Résultats du projet⁴</u> (Résultat escompté)	<u>Indicateurs d'exécution</u> (Indicateurs de résultats)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
Fourniture de matériel informatique	Infrastructure informatique des organismes de gestion collective conforme aux exigences d'installation de systèmes informatiques modernes	La fourniture de matériel informatique par l'OMPI a été arrêtée à compter de juillet 2012.	NE
Mise à niveau du logiciel (WIPOCOS)	Capacité de soutenir les activités de concession de licences, de documentation et de distribution des organismes de gestion collective et d'intégrer les réseaux régionaux et internationaux	Travaux de développement de logiciels suspendus. Documentation des besoins en cours et appel d'offres pour un partenaire extérieur.	**
Base de données relatives au répertoire des œuvres musicales des organismes de gestion collective accessible et sécurisée	Bases de données disponibles à des fins d'échange au moyen des systèmes adoptés	Aucun progrès aussi longtemps que les systèmes ne sont pas déployés	AP
Programme d'installation	Nombre de programmes de formation, de formations reçues, de données saisies et traitées	Aucun progrès aussi longtemps que les systèmes ne sont pas déployés	AP

⁴ Conformément au descriptif de projet initial, section 3.2.

<u>Objectifs du projet</u>	<u>Indicateurs de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet (indicateurs de réussite)</u>	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
Gestion collective dans un environnement en réseau conformément aux normes internationales en vigueur	Application par les organismes de gestion collective en réseau de règles administratives conformes aux normes internationales	L'exécution ne peut pas être mesurée aussi longtemps que les systèmes ne sont pas déployés.	AP
Mise au point d'une plate-forme informatique et création d'un centre de données	Bases de données de neuf organismes de gestion collective harmonisées et globalement accessibles (en ligne et hors connexion) à partir de tous les organismes du réseau	Idem	AP
Mise en place d'un système commun d'enregistrement, d'un bon rapport coût-efficacité et facilement accessible, aux fins du recensement des œuvres et des titulaires de droits	Possibilité pour chaque organisme du réseau d'avoir accès aux bases de données internationales et d'enregistrer les œuvres et les parties concernées	Idem	AP

[L'annexe IV suit]

RÉSUMÉ DU PROJET	
<u>Code du projet</u>	DA_4_10_01
<u>Titre</u>	Propriété intellectuelle et commercialisation de produits aux fins de développement des entreprises dans les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA)
<u>Recommandations du Plan d'action pour le développement</u>	<p><i>Recommandation n° 4</i> : Accorder une attention particulière aux besoins des PME, des institutions chargées de la recherche scientifique et des industries culturelles et aider les États membres, à leur demande, à élaborer des stratégies nationales appropriées dans le domaine de la propriété intellectuelle</p> <p><i>Recommandation n° 10</i> : Aider les États membres à développer et à améliorer les capacités institutionnelles nationales en propriété intellectuelle par le développement des infrastructures et autres moyens en vue de renforcer l'efficacité des institutions nationales de propriété intellectuelle et de concilier protection de la propriété intellectuelle et préservation de l'intérêt général. Cette assistance technique devrait également être étendue aux organisations sous-régionales et régionales œuvrant dans le domaine de la propriété intellectuelle.</p>
<u>Budget du projet</u>	<p>Dépenses autres que les dépenses de personnel : 660 000 francs suisses</p> <p>Dépenses de personnel : 225 000 francs suisses</p>
<u>Date de début du projet</u>	Juillet 2010
<u>Durée du projet</u>	36 mois
<u>Principaux secteurs de l'OMPI concernés et liens avec les programmes de l'OMPI</u>	<p>Secteur du développement et Secteur des marques et des dessins et modèles industriels</p> <p>Liens avec les programmes 2, 4, 8, 9 et 30 de l'OMPI</p>
<u>Brève description du projet</u>	Le projet vise essentiellement à aider les petites et moyennes entreprises (PME), tout particulièrement celles qui résultent de l'association de groupes locaux d'agriculteurs et de producteurs dans les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA), à concevoir et exécuter des stratégies en vue d'une utilisation adéquate de la propriété intellectuelle dans la commercialisation de produits. Ainsi, le projet contribuera à promouvoir le développement des communautés locales et à

	<p>renforcer les capacités, à l'échelon tant des communautés que des institutions, en s'attachant à la promotion et à l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle, en particulier indications géographiques et marques.</p> <p>Le projet est fondé sur une proposition présentée par la République de Corée à la troisième session du CDIP (document CDIP/3/7) et approuvé, pour la première étape, à la quatrième session du comité. Tous les éléments de la proposition initiale sont abordés par le présent descriptif de projet, qui présente, toutefois, une structure plus rigoureuse pour suivre l'obtention des résultats escomptés.</p> <p>L'identification par une marque est l'un des instruments les plus puissants pour renforcer la valeur commerciale des produits, mais les agriculteurs et les producteurs des pays en développement – en particulier des pays les moins avancés (PMA) – ont rarement la capacité de commercialiser leurs produits sous une marque. L'utilisation adéquate des droits de propriété intellectuelle, en particulier indications géographiques et marques, permettrait de valoriser leurs produits, d'augmenter les revenus tirés de l'exportation et d'atténuer la pauvreté. Qui plus est, des méthodes traditionnelles de production, associées à des procédés novateurs et à l'engagement des communautés locales, peuvent contribuer à fixer de nouvelles normes de développement social, économique et écologique. Les capacités institutionnelles permettant une utilisation efficace de la propriété intellectuelle, des infrastructures et des dispositifs appropriés seront également élaborées au titre du projet. En offrant un instrument pratique pour le développement des entreprises locales, le projet traduit l'esprit du Plan d'action pour le développement, orientant les activités de coopération de l'OMPI dans le cadre des priorités nationales en matière de développement.</p>
--	--

<u>Chef de projet</u>	Mme Francesca Toso
<u>Liens avec les résultats escomptés dans le programme et budget pour 2012-2013</u>	<i>Résultat escompté III. 6</i> Mise à niveau des compétences en matière de gestion de la propriété intellectuelle pour les entreprises
<u>État d'avancement du projet</u>	<p>Pendant la période visée, le projet a continué d'être exécuté au niveau national dans les trois pays pilotes (Thaïlande, Panama et Ouganda). En particulier, les résultats suivants ont été atteints :</p> <p>1. <u>En Thaïlande :</u></p> <p>Suite à une mission de planification et de coordination effectuée en juin 2012, des partenaires clés ont été identifiés et des recommandations spécifiques faites pour la mise en œuvre des stratégies de propriété intellectuelle et de création de marques proposées pour les 3 communautés. Elles comprenaient en particulier :</p> <p>a) des recommandations portant sur l'enregistrement des marques collectives et des indications géographiques en Thaïlande et sur quelques marchés étrangers;</p> <p>b) la possibilité d'élaborer avec l'Administration thaïlandaise du tourisme (TAT) une proposition de "route des indications géographiques pour la Thaïlande", ce qui a abouti à la création d'un itinéraire d'indications géographiques dans tout le pays; et</p> <p>c) la possibilité d'entreprendre avec le Biodiversity-Based Economy Development Office (BEDO) une série de projets d'évaluation d'impact et de renforcement des capacités pour les 3 communautés.</p> <p>2. <u>Au Panama :</u></p> <p>Grâce à la notoriété acquise par le projet dans le pays pendant sa phase d'exécution, le Ministère du commerce et des industries s'est déclaré prêt à investir dans la création de marques et la commercialisation de deux des produits sélectionnés, à savoir l'ananas et le café tandis qu'un projet financé par le Gouvernement du Panama et la Banque interaméricaine de développement (BID) couvre la commercialisation des produits de l'artisanat Mola Kuna. En outre, l'appellation d'origine du café de Boquete a été enregistrée.</p> <p>3. <u>En Ouganda :</u></p> <p>L'élan de l'exécution du projet s'est ralenti en 2012, les consultations avec les parties prenantes concernées se poursuivant. S'agissant du coton, bien que la stratégie en matière de propriété intellectuelle et de création de marques ait été approuvée par l'Organisation pour</p>

le développement du coton (Cotton Development Organization), le séminaire de sensibilisation à la propriété intellectuelle à l'intention des parties prenantes prévu pour le premier trimestre de 2013 a dû être ajourné en raison d'un changement survenu dans les priorités internes de la politique commerciale. En ce qui concerne la vanille, l'Office national de la propriété intellectuelle s'est engagé à mobiliser les parties prenantes et à coordonner la mise en œuvre de la stratégie de propriété intellectuelle et de commercialisation. Sous la direction de l'Office susmentionné, la création du comité des parties prenantes – première étape de la mise en œuvre – devrait être terminée d'ici à la fin de 2013.

Parallèlement aux activités menées niveau du pays et, en particulier, de janvier à avril 2013, les principaux efforts déployés en matière d'exécution du projet ont porté sur l'organisation de la Conférence internationale sur la propriété intellectuelle et la commercialisation de produits aux fins du développement des entreprises dans les pays en développement et les pays les moins avancés. Conformément au troisième objectif du projet, à savoir la sensibilisation, la conférence avait pour but d'examiner l'impact économique de la commercialisation de produits sur les communautés locales et les petites et moyennes entreprises (PME) dans le cadre des priorités du développement durable.

La conférence s'est tenue à Séoul du 24 au 26 avril 2013, organisée qu'elle a été en coopération avec le Gouvernement de la République de Corée, auteur initial de ce projet, qui a continué de le soutenir vigoureusement d'un bout à l'autre de ses phases d'exécution.

Une réunion d'experts a également été organisée pour débattre les aspects méthodologiques de l'exécution du projet avec des experts nationaux et internationaux qui avaient élaboré des stratégies spécifiques de propriété intellectuelle et de commercialisation pour des produits sélectionnés dans trois pays pilotes.

La conférence a réussi à créer une plate-forme permettant un échange de vues enrichissant. Son programme couvrait un vaste éventail de sujets allant de l'analyse de l'utilisation stratégique des droits de propriété intellectuelle (c'est-à-dire indications géographiques, marques, marques de certification et marques collectives) à la représentation de différentes techniques de création et de commercialisation de produits en passant par un aperçu des possibilités de financement de projets de commercialisation. Dans l'ensemble, il offrait un mélange de théorie (exposés académiques) et de pratique (expériences pratiques de producteurs locaux et d'experts en matière de commercialisation).

S'agissant de son contenu, de son format et de sa structure, la conférence a offert un équilibre approprié de discussions en groupe et de travail en réseau informel, qui ont dans une large mesure répondu aux objectifs fixés, à savoir :

- a) sensibiliser à l'utilisation de la propriété intellectuelle pour la commercialisation de produits;
- b) faciliter la collaboration et le partenariat entre les parties

	<p>prenantes; et</p> <p>c) encourager les résultats tangibles qui favoriseront directement les PME et les communautés locales dans les pays en développement et les pays les moins avancés.</p> <p>Les trois documentaires vidéo produits dans le cadre de ce projet ont pour beaucoup contribué à sensibiliser davantage le public durant la conférence aux enjeux de la commercialisation des produits d'origine. Depuis 2012, ils ont également été utilisés comme instruments efficaces de sensibilisation dans différentes situations et possibilités de renforcement des capacités.</p>
<p><u>Exemples de succès ou d'effets positifs et principaux enseignements</u></p>	<p>Il s'est clairement dégagé, aussi bien de l'exécution du projet au niveau du pays que du riche échange de vues à la conférence et à la réunion d'experts, que la protection de la propriété intellectuelle, que ce soit sous la forme d'une indication géographique, d'une appellation d'origine ou d'une marque collective ou de certification, n'est qu'une de plusieurs dimensions à prendre en compte dans l'élaboration d'une stratégie de création de marques.</p> <p>L'identification et l'inventaire des produits, la mobilisation des parties prenantes, le renforcement des capacités, l'analyse des options en matière de propriété intellectuelle, la création de marques de produits, les stratégies de commercialisation et la viabilité financière sont quelques-uns des éléments clés à prendre en considération pour bien soutenir les producteurs locaux dans leurs efforts de création de marques complexes et chronophages.</p> <p>L'expérience a montré que plusieurs acteurs (secteur privé, organisations gouvernementales et intergouvernementales) doivent participer au processus de création de marques. Une approche collaborative et inclusive entre les organisations concernées est donc une des conditions requises pour garantir une intervention efficace et durable.</p> <p>Tous ces enseignements clés ont été saisis dans un document intitulé "Framework for Action for the Development of IP, Branding and Product to Market Strategy". Ce document a été validé par les experts qui avaient participé à l'exécution du projet dans les trois pays pilotes, à savoir le Panama, l'Ouganda et la Thaïlande.</p> <p>Le "Cadre pour l'action" est un des produits concrets de ce projet. Il repose en grande partie sur l'analyse de meilleures pratiques dans la création de marques de produits d'origine ainsi que sur les expériences de projets pilotes dans les trois pays pilotes. Il fait une ébauche des aspects et orientations méthodologiques pour l'exécution et l'évaluation de projets relatifs à la propriété intellectuelle et à la création de marques, visant à mieux faire comprendre ce qui intervient dans la formulation et l'exécution de ces projets. Le document sera publié par l'OMPI en 2013.</p> <p>Un autre produit très utile du projet est l'identification, par le biais de l'exécution du projet et du dialogue très dynamique déclenché par la conférence, d'un groupe d'experts engagés qui sont disposés à</p>

	collaborer à des projets en cours et futurs dans le domaine de la propriété intellectuelle et de la création de marques à des fins de développement.
<u>Risques et atténuation des risques</u>	Aucun
<u>Questions appelant des mesures ou une attention immédiates</u>	Aucune
<u>Mesures à prendre</u>	<p>Comme indiqué à différents stades de son cycle, il est essentiel pour assurer le succès du projet d'établir la responsabilité au niveau du pays de son exécution. Afin de soutenir les efforts déployés par l'équipe chargée du projet, des mécanismes appropriés doivent maintenant être mis en place au niveau du pays pour diriger de façon dynamique la mise en œuvre des recommandations du projet. Cette situation s'applique aux trois pays.</p> <p>Les orientations méthodologiques pour l'élaboration de la stratégie de propriété intellectuelle et de commercialisation telles qu'elles figurent dans le document "Cadre pour l'action" ont commencé à être utilisées dans le contexte élargi d'autres projets sur la propriété intellectuelle et la création de marques et ce, dans le cadre de l'assistance technique de l'OMPI.</p> <p>Au titre d'un suivi pratique de la conférence, l'OMPI (Division des projets spéciaux) pourrait envisager les manières de convertir la méthodologie et les compétences auxquelles a donné lieu l'exécution des projets pilotes du Plan d'action pour le développement (Panama, Ouganda et Thaïlande) en une plate-forme en ligne éventuelle pour les projets à la propriété intellectuelle et à la création de marques de produits. Cette plate-forme pourrait permettre le travail en réseau des experts et la mise en commun des ressources à l'appui de futurs projets. Un lien avec la base de données de mise en parallèle de l'OMPI peut être envisagé.</p> <p>Le projet prendra fin en décembre 2013.</p>
<u>Calendrier d'exécution</u>	NE
<u>Taux d'exécution du projet</u>	Le taux d'utilisation du budget à la fin du mois d'août 2013 s'élevait à 66,3%.
<u>Rapports précédents</u>	Le premier rapport sur l'état d'avancement du projet, qui se trouve à l'annexe XIV du document CDIP/8/3, a été soumis au CDIP à sa

	huitième session, en novembre 2011 et le deuxième, qui figure dans le document CDIP/10/2, l'a été au CDIP à sa dixième session, en novembre 2012.
--	---

AUTO-ÉVALUATION DU PROJET

Code d'évaluation

****	***	**	AP	NE
Objectifs pleinement atteints	Progrès considérables	Quelques progrès	Aucun progrès	Non évalué/abandonné

<u>Résultats du projet⁵</u> <u>(Résultat escompté)</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u> <u>(Indicateurs de résultats)</u>	<u>Données relatives à</u> <u>l'exécution</u>	<u>Code</u> <u>d'évaluation</u>
Conclusion d'un accord entre associations locales de producteurs et d'agriculteurs et les autorités compétentes sur le potentiel de la commercialisation de certains produits	Dans trois pays, deux produits ont été répertoriés du fait de leurs qualités uniques et de leur potentiel élevé de valorisation de marque.	Dans chaque pays (Thaïlande, Panama et Ouganda), trois produits présentant des qualités uniques et un potentiel élevé de commercialisation liés à leur origine géographique ont été recensés.	****
Début des consultations sur les choix et modalités stratégiques relatifs à la commercialisation de produits, conformément aux directives proposées.	Dans chaque pays, des directives ont été rédigées à l'intention des PME, des communautés locales et des associations de producteurs ou d'agriculteurs, pour concevoir et utiliser une marque de produit; des consultations ont commencé avec des parties prenantes : a) des procédures et des règles ont été établies aux fins d'utilisation, d'administration et de gestion des droits de propriété intellectuelle (indications géographiques et marques); et b) des normes et procédures ont été établies pour la certification et le contrôle	Dans les neuf communautés sélectionnées (trois dans chaque pays) : a) consultations avec les parties prenantes en collaboration avec les autorités nationales et locales; b) une méthode de formulation d'une stratégie de propriété intellectuelle et de commercialisation a été expérimentée; et c) des procédures de gestion des droits de propriété intellectuelle et de certification et de contrôle de qualité des produits ont été établies.	****

⁵ Conformément au descriptif de projet initial, section 3.2.

<u>Résultats du projet⁵</u> <u>(Résultat escompté)</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u> <u>(Indicateurs de résultats)</u>	<u>Données relatives à</u> <u>l'exécution</u>	<u>Code</u> <u>d'évaluation</u>
	de qualité des produits.		
Renforcement des actions de sensibilisation, des capacités et de l'infrastructure pour permettre une utilisation stratégique de la propriété intellectuelle et autres possibilités de commercialisation.	Pour chaque produit recensé, une série d'ateliers sur le renforcement des capacités a été organisée sur la commercialisation de produits à l'intention des communautés locales, des offices de propriété intellectuelle et autres autorités compétentes.	<p>Deux ateliers additionnels de renforcement des capacités organisés au Panama (initiative du Café);</p> <p>Un projet visant à obtenir une appellation d'origine pour le café Boquete au Panama a eu pour résultat la création de l'organisation des producteurs et l'enregistrement d'une appellation d'origine.</p> <p>Trois missions de suivi effectuées en 2012-2013 dans les trois pays pour y recenser les principaux partenaires stratégiques et assurer la durabilité du projet au-delà de son cycle actuel.</p>	****
Convocation d'une conférence sur l'appui au développement des communautés locales par la commercialisation de produits en vue d'échanger données d'expérience et enseignements tirés	Des monographies ont été réunies et présentées à la conférence et les données d'expérience issues du projet ont fait l'objet de documents pour la conférence	Succès de la conférence sur la propriété intellectuelle et la commercialisation de produits à des fins de développement commercial et des communautés locales et de la réunion d'experts tenus à Séoul (République de Corée); études de cas et méthodologie pour la propriété intellectuelle et la création de marques débattues et validées par des experts; expériences en matière de projets diffusées au moyen de documents de la conférence et de trois documentaires vidéo produits pour sensibiliser le public.	****

<u>Objectif(s) du projet</u>	<u>Indicateurs de réussite dans la réalisation de l'objectif ou des objectifs du projet (indicateurs de réussite)</u>	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
<p>Contribuer au développement des entreprises locales en aidant les PME, les associations d'agriculteurs et de producteurs dans les pays en développement et les PMA à créer des marques de produits grâce à l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle</p>	<p>Système de suivi et de vérification établi pour évaluer l'incidence des stratégies et mesures collectives en matière de marques sur les ressources locales et la durabilité; le système permet de comparer les résultats avant et après l'adoption de la stratégie et d'utiliser des mécanismes qui permettent de corriger d'éventuels effets préjudiciables.</p>	<p>En Thaïlande et au Panama, des études comparatives (déjà achevées) ont permis d'identifier le point de départ qui sera utilisé pour suivre et évaluer l'impact des stratégies.</p> <p>Indicateurs spécifiques toujours en cours d'élaboration pour mesurer l'impact économique et social du projet sur les entreprises (dans l'étude en cours sur le café de Boquete au Panama).</p> <p>Attention spéciale accordée aux mécanismes existants d'évaluation de l'impact de l'application des indications géographiques durant la Conférence susmentionnée.</p>	<p>***</p>
<p>Promouvoir des alliances stratégiques de producteurs et d'agriculteurs, de petites et moyennes entreprises (PME) et d'institutions publiques pour créer des marques de produits grâce à l'utilisation de la propriété intellectuelle.</p>	<p>Établissement de structures de coordination et lancement d'initiatives collectives communes visant à préserver la qualité, la commercialisation et la promotion de produits; système établi pour faire valoir les avantages accrus et les coûts réduits de la stratégie en matière de marques.</p>	<p><u>Au Panama</u> : comités de parties prenantes formés pour le café (Palmira et Boquete) et l'ananas; groupes autochtones Kuna mobilisés pour solliciter une marque de certification pour les produits de l'artisanat Mola;</p> <p><u>En Ouganda</u> : groupes de parties prenantes sensibilisés au coton et à la vanille; création d'organisations formelles de producteurs toujours en cours;</p> <p><u>En Thaïlande</u> : groupes de parties prenantes et autorités locales mobilisés à Bang Chao Cha et Mae</p>	<p>**</p>

<u>Objectif(s) du projet</u>	<u>Indicateurs de réussite dans la réalisation de l'objectif ou des objectifs du projet (indicateurs de réussite)</u>	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
		<p>Chaem; la soie du Lampon a obtenu la certification de tiers qui facilite la commercialisation sur le marché de l'Union européenne bien que le produit artisanal ne remplisse pas les conditions requises pour être considéré comme une indication géographique en vertu de la législation de l'Union européenne.</p> <p>Toutefois, dans toutes les communautés, il faudrait continuer de renforcer les structures des parties prenantes et les organisations de producteurs (coopératives et consortiums).</p>	
<p>Former des représentants de communautés locales, d'ONG et d'institutions nationales, notamment d'offices de propriété intellectuelle, à utiliser efficacement les procédures d'enregistrement, ainsi que d'examen de marques et d'indications géographiques</p>	<p>Nombre de personnes formées dans les communautés locales, les offices de propriété intellectuelle et les autorités gouvernementales aux instruments juridiques pertinents en matière de protection et de commercialisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - formation du personnel des offices de propriété intellectuelle à l'application des procédures relatives aux enregistrements des indications géographiques; - jusqu'à six dépôts de demandes d'enregistrement de marques ou d'indications géographiques, liés aux produits répertoriés. 	<p>Depuis le début du projet, 15 ateliers au moins sur le renforcement des capacités avaient été organisés dans les neuf communautés à la fin de 2012.</p> <p>À chaque atelier, de 30 à 40 participants (membres des communautés et autorités chargées de la propriété intellectuelle) ont été formés aux aspects opérationnels et stratégiques de la protection de la propriété intellectuelle pour la création de marques et la commercialisation de produits.</p> <p>À ce jour, enregistrement de :</p>	<p>***</p>

<u>Objectif(s) du projet</u>	<u>Indicateurs de réussite dans la réalisation de l'objectif ou des objectifs du projet (indicateurs de réussite)</u>	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
		a) <u>au Panama</u> : deux marques collectives, une appellation d'origine; une marque de certification en attente; b) <u>en Ouganda</u> : une marque de certification et une marque; et c) <u>en Thaïlande</u> : une marque collective et une indication géographique.	

[L'annexe V suit]

RÉSUMÉ DU PROJET	
<u>Code du projet</u>	DA_35_37_01
<u>Titre</u>	Propriété intellectuelle et le développement socioéconomique
<u>Recommandations du Plan d'action pour le développement</u>	<p><i>Recommandation n° 35 (groupe D) : Demander à l'OMPI de réaliser, à la demande des États membres, de nouvelles études pour évaluer l'incidence économique, sociale et culturelle de l'utilisation des systèmes de propriété intellectuelle dans ces États.</i></p> <p><i>Recommandation n° 37 (groupe D) : À la demande des États membres et selon leurs instructions, l'OMPI peut réaliser des études sur la protection de la propriété intellectuelle afin de déterminer les liens et les incidences possibles entre propriété intellectuelle et développement.</i></p>
<u>Budget du projet</u>	<p>Dépenses autres que les dépenses de personnel : 1341 700 francs suisses</p> <p>Dépenses de personnel : 150 000 francs suisses</p>
<u>Date de début du projet</u>	1 ^{er} juillet 2010 (3 ^e trimestre 2010).
<u>Durée du projet</u>	42 mois
<u>Principaux secteurs de l'OMPI concernés et liens avec les programmes de l'OMPI</u>	<p>Division de l'économie et des statistiques; Secteur du développement; Secteur des marques et des dessins et modèles; Secteur des questions mondiales; et Secteur de l'innovation et de la technologie.</p> <p>Liens avec les programmes 1, 2, 4, 8, 9, 10, 16 et 30 de l'OMPI.</p>
<u>Brève description du projet</u>	<p>Le projet consiste en une série d'études sur le lien entre la propriété intellectuelle et les différents aspects de la performance économique dans les pays en développement. Il s'agirait de réduire le déséquilibre des connaissances auquel sont confrontés les décideurs dans ces pays s'agissant d'élaborer et de mettre en œuvre un régime de propriété intellectuelle favorisant le développement. Les études envisagées seraient axées sur trois grands thèmes : l'innovation sur le plan intérieur, la diffusion internationale et nationale du savoir et les caractéristiques institutionnelles du système de la propriété intellectuelle et ses incidences économiques. Ces études seraient mises en œuvre par des équipes de recherche associant la Division de l'économie et des statistiques, des experts internationaux et des chercheurs locaux.</p>

<p><u>Chef de projet</u></p>	<p>M. Carsten Fink</p>
<p><u>Liens avec les résultats escomptés dans le programme et budget pour 2012-2013</u></p>	<p><i>Résultat escompté V.2</i> Utilisation d'une analyse économique de l'OMPI pour l'élaboration d'une politique de propriété intellectuelle</p>
<p><u>État d'avancement du projet</u></p>	<p>Depuis le dernier rapport sur l'état d'avancement des projets, tous les projets relatifs aux études de pays ont bien avancé et il est prévu qu'ils seront terminés avant la fin de 2013. Toutes les études en cours seront soumises aux douzième et treizième sessions du CDIP. Au nombre des jalons atteints ces 12 derniers mois figurent les suivants :</p> <p>a) <u>Chili</u> : étude sur l'utilisation de la propriété intellectuelle au Chili terminée, soumise à la onzième session du CDIP et traduite en espagnol; avancement considérable de l'analyse destinée aux études sur la délivrance de brevets relatifs aux produits pharmaceutiques et le squattage des marques;</p> <p>b) <u>Brésil</u> : étude sur l'utilisation de la propriété intellectuelle fondée sur les données d'enquêtes menées auprès des entreprises soumise à la onzième session du CDIP; achèvement de la base de données sur l'enregistrement à l'Office brésilien de la propriété intellectuelle et avancement substantiel de l'élaboration de l'étude sur l'utilisation de la propriété intellectuelle fondée sur ces données; avancement substantiel de l'analyse destinée à l'étude sur l'utilisation de la propriété intellectuelle et la performance des exportations;</p> <p>c) <u>Uruguay</u> : étude sur la propriété intellectuelle dans le secteur forestier terminée et soumise à la onzième session du CDIP. Avancement substantiel de l'analyse destinée à l'étude sur la délivrance de brevets et la structure dans l'industrie pharmaceutique;</p> <p>d) <u>Égypte</u> : étude en cours sur le rôle de la propriété intellectuelle dans l'industrie des techniques de l'information et des communications; mission d'enquête et interviews avec des parties prenantes concernées terminées;</p> <p>e) <u>Chine</u> : avancement substantiel de l'analyse destinée à l'étude sur le comportement par les déposants chinois relatif à la délivrance de brevets à des étrangers et sur les stratégies de délivrance de brevets des entreprises chinoises;</p> <p>f) <u>Thaïlande</u> : achèvement de la base de données sur les enregistrements des modèles d'utilité; avancement substantiel de l'élaboration de l'étude sur l'utilisation des modèles d'utilité, fondée sur une base de données nouvellement construite.</p>

<p><u>Exemples de succès ou d'effets positifs et principaux enseignements</u></p>	<p>Il est prématuré d'évaluer l'impact global du projet. Toutefois, les réunions organisées en rapport avec les études de pays ont révélé un intérêt marqué pour les travaux envisagés et favorisé par ailleurs un dialogue interne sur la manière dont la propriété intellectuelle influence les résultats économiques.</p> <p>L'un des principaux enseignements tirés est qu'un ensemble hétérogène d'organismes publics est intéressé par des études sur les effets économiques des choix en matière de propriété intellectuelle, notamment sur le commerce, l'économie ou d'autres ministères, offices de propriété intellectuelle, organismes d'innovation et administrations chargées de la concurrence. Assurer l'appropriation complète du travail d'analyse économique nécessite donc une somme d'efforts considérable en termes de coordination entre les organismes concernés.</p>
<p><u>Risques et atténuation des risques</u></p>	<p>L'achèvement de toutes les études en suspens avant la fin de l'année nécessite les apports ponctuels de consultants et partenaires externes. Pour prévenir les retards éventuels, l'OMPI a communiqué à tous les consultants et partenaires des dates limites appropriées qui leur permettent d'achever les travaux dans les délais.</p>
<p><u>Questions appelant des mesures ou une attention immédiates</u></p>	<p>Aucune</p>
<p><u>Mesures à prendre</u></p>	<p>La situation des six études de pays peut être résumée comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) <u>Chili</u> : tous les travaux sont terminés; b) <u>Brésil</u> : tous les travaux envisagés sont terminés; c) <u>Uruguay</u> : l'étude sur l'industrie pharmaceutique et l'étude exploratoire sur le rôle de la propriété intellectuelle dans le secteur audiovisuel seront achevées avant la fin de 2013; d) <u>Égypte</u> : il est prévu que l'étude sera achevée avant la fin de 2013; e) <u>Chine</u> : l'étude sur l'utilisation des brevets et les stratégies commerciales est en cours et devrait être achevée avant la fin de l'année; f) <u>Thaïlande</u> : les recherches analytiques sur l'utilisation des brevets et la performance des entreprises seront achevées avant la fin de 2013. <p>Comme prévu dans le descriptif de projet initial (CDIP/5/7), un colloque de recherche sera organisé en décembre 2013, qui réunira les principaux auteurs des six études de pays et des experts internationaux. Son objectif sera de débattre les principaux enseignements tirés des différentes études, leurs possibilités d'application plus larges et leurs incidences sur l'élaboration des politiques aux niveaux national et international.</p>

<u>Calendrier d'exécution</u>	Exécution comme prévu par le calendrier fixé (prolongé de 6 mois à la dixième session du CDIP).
<u>Taux d'exécution du projet</u>	Le taux d'utilisation du budget à la fin du mois d'août 2013 s'élevait à 72,2%.
<u>Rapports précédents</u>	Le premier rapport sur l'état d'avancement du projet, qui se trouve à l'annexe XVI du document CDIP/8/2, a été soumis au CDIP à sa huitième session, en novembre 2011 et le deuxième, qui figure dans le document CDIP/10/2, l'a été au CDIP à sa dixième session, en novembre 2012.

AUTO-ÉVALUATION DU PROJET

Code d'évaluation

****	***	**	AP	NE
Objectifs pleinement atteints	Progrès considérables	Quelques progrès	Aucun progrès	Non évalué/abandonné

<u>Résultats du projet</u> ⁶ (Résultat escompté)	<u>Indicateurs d'exécution</u> (Indicateurs de résultats)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
Production de 6 à 8 études	Remise dans les délais des projets de rapport et des rapports définitifs; indicateurs qualitatifs : retour d'information des experts externes et des parties prenantes au niveau local.	Deux études de pays achevées et d'autres sur le point de l'être	**
Ateliers au niveau local	Nombre de participants, niveau de participation, évaluation.	Ateliers tenus dans la plupart des six pays	**
Colloque de recherche économique	Nombre de participants, niveau de participation, évaluation.	Pas encore tenu	NE

<u>Objectif(s) du projet</u>	<u>Indicateurs de réalisation des objectifs du projet</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>

⁶ Conformément au descriptif de projet initial, section 3.2

<u>Objectif(s) du projet</u>	<u>Indicateurs de réalisation des objectifs du projet (indicateurs de résultats)</u>	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
Meilleure compréhension des incidences économiques des politiques de propriété intellectuelle et décisions en meilleure connaissance de cause.	Participation de haut niveau aux ateliers organisés dans le cadre de l'étude; mentions des études dans des documents de politique générale et des articles de presse; nombre de citations dans des travaux de recherche ultérieurs; utilisation des bases de données créées dans le cadre de ce projet.	Prématuré à ce stade. Ateliers tenus dans la plupart des six pays	**

[L'annexe VI suit]

RÉSUMÉ DU PROJET	
<u>Code du projet</u>	DA_19_25_26_28_01
<u>Titre</u>	Propriété intellectuelle et transfert de technologie : élaborer des solutions face aux défis communs
<u>Recommandations du Plan d'action pour le développement</u>	<p><i>Recommandation n° 19</i> : Engager les discussions sur les moyens à mettre en œuvre, dans le cadre du mandat de l'OMPI, pour faciliter davantage l'accès des pays en développement et des PMA aux savoirs et à la technologie afin de stimuler la créativité et l'innovation et de renforcer les activités déjà entreprises dans ce domaine au sein de l'OMPI.</p> <p><i>Recommandation n° 25</i> : Étudier les politiques et initiatives relatives à la propriété intellectuelle nécessaires pour promouvoir le transfert et la diffusion de la technologie au profit des pays en développement, et prendre les mesures appropriées pour permettre à ces pays de comprendre pleinement les différentes dispositions concernant les flexibilités prévues dans les accords internationaux et d'en tirer profit, le cas échéant.</p> <p><i>Recommandation n° 26</i> : Encourager les États membres, en particulier les pays industrialisés, à inciter leurs institutions travaillant dans la recherche et le domaine scientifique à renforcer leur coopération et leurs échanges avec les institutions de recherche-développement des pays en développement, en particulier des PMA.</p> <p><i>Recommandation n° 28</i> : Examiner les politiques et mesures relatives à la propriété intellectuelle que les États membres, en particulier les pays industrialisés, pourraient adopter pour promouvoir le transfert et la diffusion de la technologie vers les pays en développement.</p>
<u>Budget du projet</u>	<p>Dépenses autres que les dépenses de personnel : 1 193 000 francs suisses</p> <p>Dépenses de personnel : 598 000 francs suisses</p>
<u>Date de début du projet</u>	Janvier 2011
<u>Durée du projet</u>	27 mois

<p><u>Principaux secteurs de l'OMPI concernés et liens avec les programmes de l'OMPI</u></p>	<p>Secteur de l'innovation et de la technologie; Division des défis mondiaux et Division de l'économie et des statistiques</p> <p>Projet sur la structure d'appui de l'innovation et du transfert de technologie à l'intention des institutions nationales</p> <p>Liens avec les programmes 1, 8, 9, 10 et 18 de l'OMPI</p>
<p><u>Brève description du projet</u></p>	<p>Ce projet comprend une série d'activités permettant d'étudier les initiatives et les politiques relatives à la propriété intellectuelle pouvant promouvoir le transfert et la diffusion de la technologie, ainsi que faciliter l'accès à la technologie en faveur du développement, au profit notamment des pays en développement, y compris des PMA.</p> <p>Les activités qu'il est envisagé de réaliser dans le cadre du projet sont les suivantes (voir le paragraphe 55 du document CDIP/9/INF/4) :</p> <p>Activité 1. L'organisation de cinq réunions régionales de consultation sur le transfert de technologie dans différentes régions du monde, y compris dans des pays développés, après consultation préalable avec les États membres à Genève et avec la participation de différentes parties prenantes dans le domaine du transfert de technologie, notamment d'autres organisations compétentes du système des Nations Unies.</p> <p>Activité 2. La réalisation d'un certain nombre d'études analytiques examinées par des pairs, en collaboration avec des organisations compétentes du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales, dont des études économiques et des études de cas sur le transfert de technologie au niveau international, qui permettront d'alimenter le forum d'experts de haut niveau.</p> <p>Activité 3. L'établissement d'un document de fond sur l'élaboration de solutions, destiné à servir de base aux délibérations du forum d'experts internationaux de haut niveau, qui devra être soumis au CDIP pour approbation (y compris tout ce qui suit : la présentation d'un avant-projet de ce document aux experts internationaux pour observations; la présentation du document aux missions permanentes à Genève; et l'organisation d'une réunion d'une journée avec des organisations intergouvernementales ou non gouvernementales et des associations professionnelles (voir le paragraphe 66 du document CDIP/9/INF/4).</p> <p>Activité 4. La constitution et la fourniture d'éléments d'information, de modules, d'instruments d'apprentissage et d'autres instruments à la suite des recommandations adoptées à la réunion d'experts, et l'incorporation de ces résultats dans le cadre mondial de renforcement des capacités de l'OMPI. Il peut s'agir d'éléments et de projets nationaux concrets relatifs à la conception et au</p>

	<p>développement de l'infrastructure nécessaire à la gestion des actifs de propriété intellectuelle en rapport avec le transfert de technologie.</p> <p>Activité 5. L'organisation d'un forum d'experts internationaux de haut niveau, sous la forme d'une conférence internationale, pour engager les discussions sur les moyens à mettre en œuvre, dans le cadre du mandat de l'OMPI, afin de faciliter davantage l'accès des pays en développement et des PMA au savoir et à la technologie, y compris dans des domaines émergents tels que le changement climatique ainsi que dans d'autres domaines présentant un intérêt particulier pour les pays en développement à la lumière des recommandations n^{os} 19, 25, 26 et 28. Les experts devront notamment débattre de politiques de propriété intellectuelle à l'appui du transfert de technologie mises au point par les pays développés.</p> <p>Activité 6. La création d'un forum sur le Web intitulé "Transfert de technologie et propriété intellectuelle : élaborer des solutions face aux défis communs", accessible depuis le portail sur la structure d'appui de l'innovation et du transfert de technologie à l'intention des institutions nationales, qui sera créé dans le cadre du projet concernant la recommandation n° 10 en collaboration avec les États membres et les autres parties prenantes; il conviendra de faciliter la participation des pays en développement et des PMA à ce forum sur le Web.</p> <p>Activité 7. L'incorporation, dans les programmes de l'OMPI, de tout résultat obtenu à la suite de la réalisation des activités susmentionnées, après examen par le CDIP et compte tenu de toute recommandation éventuelle du comité à l'Assemblée générale.</p>
--	---

<p><u>Chef de projet</u></p>	<p>M. Ali Jazairy</p>
<p><u>Liens avec les résultats escomptés dans le programme et budget pour 2012-2013</u></p>	<p><i>Résultat escompté IV.2</i> Accès amélioré à l'information et aux savoirs en matière de propriété intellectuelle, et meilleure utilisation de cette information et de ces savoirs, par les institutions de propriété intellectuelle et le public, pour promouvoir l'innovation et faciliter l'accès aux œuvres de création protégées et aux œuvres de création dans le domaine public.</p>
<p><u>État d'avancement du projet</u></p>	<p>Le projet est en retard sur le calendrier fixé. Son calendrier d'exécution tel qu'il a été examiné par le Comité à sa neuvième session (CDIP/9/INF/4) a subi l'impact du démarrage tardif du projet, du report de quelques-unes des consultations régionales, de la restructuration de la Division de l'innovation et des modifications apportées à la gestion du projet en juin 2013 (voir ci-joint le calendrier d'exécution révisé du projet).</p> <p>Activité 1 : À l'heure où était rédigé le présent document, deux des cinq réunions régionales de consultation sur le transfert de technologie avaient eu lieu, une à Singapour (pour la région asiatique) les 16 et 17 juillet 2012 et l'autre à Alger (pour les régions des pays africains et arabes) les 29 et 30 janvier 2013. La troisième réunion régionale aura lieu à Istanbul (pour la région en transition) les 24 et 25 octobre 2013. La quatrième réunion régionale (pour les pays développés) devrait se tenir à Genève les 25 et 26 novembre 2013. La cinquième et dernière réunion régionale (pour l'Amérique latine et les Caraïbes) devrait elle se tenir à Monterrey (Mexique) (sous réserve de confirmation) les 5 et 6 décembre 2013. Par conséquent, il est prévu que les cinq réunions régionales auront eu lieu avant la fin de 2013.</p> <p>Activité 2 : À l'heure où était rédigé le présent document, les six études analytiques avaient été commandées et leurs avant-projets reçus par le Bureau international. Il est prévu que toutes les études seront reçues dans leur version finale avant la fin de 2013.</p> <p>Activité 3 : Un avant-projet du document de fond qui doit constituer la base du Forum d'experts internationaux de haut niveau sera établi pour la fin février 2014, une fois terminées les cinq réunions régionales de consultation et reçues par le Bureau international les six études analytiques. En outre, comme en était convenu le Comité (voir le paragraphe 66 du document CDIP/9/INF/4), avant d'être soumis au Comité pour approbation à sa session en mai 2014, le document de fond sera soumis en mars 2013, pour observations, à des experts internationaux et présenté aux missions permanentes à Genève. En outre, avant la session du Comité en mai 2014, une réunion d'une journée avec des organisations intergouvernementales ou non gouvernementales et des associations professionnelles sera organisée.</p>

	<p>Activité 4 : Par définition, la constitution et la fourniture d'éléments d'information, de modules, d'instruments d'apprentissage et d'autres instruments à la suite des recommandations adoptées par le Forum international d'experts de haut niveau ne peut commencer qu'après ce Forum.</p> <p>Activité 5 : Le Forum d'experts internationaux de haut niveau sur le thème "Transfert de technologie et propriété intellectuelle : élaborer des solutions face aux défis communs" se tiendra en juin 2014, après approbation du document de fond par le CDIP à sa session en mai 2014.</p> <p>Activité 6 : La création d'un Forum sur le Web sur le thème "Transfert de technologie et propriété intellectuelle : élaborer des solutions face aux défis communs" sera achevée après la tenue du Forum d'experts internationaux de haut niveau.</p> <p>Activité 7 : Par définition, l'incorporation, dans les programmes de l'OMPI, de tout résultat obtenu à la suite de la réalisation des activités susmentionnées ne peut commencer qu'après le Forum d'experts internationaux de haut niveau et (comme convenu) ne commencera qu'après examen par le CDIP et compte tenu de toute recommandation éventuelle du comité à l'Assemblée générale.</p>
<p><u>Exemples de succès ou d'effets positifs et principaux enseignements</u></p>	<p>Les réunions régionales de consultation sur le transfert de technologie tenues jusqu'ici ont suscité un très vif intérêt de la part des pays participants comme des délégués. Nombre de recommandations créatives ont été faites par les représentants des différents pays. Mentionnons à titre d'exemple que, à la fin de la Consultation régionale sur le transfert de technologie pour les régions africaine et arabe, Mme Suhayfa Zia, directrice, DIRCO, et représentante de l'Afrique du Sud, a préconisé la création d'une "Décennie des Nations Unies pour l'innovation et l'emploi des jeunes" (2014-2023)".</p>
<p><u>Risques et atténuation des risques</u></p>	<p>Aucun</p>
<p><u>Questions appelant des mesures ou une attention immédiates</u></p>	<p>Aucune</p>
<p><u>Mesures à prendre</u></p>	<p>Voir ci-joint le calendrier actualisé d'exécution du projet.</p>

<u>Calendrier d'exécution</u>	Un nouveau projet de calendrier est joint au présent rapport aux fins de son examen par les États membres.
<u>Taux d'exécution du projet</u>	Le taux d'utilisation du budget à la fin du mois d'août 2013 s'élevait à 35,9%.
<u>Rapports précédents</u>	Le premier rapport sur l'état d'avancement du projet, qui se trouve à l'annexe VIII du document CDIP/8/2 , a été soumis au CDIP à sa huitième session, en novembre 2011 et le deuxième, qui figure dans le document CDIP/10/2 , l'a été au CDIP à sa dixième session, en novembre 2012.

et compte tenu de toute recommandation éventuelle du comité à l'Assemblée générale.														
---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

AUTO-ÉVALUATION DU PROJET

Code d'évaluation

****	***	**	AP	NE
Objectifs pleinement atteints	Progrès considérables	Quelques progrès	Aucun progrès	Non évalué/abandonné

<u>Résultats du projet</u> (Résultat escompté)	<u>Indicateurs d'exécution</u> (Indicateurs de résultats)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
0. Document relatif au projet	Projet de document prêt dans un délai de trois mois après approbation du projet, en consultation avec les États membres.	Élaboration du document relatif au projet achevé pour novembre 2011 et révisé pour mai 2012	****
1. Organisation de cinq réunions régionales de consultations sur le transfert de technologie	Réunions organisées dans un délai de trois mois après la conclusion du document relatif au projet; - Retour d'information de la part des participants; et - Observations émanant des consultations des États membres.	Deux des cinq réunions sont terminées. La troisième se tiendra les 24 et 25 octobre 2013 à Istanbul. La quatrième est prévue à Genève à la fin novembre 2013. La cinquième devrait se tenir à Monterrey (Mexique) (sous réserve de confirmation) au début décembre 2013.	***
2. Études, études de cas et analyses	Réalisation des études et des analyses, selon le calendrier établi et les critères prescrits dans le mandat.	Trois des six études analytiques examinées par des pairs ont été reçues sous la forme de projets; les six études seront remises avant la fin de 2013.	**
3. Document de fond	Projet d'un document de fond sur l'élaboration de solutions comme base de discussion au Forum d'experts internationaux de haut niveau, qui sera soumis au CDIP pour approbation	Un avant-projet du document de fond sera élaboré pour la fin février 2014, suite à l'achèvement des cinq réunions régionales de consultation et à la réception par le Bureau international des six études analytiques.	**

<p>4. Matériels du Forum</p>	<p>Constitution et la fourniture d'éléments d'information, de modules, d'instruments d'apprentissage et d'autres instruments à la suite des recommandations adoptées à la réunion d'experts</p>	<p>Prématuré à ce stade. Les matériels d'information et instruments d'apprentissage résultant des consultations régionales et des études commandées sont déjà en cours d'élaboration.</p>	<p>**</p>
<p>5. Organisation d'un forum d'experts de haut niveau</p>	<p>Forum d'experts de haut niveau organisé dans un délai de six mois après la fin des études;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taux de participation élevé au Forum; - Retour d'information positif, de la part des participants, sur le document de fond et les études; et - Forum aboutissant à l'adoption d'une liste de propositions, recommandations et mesures éventuelles de promotion du transfert de technologie après consultations avec les États membres. 	<p>Le Forum d'experts internationaux de haut niveau est prévu à la fin du projet durant le deuxième trimestre de 2014, après l'approbation par le CDIP à sa session en mai 2014 du document théorique.</p>	<p>**</p>
<p>6. Création et utilisation d'un forum sur le Web</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en service du forum sur le Web à un stade précoce; - Nombre d'utilisateurs et retour d'information sur la qualité du forum de la part des utilisateurs; et - Compilation et analyse des débats publics sur le forum électronique. 	<p>Prématuré à ce stade. Le Forum sur le Web est en cours d'incorporation dans le portail déjà créé et la Structure d'appui à l'innovation et au transfert de technologie à l'intention des institutions nationales mise en place dans le cadre du projet pour la recommandation n° 10 : http://www-cms.wipo.int/innovation</p>	<p>**</p>
<p>7. Renforcement des activités actuelles de l'OMPI visant à améliorer l'accès</p>	<p>Incorporation, dans les programmes de l'OMPI, de tout résultat obtenu à la suite de la réalisation</p>	<p>Prématuré à ce stade</p>	<p>**</p>

au savoir et à la technologie	des activités susmentionnées, après examen par le CDIP et compte tenu de toute recommandation éventuelle du comité à l'Assemblée générale.		
-------------------------------	--	--	--

<u>Objectif(s) généraux du projet</u>	<u>Indicateur(s) de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet</u> (indicateurs de réussite)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
<p>Étude de nouvelles solutions permettant de renforcer la collaboration internationale en matière de propriété intellectuelle, compréhension accrue des initiatives ou des politiques de propriété intellectuelle pouvant servir à améliorer le transfert de technologie.</p>	<p>a) Retour d'information de la part du comité quant à la mesure dans laquelle la compréhension des questions a été accrue et les objectifs du projet ont été atteints; b) Adoption et utilisation concrète par les États membres de la liste des propositions, recommandations et mesures éventuelles de promotion du transfert de technologie; c) Retour d'information sur le contenu de la part des utilisateurs via le forum sur le Web et les questionnaires d'évaluation; et d) Utilisation générale de ce support par les pays en développement et les PMA.</p>	<p>Prématuré à ce stade</p>	<p>NE</p>

[L'annexe VII suit]

RÉSUMÉ DU PROJET	
<u>Code du projet</u>	DA_36
<u>Titre</u>	Projet relatif aux partenariats ouverts et aux modèles fondés sur la propriété intellectuelle
<u>Recommandation du Plan d'action pour le développement</u>	<i>Recommandation n° 36 (groupe D) : Échanger des données d'expérience sur des projets de partenariat ouvert tels que le projet sur le génome humain et sur des modèles de propriété intellectuelle</i>
<u>Budget du projet</u>	Dépenses autres que les dépenses de personnel : 734 000 francs suisses Dépenses de personnel : 161 000 francs suisses
<u>Début du projet</u>	Janvier 2011
<u>Durée du projet</u>	30 mois
<u>Principaux secteurs de l'OMPI concernés et liens avec les programmes de l'OMPI</u>	Section de l'innovation et du transfert de technologie, Secteur de l'innovation et de la technologie; Division de l'économie et des statistiques Liens avec les programmes 1, 8, 9, 10, 16 et 18 de l'OMPI
<u>Brève description du projet</u>	<p>Les projets de partenariat ouvert font intervenir des solutions novatrices élaborées par des inventeurs et des résolveurs de problèmes du monde entier grâce à l'échange de pratiques recommandées dans ce domaine entre plusieurs entités.</p> <p>À cet égard, le présent projet permettra de lancer et d'explorer toute une série d'activités relatives à l'échange de données d'expérience sur les environnements d'innovation ouverte (y compris les environnements axés sur les utilisateurs dans lesquels les utilisateurs créent conjointement des produits novateurs dans le cadre d'accords de partenariat ouvert) dans les pays développés comme dans les pays en développement, ainsi que les modèles fondés sur la propriété intellectuelle. L'innovation en partenariat ouvert peut être définie comme l'osmose et l'osmose inverse des savoirs à travers la membrane poreuse séparant une organisation ou une communauté de son environnement. Des mesures en faveur de l'innovation en partenariat ouvert peuvent être prises dans le cadre d'un large éventail d'accords. Ces derniers peuvent porter sur des modèles plus traditionnels tels que la concession de licences (par exemple, dans le domaine des brevets, des modèles d'utilité, des marques, du droit d'auteur, des dessins et modèles</p>

industriels et des secrets d'affaires), la sous-traitance, les contrats de partenariat en matière de recherche-développement, les coentreprises et les communautés de brevets. D'autres options ont trait à des tendances fondées sur l'Internet, dans lesquelles le client suscite la création volontaire et collective de solutions complexes par des méthodes telles que l'externalisation à grande échelle (*crowd sourcing*), les concours d'idées, les *Creative Commons*, les logiciels libres et les encyclopédies en ligne. Le présent projet vise à cartographier ou examiner les initiatives de partenariat ouvert typiques existant actuellement, ainsi que leurs rapports avec les modèles de propriété intellectuelle à travers une étude analytique-taxonomie. À la suite d'un échange de vues et de pratiques recommandées entre les États membres et entre les experts, l'étude évaluera les avantages et les inconvénients des projets existants et les enseignements à en tirer. Afin de favoriser un échange et une diffusion d'informations et de données d'expérience les plus larges possibles entre toutes les parties prenantes, le projet propose la création d'une "plate-forme interactive sur les projets de partenariat ouvert et les modèles fondés sur la propriété intellectuelle".

Le projet consiste en des propositions relatives à l'élaboration d'une plate-forme interactive pour l'échange de données d'expérience sur les projets de partenariat ouvert tels que le projet relatif au génome humain, ainsi sur les modèles fondés sur la propriété intellectuelle. Le terme "plate-forme interactive" désigne un portail numérique à double entrée comportant un site Web et un forum sur le Web. Le site Web (fonction "Envoi") servira de dispositif intelligent de centralisation permettant d'envoyer des informations sur les études et données d'expérience relatives aux projets de partenariat ouvert et aux modèles fondés sur la propriété intellectuelle. Le forum sur le Web (fonction "Réception") servira de moyen de réception des retours d'information sur l'expérience acquise dans les projets de partenariat ouvert et les modèles fondés sur la propriété intellectuelle.

Les activités qu'il est envisagé de réaliser dans le cadre du projet sont les suivantes (voir le document [CDIP/6/6 Rev](#)) :

Activité 1. Élaborer une étude analytique-taxonomie visant à cartographier, regrouper, analyser et harmoniser les différentes initiatives en matière de partenariat ouvert et les modèles de propriété intellectuelle sur lesquels elles sont respectivement fondées.

Activité 2. Organiser une réunion des États membres à participation non limitée en vue de favoriser un débat constructif sur l'essence, la logique et les différentes étapes de la démarche suivie.

Activité 3. Achever une étude d'évaluation approfondie établissant les avantages et les inconvénients des projets existants en exploitant les modèles de propriété intellectuelle spécifiques permettant de créer des environnements de partenariat ouvert fructueux.

	<p>Activité 4. Organiser une réunion d'experts aux fins de l'échange de pratiques recommandées sur les projets de partenariat ouvert tels que le projet relatif au génome humain, le projet de la Commission européenne dénommé Open Living Labs, les propositions de prix présentées par les gouvernements du Bangladesh, de la Barbade, de la Bolivie et du Suriname au groupe d'experts du financement de la recherche-développement de l'OMS ainsi que d'autres expériences menées par des entreprises privées telles que InnoCentive, le Merck Gene Index et Natura.</p> <p>Activité 5. Mettre en place une plate-forme interactive d'échange de données d'expérience comportant deux éléments : un site Web contenant des informations sur les études réalisées et des propositions relatives aux éventuels instruments de propriété intellectuelle et un forum sur le Web destiné à la réception des retours d'information sur l'expérience acquise dans les projets de partenariat ouvert et les modèles fondés sur la propriété intellectuelle.</p> <p>Activité 6. Incorporer les recommandations dans les programmes pertinents de l'OMPI après approbation des États membres.</p>
--	--

<p><u>Chef de projet</u></p>	<p>M. Ali Jazairy</p>
<p><u>Liens avec les résultats escomptés dans le programme et budget pour 2012-2013</u></p>	<p><i>Résultat escompté IV.2</i> Accès amélioré à l'information et aux savoirs en matière de propriété intellectuelle, et meilleure utilisation de cette information et de ces savoirs, par les institutions de propriété intellectuelle et le public, pour promouvoir l'innovation et faciliter l'accès aux œuvres de création protégées et aux œuvres de création dans le domaine public.</p> <p><i>Résultat escompté VII.3</i> Les instruments axés sur la propriété intellectuelle sont utilisés pour le transfert de technologie entre les pays développés et les pays en développement, notamment les pays les moins avancés, pour répondre aux défis mondiaux.</p>
<p><u>État d'avancement du projet</u></p>	<p>Le projet est en retard sur le calendrier fixé. Son calendrier d'exécution tel qu'il a été proposé par le Comité à sa sixième session (CDIP/6/6 Rev) a subi l'impact du retard mis à lancer le projet, de la procédure d'examen de l'étude analytique-taxonomie (6 mois) et de la restructuration de la Division de l'innovation (voir ci-joint le calendrier actualisé d'exécution du projet).</p> <p><u>Activité 1</u> : La version préliminaire de l'étude analytique-taxonomie des projets de partenariat ouvert et modèles fondés sur la propriété intellectuelle a été achevée en octobre 2011 et présentée à la huitième session du CDIP. Les observations des États membres et observateurs ont été incorporées dans l'étude finale en mars 2012 pour la neuvième session du CDIP/9 : (http://www.wipo.int/edocs/mdocs/mdocs/en/cdip_8/cdip_8_inf_7_rev.pdf).</p> <p><u>Activité 2</u> : Deux réunions à participation non limitée avec les États membres ont été organisées. Une manifestation informelle en marge de la neuvième session du CDIP/9 a eu lieu le 11 mai 2012 ainsi qu'une réunion officielle de l'OMPI le 18 juin 2012 : (http://www.wipo.int/meetings/en/details.jsp?meeting_id=26782)</p> <p>Cette dernière réunion a été suivie par une vingtaine de participants, avec des délégués des missions permanentes de sept pays auprès de l'Office des Nations Unies à Genève ainsi que de trois ONG.</p> <p><u>Activité 3</u> : À l'heure où était rédigé le présent document, l'élaboration de l'étude d'évaluation approfondie avait été commandée à une équipe d'experts de haut niveau. Le Bureau international s'attend à recevoir l'avant-projet de cette étude pour le 11 novembre 2013; la version finale sera achevée pour décembre 2013.</p>

L'étude d'évaluation approfondie consistera en des travaux de recherche effectués par une équipe que dirigera le professeur Henry Chesbrough de l'University of California à Berkeley, qui a forgé le terme 'innovation ouverte' il y a 10 ans. Il est le premier à définir clairement cette nouvelle stratégie en matière d'innovation qui restructure la recherche-développement partout dans le monde. Il est l'auteur de l'ouvrage intitulé *Open Innovation : The New Imperative for Creating and Profiting from Technology* (HBS Press, 2003). Il a également écrit trois autres ouvrages sur l'innovation ouverte, à savoir : *Open Business Models : How to Thrive in the New Innovation Landscape* (HBS Press, 2006); *Open Innovation : Researching a New Paradigm* (Oxford, 2006); et *Open Services Innovation : Rethinking Your Business to Grow and Compete in a New Era* (Wiley, 2010).

L'étude comprendra les éléments ci-après :

- i) un aperçu de l'évolution des concepts de partenariats ouverts;
- ii) un aperçu de l'innovation ouverte depuis la création de ce concept il y a 10 ans;
- iii) une liste des avantages et des difficultés découlant des projets existants et définir les enseignements tirés de chaque initiative typique de partenariat ouvert;
- iv) une liste des conditions favorables spécifiques et des modèles de propriété intellectuelle efficaces applicables aux initiatives typiques de partenariat ouvert couronnées de succès; et
- v) une liste de recommandations sur les manières dont les PMA peuvent être aidés dans le cadre des programmes de l'OMPI à surmonter les difficultés auxquelles ils sont confrontés en matière d'innovation en partenariat ouvert.

L'étude fournit également des contenus pour les ateliers de l'OMPI sur les partenariats ouverts.

Activité 4 : À l'heure où était rédigé le présent document, le programme de la réunion d'experts sous la forme d'une Conférence mondiale sur l'innovation ouverte avait été finalisé. Le but de cette conférence est d'échanger de meilleures pratiques sur des projets de partenariat ouvert et de grands projets d'infrastructure fondés sur l'innovation tels que le projet Zeekracht, le projet Desertec et le projet consacré au génome humain. Le succès de ces projets repose sur la création d'un "Réseau d'innovation". Ouvert, mobile, instantané, futuriste, adapté, en évolution constante, souple et incontestablement humain, le réseau d'innovation peut aider à résoudre les plus grands problèmes de la planète car il est le produit du capital social humain le plus fondamental, à savoir les idées.

La conférence, à laquelle seront invitées les missions permanentes des États membres et les ONG concernées, consistera en des séances de travail thématiques et discussions de groupe sur les

meilleures pratiques en matière d'innovation ouverte pour les entreprises publiques et privées, sur la mise en œuvre de l'innovation ouverte dans le monde en développement ainsi que sur les outils destinés aux partenariats ouverts. D'une durée de deux jours, cette conférence à laquelle prendront part 20 conférenciers de haut niveau et des praticiens de l'innovation ouverte des pays développés et en développement est prévue pour le mois de janvier 2014.

Activité 5 : À l'heure où était rédigé le présent document, l'élaboration du contenu de la plate-forme interactive avait été commandée à une équipe d'experts de haut niveau. Le Bureau international s'attend à recevoir l'avant-projet de cette étude pour le 8 novembre 2013; la version finale sera achevée pour décembre 2013.

Le projet consiste à élaborer une base de données d'instruments et de riche contenu qui sera incorporée dans la plate-forme interactive pour l'échange d'expériences sur les partenariats ouverts. Le contenu de la plate-forme interactive est élaboré par une équipe de l'AMO, le laboratoire d'idées de l'OMA, que dirige le fameux architecte néerlandais Rem Koolhaas. L'AMO participe également à la formulation de politiques énergétiques et de programmes d'énergie renouvelable, notamment par le biais du Zeekracht, un plan directeur de fermes éoliennes offshore dans la mer du Nord achevé en 2008, et de la feuille de route 2050, un plan directeur pour un réseau électrique européen intégrée fondé sur l'énergie renouvelable. En Russie, l'AMO a proposé d'élaborer le plan directeur du Centre Skolkovo pour l'innovation, soit l'équivalent du "Silicon Valley russe", à l'extérieur de Moscou.

La base de données comportera les éléments suivants sous la forme d'un Atlas, c'est-à-dire un répertoire de concepts, cartes, graphiques et représentations cohérents :

- i) un aperçu de la situation actuelle de l'innovation dans le monde;
- ii) un aperçu de l'espace consacré à la propriété intellectuelle dans le monde par le biais des applications de l'OMPI;
- iii) l'évolution des modèles de collaboration traditionnels partout dans le monde;
- iv) une référence utile pour l'évolution de nouvelles collaborations fondées sur l'Internet partout dans le monde; et
- v) l'évolution des flux de connaissances sous la forme de flux codifiés et tacites entre pays développés et en voie de développement. Les travaux de recherche fournissent également un contenu pour les ateliers de l'OMPI sur les nouveaux types de partenariat ouverts en collaboration.

	<p><u>Activité 6.</u> Par définition, le travail d'incorporation des résultats découlant des activités susmentionnées dans les programmes de l'OMPI ne peut commencer qu'après la réunion d'experts ainsi qu'après la finalisation et l'entrée en vigueur de la plate-forme interactive, et (comme convenu) il ne commencera qu'après leur examen par le CDIP.</p>
<p><u>Exemples de succès ou d'effets positifs et principaux enseignements</u></p>	<p>L'étude analytique-taxonomie a fait l'objet d'un grand nombre d'observations d'États membres, qui ont été incorporées dans la version finale du document. La réunion à participation non limitée a suscité un très vif intérêt de la part des États membres. Elle a été suivie par des participants avec des délégués des missions permanentes de sept pays auprès de l'Office des Nations Unies à Genève : Algérie, Bangladesh, Bolivie, Canada, Colombie, Thaïlande et Venezuela ainsi que par les trois ONG suivantes : Drugs for Neglected Diseases Initiative (DNDi), Knowledge Ecology International (KEI) et Médecins Sans Frontières (MSF).</p> <p>L'étude d'évaluation approfondie est effectuée par une équipe d'experts de haut niveau que dirige le professeur Henry Chesbrough de l'University of California à Berkeley tandis que l'élaboration du contenu de la plate-forme interactive est aux mains d'une équipe d'experts de haut niveau de l'AMO, le laboratoire d'idées de l'OMA, que dirige le fameux architecte néerlandais Rem Koolhaas.</p>
<p><u>Risques et atténuation des risques</u></p>	<p>Aucun</p>
<p><u>Questions appelant des mesures ou une attention immédiates</u></p>	<p>Aucune</p>
<p><u>Mesures à prendre</u></p>	<p>Voir le calendrier actualisé d'exécution du projet ci-joint.</p>
<p><u>Calendrier d'exécution</u></p>	<p>Un nouveau projet de calendrier est joint au présent rapport aux fins de son examen par les États membres.</p>
<p><u>Taux d'exécution du projet</u></p>	<p>Le taux d'utilisation du budget à la fin du mois d'août 2013 s'élevait à 10%.</p>
<p><u>Rapports précédents</u></p>	<p>Le premier rapport sur l'état d'avancement du projet, qui se trouve à l'annexe XVIII du document CDIP/8/2, a été soumis au CDIP à sa huitième session, en novembre 2011 et le deuxième, qui figure à l'annexe IX du document CDIP/10/2, l'a été au CDIP à sa dixième session, en novembre 2012.</p>

AUTO-ÉVALUATION DU PROJET

Code d'évaluation

****	***	**	AP	NE
Objectifs pleinement atteints	Progrès considérables	Quelques progrès	Aucun progrès	Non évalué/abandonné

<u>Résultats du projet</u> (Résultat escompté)	<u>Indicateurs d'exécution</u> (Indicateurs de résultats)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
1. Etude analytique-Taxonomie	Version préliminaire de l'étude analytique mise à disposition dans un délai de six mois à compter de l'approbation du projet	Projet d'étude achevé en octobre 2011 et présenté à la huitième session du CDIP. Commentaires des États membres et des observateurs incorporés dans l'étude finale pour le mois de mars 2012.	****
2. Organisation de la réunion à participation non limitée avec les États membres	Organisation de la réunion dans un délai de trois mois à partir de l'achèvement de l'étude analytique; les délibérations seront axées sur l'essence et les étapes logiques de la mise en œuvre des projets d'innovation en partenariat ouvert, ainsi que sur les résultats, les jalons du projet et les solutions; a) consensus des États membres sur la voie à suivre; b) 60% de retours d'information positifs émanant des participants sur la mise en œuvre du projet (selon les questionnaires d'évaluation).	Réunion à participation non limitée avec les États membres organisée trois mois après l'achèvement de l'étude. Elle prévoyait une manifestation informelle en marge de la neuvième session du CDIP le 11 mai 2012 ainsi qu'une réunion officielle de l'OMPI le 18 juin 2012. Cette dernière réunion a été suivie par une vingtaine de participants, avec des délégués des missions permanentes de sept pays auprès de l'Office des Nations Unies à Genève ainsi que de trois ONG. Les délégués ont évalué le projet de manière positive et sont convenus de la suite à donner.	****
3. Étude d'évaluation	Étude d'évaluation approfondie achevée dans un délai de six mois à compter de la tenue de la réunion d'experts. L'objectif de cette activité est de déterminer les	L'étude d'évaluation approfondie est effectuée par une équipe d'experts de l'University of California à Berkeley. Son avant-projet sera disponible à la	**

	avantages et les inconvénients des projets existants et de recenser les enseignements tirés de chaque initiative de partenariat ouvert.	douzième session du CDIP et le projet final achevé pour décembre 2013.	
4. Organisation de la réunion d'experts	Tenue de la réunion dans un délai de six mois à partir de l'organisation de la réunion avec les États membres; pendant les délibérations, l'accent sera mis sur les pratiques recommandées des organismes tant publics que privés en ce qui concerne les projets de partenariat ouvert; 70% de retours d'information positifs émanant des participants sur l'utilité de la réunion eu égard à l'échange de données d'expérience.	La réunion d'experts se tiendra au siège de l'OMPI (Salle A) en janvier 2014. Son programme a été finalisé en septembre 2013. Compte tenu du manque de disponibilité de la Salle A et du grand nombre de conférenciers et de praticiens sur le thème de l'innovation ouverte, l'organisation de la Conférence mondiale sur l'innovation ouverte a été reportée deux fois dans le passé, la logistique d'une telle réunion étant complexe.	***
5. Plate-forme interactive	Portail numérique fonctionnel dans un délai de six mois après l'achèvement de l'étude d'évaluation approfondie : a) utilisation sur une grande échelle et de façon régulière du site Web et du forum sur le Web par les utilisateurs, en particulier dans les pays en développement; b) 55% de retours d'information positifs émanant des utilisateurs sur l'utilité de la plate-forme (selon les questionnaires en ligne)	L'élaboration de la base de données des instruments et du riche contenu de la plate-forme interactive est aux mains d'une équipe d'experts de l'AMO. L'avant-projet sera disponible à la douzième session du CDIP/12 tandis que le projet final sera achevé pour décembre 2013.	**
6. Appui aux activités de l'OMPI visant à stimuler l'échange de données d'expérience	Examen des recommandations découlant du projet aux fins de leur incorporation	Prématuré à ce stade	NE

sur les projets de partenariat ouvert	dans les programmes connexes de l'OMPI après approbation des États membres dans un délai de trois mois à compter de l'entrée en vigueur de la plate-forme interactive.		
---------------------------------------	--	--	--

<u>Objectif(s) généraux du projet</u>	<u>Indicateur(s) de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet (indicateurs de réussite)</u>	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
Créer une plate-forme interactive d'échange de données d'expérience le plus large possible sur les projets de partenariat ouvert et les modèles fondés sur la propriété intellectuelle.	<p>Plus grande sensibilisation, meilleure prise en considération des données d'expérience et pratiques recommandées et de l'application pratique des instruments de propriété intellectuelle et du matériel de formation dans la plate-forme interactive aux fins de la création et de la mise en œuvre des projets de partenariat ouvert, et retours d'information émanant du comité indiquant dans quelle mesure la compréhension de ces questions a été renforcée et l'objectif du projet a été atteint :</p> <p>a) Nombre d'utilisateurs du site Web et de visites par pays/région;</p> <p>b) Nombre d'utilisateurs du forum sur le Web échangeant des données d'expérience sur les environnements de partenariat ouvert et les modèles fondés sur la propriété intellectuelle;</p>	Prématuré à ce stade.	NE

	<p>c) Demande accrue de formation dispensée par l'OMPI sur l'innovation en partenariat ouvert sur la base du contenu du portail; et</p> <p>d) Nombre accru de projets communs initiés dans le cadre de l'innovation ouverte.</p>		
--	--	--	--

[L'annexe VIII suit]

RÉSUMÉ DU PROJET	
<u>Code du projet</u>	DA_16_20_02
<u>Titre</u>	Brevets et domaine public
<u>Recommandations du Plan d'action pour le développement</u>	<p><i>Recommandation n° 16</i> : Prendre en considération la préservation du domaine public dans l'élaboration des normes à l'OMPI et approfondir l'analyse des conséquences et des avantages d'un domaine public riche et accessible.</p> <p><i>Recommandation n° 20</i> : Promouvoir les activités d'établissement de normes relatives à la propriété intellectuelle favorisant la consolidation du domaine public dans les États membres de l'OMPI, y compris l'élaboration éventuelle de principes directeurs susceptibles d'aider les États membres intéressés à recenser les objets tombés dans le domaine public sur leurs territoires respectifs.</p>
<u>Budget du projet</u>	Dépenses autres que les dépenses de personnel : 50 000 francs suisses
<u>Début du projet</u>	1 ^{er} janvier 2012
<u>Durée du projet</u>	15 mois
<u>Principaux secteurs de l'OMPI concernés et liens avec les programmes de l'OMPI</u>	<p>Secteur de l'innovation et de la technologie (programme 1)</p> <p>Liens avec les programmes 8, 9,10 et 16 de l'OMPI</p>
<u>Brève description du projet</u>	<p>Le projet consiste à examiner et à étudier les éléments suivants relatifs aux brevets et au domaine public : 1) le rôle important d'un domaine public riche et accessible; et 2) l'incidence sur le domaine public de certaines pratiques relevant du monde de l'entreprise en ce qui concerne les brevets. Il complétera les conclusions de l'étude sur les brevets et le domaine public entreprise au titre du projet DA_16_20_01 et constituera une étape supplémentaire dans la mise en œuvre des recommandations n^{os} 16 et 20.</p>

<u>Chef de projet</u>	M. Philippe Baechtold
<u>Liens avec les résultats escomptés dans le programme et budget pour 2012-2013</u>	<i>Résultat escompté VII.1</i> Plus grande sensibilisation aux principes juridiques et pratiques dans le système des brevets, notamment les éléments de flexibilité prévus dans le système, et meilleure compréhension et clarification accrue des questions actuelles et émergentes en rapport avec les brevets (programme 1).
<u>État d'avancement du projet</u>	L'étude est soumise à la douzième session du CDIP (CDIP/12/INF/2).
<u>Exemples de succès ou d'effets positifs et principaux enseignements</u>	NE
<u>Risques et atténuation des risques</u>	NE
<u>Questions appelant des mesures ou une attention immédiates</u>	NE
<u>Mesures à prendre</u>	L'étude sera examinée à la douzième session du CDIP.
<u>Calendrier d'exécution</u>	La finalisation de l'étude a été retardée de cinq mois en raison de la plus longue période de préparation sollicitée par les auteurs compte tenu de la complexité du sujet.
<u>Taux d'exécution du projet</u>	Le taux d'utilisation du budget à la fin du mois d'août 2013 s'élevait à 0%.
<u>Rapports précédents</u>	Le premier rapport sur l'état d'avancement du projet, qui figure dans l'annexe X du document CDIP/10/2, a été soumis au CDIP à sa dixième session en novembre 2012.

AUTO-ÉVALUATION DU PROJET

Code d'évaluation

****	***	**	AP	NE
Objectifs pleinement atteints	Progrès considérables	Quelques progrès	Aucun progrès	Non évalué/abandonné

<u>Résultats du projet</u> ⁷ (Résultat escompté)	<u>Indicateurs d'exécution</u> (Indicateurs de résultats)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
Étude au niveau microéconomique sur les brevets et le domaine public	Achèvement de l'étude conformément au calendrier et au cahier des charges établis en vue de sa présentation au CDIP; et observations des États membres à propos de l'étude lors de sa présentation au CDIP.	L'étude est soumise à la douzième session du CDIP (référence) pour observations des États membres.	***

<u>Objectif(s) du projet</u>	<u>Indicateur(s) de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet</u> (indicateurs de réussite)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
Meilleure compréhension des incidences sur le domaine public de certaines pratiques des entreprises dans le domaine des brevets et du rôle important d'un domaine public riche et accessible.	Commentaires des États membres sur la mesure dans laquelle les résultats ont répondu à leurs préoccupations.	Elles ne sont pas encore disponibles.	NE

[L'annexe IX suit]

⁷

Conformément au descriptif de projet initial, section 3.2.

RÉSUMÉ DU PROJET	
<u>Code du projet</u>	DA_1_10_11_13_19_25_32_01
<u>Titre</u>	Projet de renforcement de la coopération Sud-Sud dans le domaine de la propriété intellectuelle au service du développement parmi les pays en développement et les pays les moins avancés.
<u>Recommandations du Plan d'action pour le développement</u>	<p>n^{os} 1, 10, 11, 13, 19, 25 et 32 :</p> <p><i>Recommandation n° 1</i> : L'assistance technique de l'OMPI doit notamment être axée sur le développement et la demande et elle doit être transparente; elle doit tenir compte des priorités et des besoins particuliers des pays en développement, en particulier des PMA, ainsi que des différents niveaux de développement des États membres et les activités doivent être menées à bien dans les délais. À cet égard, les mécanismes d'établissement et d'exécution et procédures d'évaluation des programmes d'assistance technique doivent être ciblés par pays.</p> <p><i>Recommandation n° 10</i> : Aider les États membres à développer et à améliorer les capacités institutionnelles nationales en propriété intellectuelle par le développement des infrastructures et autres moyens en vue de renforcer l'efficacité des institutions nationales de propriété intellectuelle et de concilier protection de la propriété intellectuelle et préservation de l'intérêt général. Cette assistance technique devrait également être étendue aux organisations sous-régionales et régionales œuvrant dans le domaine de la propriété intellectuelle.</p> <p><i>Recommandation n° 11</i> : Aider les États membres à renforcer leur capacité nationale de protection des créations, innovations et inventions nationales et soutenir le développement des infrastructures scientifiques et technologiques nationales, le cas échéant, conformément au mandat de l'OMPI.</p> <p><i>Recommandation n° 13</i> : L'assistance législative de l'OMPI doit notamment être axée sur le développement et déterminée par la demande, compte tenu des priorités et des besoins particuliers des pays en développement, notamment des PMA, ainsi que des différents niveaux de développement des États membres; les activités doivent être menées à bien dans les délais.</p> <p><i>Recommandation n° 19</i> : Engager les discussions sur les moyens à mettre en œuvre, dans le cadre du mandat de l'OMPI, pour faciliter davantage l'accès des pays en développement et des PMA aux savoirs et à la technologie afin de stimuler la créativité et l'innovation et de renforcer les activités déjà entreprises dans ce domaine au sein de l'OMPI.</p>

	<p><i>Recommandation n° 25</i> : Étudier les politiques et initiatives relatives à la propriété intellectuelle nécessaires pour promouvoir le transfert et la diffusion de la technologie au profit des pays en développement, et prendre les mesures appropriées pour permettre à ces pays de comprendre pleinement les différentes dispositions concernant les flexibilités prévues dans les accords internationaux et d'en tirer profit, le cas échéant.</p> <p><i>Recommandation n° 32</i> : Ménager au sein de l'OMPI la possibilité d'échanger des informations et des données d'expérience nationales et régionales sur les liens entre les droits de propriété intellectuelle et les politiques en matière de concurrence.</p>
<u>Budget du projet</u>	<p>Dépenses autres que les dépenses de personnel : 755 460 francs suisses</p> <p>Dépenses de personnel : 202 000 francs suisses</p>
<u>Début du projet</u>	Avril 2012
<u>Durée du projet</u>	24 mois (première phase)
<u>Principaux secteurs de l'OMPI concernés et liens avec les programmes de l'OMPI</u>	<p>Principal secteur : Secteur du développement (Programme 9)</p> <p>Liens avec les programmes 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 11, 15, 16, 18 et 30.</p> <p>Liens avec les projets ci-après du Plan d'action pour le développement : DA_05_01, DA_08_01, DA_09_01, DA_10_05, DA_7_23_32_01 et DA_35_37_01, DA_19_25_26_28_01.</p>
<u>Brève description du projet</u>	<p>Ce projet vise à optimiser les résultats de la mise en œuvre de certaines recommandations du Plan d'action de l'OMPI pour le développement. À cette fin, d'une part, il complète et renforce les projets déjà élaborés au titre des recommandations n^{os} 10, 19, 25 et 32 et, d'autre part, il concrétise les recommandations n^{os} 1, 11 et 13.</p> <p>En vue d'atteindre les objectifs fixés, le projet s'attache à trouver le moyen de canaliser les efforts déployés par différents acteurs en vue de promouvoir la coopération Sud-Sud dans le domaine de la propriété intellectuelle. Le projet vise à obtenir des résultats tangibles dans les domaines ci-après dans les pays en développement et les PMA :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) promotion d'une assistance juridico-technique en matière de propriété intellectuelle axée sur le développement (recommandations n^{os} 1 et 13); b) renforcement des capacités des institutions de propriété intellectuelle (recommandation n° 10); c) renforcement des capacités d'innovation nationales

	<p>(recommandation n° 11);</p> <p>d) accès et diffusion facilités du savoir et de la technologie, ainsi que l'utilisation des éléments de flexibilité en matière de propriété intellectuelle (recommandations n^{os} 19 et 25); et</p> <p>e) compréhension du lien entre propriété intellectuelle et politiques en matière de concurrence (recommandation n° 32).</p>
--	---

<p><u>Chef de projet</u></p>	<p>M. Alejandro Roca Campaña</p>
<p><u>Liens avec les résultats escomptés dans le programme et budget pour 2012-2013</u></p>	<p><i>Résultat escompté III.6</i></p> <p>Les principes du Plan d'action pour le développement ont été davantage intégrés dans les programmes et activités de l'Organisation.</p>
<p><u>État d'avancement du projet</u></p>	<p>Conformément au résultat escompté susmentionné et aux recommandations n^{os} 1, 10, 11, 13, 19, 25 et 32 du Plan d'action pour le développement, le projet vise à renforcer la coopération entre les pays en développement et les PMA en élaborant des moyens d'acheminer les efforts de coopération Sud-Sud dans le domaine de la propriété intellectuelle et du développement afin de contribuer à un renforcement des capacités qu'ont les pays en développement et les PMA de partager leurs connaissances et expériences mais aussi de promouvoir plus encore l'assistance technique et juridique axée sur le développement dans le domaine de la propriété intellectuelle.</p> <p>Compte tenu de la stratégie d'exécution du projet et des activités décrites dans le rapport CDIP/10/2, les progrès ci-après ont été réalisés durant la période considérée :</p> <p>1. Le 28 septembre 2012, Secrétariat a convoqué la <i>première conférence annuelle sur la coopération Sud-Sud dans le domaine de la propriété intellectuelle au service du développement</i> afin d'examiner les résultats de la <i>première Réunion interrégionale sur la coopération Sud-Sud relative à la gouvernance en matière de propriété intellectuelle, aux ressources génétiques, savoirs traditionnels et folklore et au droit d'auteur et aux droits connexes</i> tenue à Brasilia (Brésil), du 8 au 10 août 2012. Tenue au siège de l'OMPI et ouverte aux décideurs, aux fonctionnaires nationaux, aux représentants d'offices de propriété intellectuelle et des organisations gouvernementales régionales et internationales des pays en développement et des PMA, ainsi qu'aux autres États membres intéressés, la conférence a rassemblé 99 participants, dont 71 représentants de 37 pays en développement et PMA de toutes les régions. Comme le veut l'usage, l'OMPI a financé la participation de 26 représentants de pays en développement et PMA de l'Afrique, des pays arabes, de l'Asie et du Pacifique ainsi que de l'Amérique latine et des Caraïbes. Rendue publique sur le site Web de l'OMPI et sur Twitter, diffusée en direct sur le Web et enregistrée sur vidéo pour ainsi assurer son accès à un plus large public, la conférence a donné l'occasion de méditer sur les discussions et les idées avancées durant la première réunion interrégionale sur la coopération Sud-Sud et de mettre en relief les principaux problèmes que les pays en développement et les PMA rencontrent dans le domaine de la gouvernance de la propriété intellectuelle, des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et du folklore, du droit d'auteur et des droits connexes ainsi que les possibilités éventuelles de coopération Sud-Sud à cet égard. Le retour des</p>

informations assemblées au moyen d'un questionnaire d'évaluation distribué aux participants semble indiquer que la conférence a dans une large mesure répondu aux attentes (plus de 87% des répondants ont qualifié la conférence de bonne, de très bonne ou d'excellente). Le rapport détaillé de la conférence et le rapport de synthèse, traduits qu'ils ont été en arabe, chinois, espagnol, français et russe, ainsi que l'enregistrement vidéo de la conférence sont disponibles pour consultation sur le site Web de l'OMPI.

2. Organisée en coopération avec le Gouvernement de la République arabe d'Égypte, la *deuxième réunion interrégionale de l'OMPI sur la coopération Sud-Sud relative aux brevets, aux marques, aux indications géographiques, aux dessins et modèles industriels et à l'application des droits* s'est tenue au Caire (République arabe d'Égypte), du 6 au 8 mai 2013. Axée sur des questions de politique et techniques liées aux brevets, aux marques, aux indications géographiques, aux modèles et dessins industriels et à l'application des droits, cette réunion a été suivie par plus de 100 participants de 35 pays (dont 32 pays en développement et PMA) et plusieurs représentants d'organisations gouvernementales et non gouvernementales régionales et internationales afin de partager les données d'expérience et les enseignements tirés mais aussi de recenser les possibilités de renforcer la coopération dans les domaines susmentionnés. Pour cette réunion, l'OMPI a financé la participation de 26 représentants de pays en développement et PMA de l'Afrique, des pays arabes, de l'Asie et du Pacifique, de l'Amérique latine et des Caraïbes ainsi que celle de deux participants de pays à économie en transition. Compte tenu du large éventail des questions traitées à la réunion, une série d'enregistrements vidéo réalisés par les fonctionnaires de l'OMPI concernés qui s'occupent spécifiquement de chacun des domaines de fond de la propriété intellectuelle à l'étude ont été diffusés au début du débat sur chaque question afin de donner le ton des délibérations. Outre sa vaste couverture par les médias et la presse égyptiens, la réunion a été diffusée en direct sur le Web et enregistrée sur vidéo pour ainsi en assurer l'accès à un grand public. Conscients de l'importance de la coopération Sud-Sud dans le domaine de la propriété intellectuelle en tant que complément de la coopération Nord-Sud et de la coopération triangulaire pour permettre davantage aux pays en développement et PMA de réaliser leurs objectifs nationaux de développement, les participants ont pour la plupart fait part de la nécessité pour l'OMPI de continuer à favoriser les échanges Sud-Sud dans le domaine de la propriété intellectuelle. Le rapport détaillé de la réunion en anglais et son rapport de synthèse traduit en arabe, chinois, espagnol et russe ainsi que l'enregistrement vidéo de la réunion et de tous les exposés ont été mis à disposition sur le site Web de l'OMPI.

3. Fonctionnalités Sud-Sud dans la base de données d'assistance technique en propriété intellectuelle (IP-TAD) et la base de données de mise en parallèle des besoins de développement liés à la propriété intellectuelle (IP-DMD). Comme suite aux consultations internes avec la Division des projets spéciaux chargée de l'élaboration et de l'administration des bases de données IP-TAD et IP-DMD sur la façon la meilleure d'introduire les fonctionnalités

Sud-Sud dans les deux bases de données, compte tenu des principaux objectifs des fonctionnalités Sud-Sud à élaborer dans le cadre du projet, à savoir :

a) permettre plus encore une mise en parallèle des besoins et des offres des pays en développement et pays les moins avancés; et

b) améliorer les activités de formation et de renforcement des capacités dans les pays en développement et les PMA, le Secrétariat a confié l'élaboration de nouvelles fonctionnalités à Trigyn Technologies, fournisseur de solutions et intégrateur de systèmes qui a depuis longtemps des liens avec l'Organisation, en particulier dans le cadre de l'élaboration des bases de données IP-TAD, IP-DMD et de la liste des consultants de l'OMPI. Les nouvelles fonctionnalités, y compris notamment une fonctionnalité de recherche qui distingue les pays en développement et PMA d'autres groupes de pays, aideront à recenser les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités ayant un élément Sud-Sud ainsi que les possibilités de partenariat Sud-Sud dans les domaines de l'échange de savoirs, de la formation, du renforcement des capacités et du transfert de technologie.

4. Recours accru à des experts de pays en développement et de PMA dans le cadre des activités d'assistance technique de l'OMPI : étant donné que la liste de consultants de l'OMPI est la source la plus détaillée et à jour d'informations sur les experts embauchés par l'Organisation pour réaliser des activités d'assistance technique spécifiques dans le domaine de la propriété intellectuelle, une nouvelle fonctionnalité est en cours d'élaboration pour recenser, plus spécifiquement, les consultants et experts de pays en développement et de PMA en la matière. Afin de mettre davantage en relief les compétences et connaissances disponibles dans ces pays, cette information sera incorporée dans la page Web consacrée à la coopération Sud-Sud (voir le point 5. ci-dessous).

5. Élaboration d'une page Web de l'OMPI et d'un réseau virtuel sur la coopération Sud-Sud : compte tenu de l'objectif qui est de centraliser l'ensemble des activités menées par les pays en développement, les PMA et l'OMPI dans le domaine de la coopération Sud-Sud en matière de propriété intellectuelle afin d'améliorer l'accès aux savoirs et de promouvoir la création de liens institutionnels dans le Sud, le Secrétariat a entrepris un examen des informations existantes à l'OMPI sur la coopération Sud-Sud et le développement d'un contenu pertinent pour la page Web. À cet égard, il a également préparé un questionnaire qui a été envoyé à tous les pays en développement et PMA qui sont des États membres pour rassembler des informations additionnelles sur les cadres nationaux de coopération Sud-Sud et les initiatives nationales de coopération Sud-Sud dans le domaine de la propriété intellectuelle. Ces informations fourniront au Secrétariat un contenu supplémentaire pour peupler davantage la page Web sur la coopération Sud-Sud. Cette activité est menée en coordination avec la Division des communications et conformément au processus

de restructuration en cours du site Web de l'OMPI. Il sied de noter à cet égard que la priorité a été accordée à l'élaboration dans un premier temps de la partie statique de la page Web. L'élaboration d'une plate-forme dynamique dépendra, dans l'esprit de la politique et procédure de l'OMPI concernant la plate-forme des médias sociaux de l'utilisation de la page Web Sud-Sud et du retour d'information des utilisateurs, étant donné qu'une telle plate-forme nécessitera un administrateur et modérateur spécialisé.

6. Coordination avec l'Office des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud (UNOSSC), appelé antérieurement "Groupe spécial des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud" et ayant reçu le statut d'Office des Nations Unies du Comité de haut niveau sur la coopération Sud-Sud durant sa dix-septième session tenue du 22 au 25 mai 2012 et approuvé le 12 septembre 2012 : suite à la participation de l'OMPI à la dix-septième session du Comité de haut niveau sur la coopération Sud-Sud qui a donné l'occasion de nouer des contacts avec le coordonnateur du système des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, comme indiqué plus en détail dans le rapport d'activités soumis aux États membres dans le cadre de la dixième session du CDIP, l'OMPI a été invitée à participer à la Global South-South Development Expo (GSSD) 2012 tenue à Vienne (Autriche), du 19 au 23 novembre 2012, une exposition annuelle qui, depuis sa création en 2008, a été accueillie par des institutions de l'ONU et organisée conjointement avec l'UNOSSC. Accueillie par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), l'Expo GSSD 2012 a offert une série de solutions axées sur le Sud, innovatrices, durables et susceptibles d'être développées dans les domaines de l'énergie, des changements climatiques, de la sécurité alimentaire et du développement industriel, le tout présenté dans le cadre de forums d'échange de solutions et d'une exposition de solutions, et donné l'occasion aux organisations du système des Nations Unies, aux donateurs, au secteur privé et à la société civile d'apprécier la valeur de ces solutions et de déterminer la manière dont elles pourraient contribuer à accroître ces efforts. L'OMPI a également participé à la réunion de haut niveau sur la coopération en matière de développement et des parties prenantes Sud-Sud coorganisée par l'UNOSSC et la JICA durant l'Expo GSSD 2012, qui a donné aux praticiens du système des Nations Unies l'occasion de partager les données d'expérience, d'échanger des meilleures pratiques et d'établir de nouveaux partenariats à l'appui de la coopération Sud-Sud. De plus amples informations sur cette Expo et d'autres activités du système des Nations Unies menées dans le domaine de la coopération Sud-Sud seront incorporées dans la page Web consacrée à cette coopération. Des contacts ont également été pris concernant la participation éventuelle de l'Organisation à l'Expo GSSD 2013 dont sera l'hôte le PNUE à Nairobi (Kenya), du 28 octobre au 1^{er} novembre 2013, et qui portera sur les solutions du Sud dans le domaine de l'économie verte, du développement durable et de l'éradication de la pauvreté.

Exemples de succès
ou d'effets positifs et
principaux
enseignements

À la lumière des première et deuxième réunions interrégionales sur la coopération Sud-Sud ainsi que de l'échange des données d'expérience et des enseignements tirés par les pays en développement et les PMA dans les domaines de la gouvernance en matière de propriété intellectuelle, des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et du folklore, du droit d'auteur et des droits connexes, des brevets, des marques, des indications géographiques, des modèles et dessins industriels et de l'application des droits, le retour d'information obtenu sous la forme d'un questionnaire d'évaluation remis aux participants à la fin de chaque réunion semble indiquer que les participants ont beaucoup apprécié l'organisation et le déroulement des deux réunions et que ces réunions ont dans une large mesure contribué à la réalisation des objectifs du projet tels qu'ils sont décrits dans le document original (section 2.2). À la question de savoir en particulier si la deuxième réunion interrégionale sur la coopération Sud-Sud avait contribué à recenser les priorités et besoins spéciaux des pays en développement et des PMA dans les domaines des brevets, des marques, des indications géographiques, des modèles et dessins industriels et de l'application des droits, plus de 73% des personnes interrogées ont répondu que la réunion avait complètement atteint cet objectif. Quatre-vingt pour cent ont répondu qu'elle avait intégralement contribué à une meilleure compréhension de la propriété intellectuelle et de sa contribution potentielle au développement des pays en développement et des PMA, plus de 75% que la réunion avait pleinement contribué à faire prendre conscience de l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle pour promouvoir l'innovation dans les pays en développement et les PMA et tous que la réunion avait en partie (26%) ou pleinement (69%) contribué au renforcement de la capacité des pays en développement et des PMA à partager leurs savoirs, données d'expérience et meilleures pratiques dans le domaine de la propriété intellectuelle.

Compte tenu du retour d'information de la première réunion interrégionale sur la coopération Sud-Sud (voir le rapport dans le document CDIP/10/2), des efforts sont également faits, dans l'organisation de la deuxième réunion, pour accroître les possibilités de participation et d'échange de vues. Le retour d'information obtenu semble indiquer que cet objectif a été atteint, plus de 67% des personnes interrogées répondant que ces possibilités avaient été soit très bonnes soit excellentes (contre 45% à la première réunion interrégionale) et plus de 84% que les possibilités d'échange avaient été bonne, très bonnes ou excellentes. Dans l'ensemble, les participants ont accueilli avec une très grande satisfaction la possibilité de pouvoir compter sur une telle plate-forme d'échange et fait la valeur ajoutée de la coopération Sud-Sud en tant que complément de la coopération Nord-Sud dans le domaine de la propriété intellectuelle, soulignant l'importance pour l'OMPI d'appuyer de tels échanges.

Conformément aux recommandations n^{os} 1 et 13, à savoir promouvoir en matière de propriété intellectuelle l'assistance technique et juridique axée sur le développement et la demande,

	<p>compte tenu des priorités et des besoins particuliers des pays en développement et des PMA, il sied également de noter que les rapports détaillés des deux réunions interrégionales sur la coopération Sud-Sud ont été mis à disposition sur le site Web de l'OMPI (1^e réunion, Brasilia, 2013, http://www.wipo.int/edocs/mdocs/mdocs/en/wipo_ip_grtkf_bra_12/wipo_ip_grtkf_bra_12_2.pdf; 2^e réunion, le Caire, 2013, http://www.wipo.int/edocs/mdocs/mdocs/en/wipo_ssc_cai_13/wipo_ssc_cai_13_2.pdf) et qu'ils ont également été diffusés en interne à tous les Secteurs et Divisions concernés.</p>
<p><u>Risques et atténuation des risques</u></p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Conformément à la stratégie d'exécution du projet, la première conférence annuelle sur la coopération Sud-Sud a été organisée le 28 septembre 2012, immédiatement avant les Assemblées. Compte tenu de la participation et de la contribution limitées des délégués durant la conférence, comme en témoigne le rapport y relatif, le bien-fondé de la date retenue a été mis en question. Suite aux consultations avec les coordonnateurs des groupes sur cette question dans le contexte des préparatifs de la deuxième conférence annuelle sur la coopération Sud-Sud censée se tenir durant le dernier trimestre de 2013, il a été décidé qu'une approche plus efficace consisterait à organiser cette deuxième conférence annuelle immédiatement après la réunion du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) plutôt qu'après celle des Assemblées. En conséquence, il a été décidé de tenir la deuxième conférence annuelle sur la coopération Sud-Sud le vendredi 22 novembre 2013, immédiatement après la douzième session du CDIP. 2. Fonctionnalités Sud-Sud dans la base de données IP-DMD pour permettre davantage une mise en parallèle des besoins et des offres des pays en développement et des PMA : tandis que des efforts concrets sont faits pour aider à recenser les possibilités de partenariat Sud-Sud en introduisant des fonctionnalités additionnelles dans la base de données, il sied de noter que l'impact de cette activité dans le long terme dépendra de l'utilisation de cette base de données par les demandeurs et les donateurs, conformément au mécanisme et processus de mise en parallèle de la base. La principale stratégie d'atténuation consistera à sensibiliser aux fonctionnalités de cette base de données, la tenant à jour et en faisant la promotion dans les pays en développement et auprès des donateurs car elle est une des principales sources de mise en parallèle des besoins et des offres des pays en développement et des PMA. 3. Recours accru à des experts de pays en développement et de PMA dans le cadre des activités d'assistance technique de l'OMPI : conformément au mandat du projet, des efforts sont faits pour faciliter la recherche et l'extraction de la liste de consultants de l'OMPI d'experts des pays en développement et des PMA. Il sied de noter cependant que le choix des experts pour des activités d'assistance technique spécifiques dépend de plusieurs facteurs et que, tandis que des efforts sont faits à l'échelle de l'Organisation toute entière pour accroître l'utilisation d'experts des pays en développement et des PMA, d'autres facteurs sont également pris

	en considération.
<u>Questions appelant des mesures ou une attention immédiates</u>	NE
<u>Mesures à prendre</u>	<p>Les activités devant être menées entre septembre 2013 et avril 2014 sont les suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Comme indiqué ci-dessus, le Secrétariat organisera le vendredi 22 novembre 2013, immédiatement après la CDIP/12, la <i>deuxième Conférence annuelle de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et le développement</i>. Cette conférence sera un forum de discussion des travaux effectués dans le cadre de la <i>deuxième Réunion interrégionale de l'OMPI sur les brevets, les marques, les indications géographiques, les dessins et modèles industriels et l'application des droits</i> tenue au Caire (République arabe d'Égypte), du 6 au 8 mai 2013. Outre l'examen qu'elle fera des résultats de la deuxième réunion interrégionale sur la coopération Sud-Sud, elle donnera également l'occasion de débattre de l'avenir du projet du Plan d'action pour le développement sur la coopération Sud-Sud ainsi que des mesures à prendre concernant cette coopération dans le domaine de la propriété intellectuelle. Pourront participer à la conférence les décideurs, fonctionnaires publics et les représentants des offices de propriété intellectuelle des pays en développement, des PMA et autres États membres intéressés, y compris les représentants d'organisations gouvernementales régionales et internationales, d'organisations non gouvernementales et de la société civile. 2. En ce qui concerne l'élaboration de fonctionnalités Sud-Sud et la page Web consacrée à la coopération Sud-Sud sur le site Web de l'OMPI, le Secrétariat s'efforcera d'achever ces activités dans les délais convenus, utilisant pour ce faire les informations fournies par les pays en développement et les PMA dans le questionnaire Sud-Sud. 3. Suite aux contacts pris avec l'UNOSSC au sujet de l'Expo GSSD 2013 dont sera l'hôte le PNUE à Nairobi (Kenya), du 28 octobre au 1^{er} novembre 2013, le Secrétariat assurera le suivi de la participation éventuelle de l'OMPI à cette manifestation.
<u>Calendrier d'exécution</u>	<p>Comme suite au déploiement tardif du personnel nécessaire au projet et du report de la première réunion interrégionale sur la coopération Sud-Sud comme indiqué dans le rapport CDIP/10/2, la réalisation des activités liées à l'élaboration des fonctionnalités Sud-Sud et à la page Web sur la coopération Sud-Sud a subi un certain retard. Aucun effort ne sera cependant ménagé pour faire en sorte que les activités prévues au titre du projet soient achevées dans les délais convenus.</p>

<u>Taux d'exécution du projet</u>	Le taux d'utilisation du budget à la fin du mois d'août 2013 s'élevait à 52%
<u>Rapports précédents</u>	Le premier rapport sur l'état d'avancement du projet, qui figure dans l'annexe XI du document CDIP/10/2, a été soumis au CDIP à sa dixième session en novembre 2012.

AUTO-ÉVALUATION DU PROJET

Code d'évaluation

****	***	**	AP	NE
Objectifs pleinement atteints	Progrès considérables	Quelques progrès	Aucun progrès	Non évalué/abandonné

<u>Résultats du projet⁸</u> (Résultat escompté)	<u>Indicateurs d'exécution</u> (Indicateurs de résultats)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
Conférences annuelles et réunions interrégionales	Niveau de participation. Retours d'information des participants au moyen d'un questionnaire	1. <i>La première Conférence annuelle sur la coopération Sud-Sud dans le domaine de la propriété intellectuelle au service du développement a rassemblé 99 participants avec une large représentation des pays en développement et des PMA, outre plusieurs autres États membres intéressés, organisations intergouvernementales et non gouvernementales. Il ressort des retours d'information assemblés sur la base de 39 questionnaires remplis que la conférence a dans une large mesure répondu aux attentes (plus de 95% des répondants se sont déclarés partiellement ou complètement satisfaits). Le rapport détaillé de la conférence qui contient toutes les discussions et leur enregistrement vidéo a été mis à disposition sur le site Web de l'OMPI.</i>	***

⁸ Conformément au descriptif de projet initial, section 3.2.

<u>Résultats du projet</u> ⁸ (Résultat escompté)	<u>Indicateurs d'exécution</u> (Indicateurs de résultats)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
		<p>2. La deuxième Réunion interrégionale sur la coopération Sud-Sud relative aux brevets, aux marques, aux dessins et modèles industriels et à l'application des droits a rassemblé plus de 100 participants dont 69 représentants de 32 pays en développement et PMA. Il ressort des retours d'information assemblés sur la base de 46 questionnaires d'évaluation remplis que les participants ont été très satisfaits de l'organisation et du déroulement de la réunion, de la qualité des exposés et des possibilités qui leur avaient été offertes de participer et d'échanger des points de vue. Les données révèlent que plus de 66% des répondants se sont déclarés très satisfaits de la réunion qui avait pleinement répondu à leurs attentes, plus de 76% qualifiant cette réunion de très bonne ou d'excellente. Le rapport détaillé, l'enregistrement vidéo et les exposés des conférenciers sont disponibles pour consultation sur le site Web de l'OMPI.</p>	
<p>Activités Sud-Sud de formation et de renforcement des capacités</p>	<p>Nouvelles fonctions ajoutées dans la base de données de l'assistance technique en matière de propriété intellectuelle (IP-TAD) et la base de données de mise en parallèle des besoins de</p>	<p>Travaux en cours.</p>	<p>***</p>

<u>Résultats du projet⁸</u> (Résultat escompté)	<u>Indicateurs d'exécution</u> (Indicateurs de résultats)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
	<p>développement liés à la propriété intellectuelle</p> <p>Statistiques sur l'utilisation du dispositif de mise en parallèle et nombre de voyages ou missions d'échange parmi les pays en développement et les PMA.</p>		
<p>Faire davantage appel, dans les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités de l'OMPI, à des experts et au partage de données d'expérience provenant de pays en développement et de PMA</p>	<p>Rapports périodiques annuels et examen de la liste de consultants de l'OMPI afin d'évaluer le recours accru à des consultants provenant de pays en développement et de PMA.</p>	<p>Travaux en cours.</p>	<p>**</p>
<p>Page Web sur le site de l'OMPI consacrée à la coopération Sud-Sud et portail Web interactif/réseau virtuel</p>	<p>Portail Web interactif/réseau virtuel créé</p> <p>Retours d'information des utilisateurs et statistiques sur l'utilisation du réseau virtuel, et évaluation qualitative demandée aux participants et résultats sous forme d'interaction en partenariat</p>	<p>Travaux en cours.</p>	<p>***</p>
<p>Coordonnateur de la coopération Sud-Sud</p>	<p>Désignation d'un coordonnateur de la coopération Sud-Sud au sein du Secrétariat de l'OMPI</p> <p>Rapports périodiques présentés par le coordonnateur aux États membres.</p>	<p>Chef de projet désigné comme coordonnateur <i>de facto</i> de la coopération Sud-Sud en raison de la nature ponctuelle du projet.</p> <p>Les activités menées par l'OMPI en coopération avec l'UNOSSC sont décrites dans le rapport CDIP/10/2 sur l'état d'avancement du projet et le présent rapport.</p>	<p>***</p>

<u>Résultats du projet</u> ⁸ (Résultat escompté)	<u>Indicateurs d'exécution</u> (Indicateurs de résultats)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>

<u>Objectif(s) du projet</u>	<u>Indicateur(s) de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet</u> (indicateurs de réussite)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
<p>Meilleure compréhension de la propriété intellectuelle et de sa contribution potentielle au développement dans les pays en développement et les PMA</p> <p>Recensement des priorités et des besoins spécifiques des pays en développement et des PMA dans le domaine de la propriété intellectuelle au service du développement, y compris l'établissement de normes aux niveaux national, régional et international</p> <p>Adoption dans le Sud de politiques de propriété intellectuelle nationales et régionales élaborées en connaissance de cause et tenant compte du contexte socioéconomique</p> <p>Meilleure protection des créations nationales et stimulation de l'innovation dans les pays en développement et les PMA</p>	<p>Incidence sur les pratiques dans les États membres, y compris sur l'élaboration d'une politique et d'une législation nationales en matière de propriété intellectuelle et sur sa mise en œuvre, et sur l'utilisation des éléments de flexibilité (questionnaire d'enquête).</p> <p>Statistiques sur l'utilisation du dispositif de mise en parallèle</p> <p>Statistiques et retours d'information sur la consultation de la page Web</p> <p>Statistiques et retours d'information sur l'utilisation du réseau virtuel</p> <p>Statistiques sur le recours à des consultants provenant de pays en développement et de PMA</p>	<p>Il est trop tôt pour déterminer l'impact lié aux objectifs du projet.</p> <p>Des statistiques pertinentes seront fournies à une étape ultérieure de la mise en œuvre du projet.</p>	NE

<u>Objectif(s) du projet</u>	<u>Indicateur(s) de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet (indicateurs de réussite)</u>	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
<p>Promotion du transfert et de la diffusion de la technologie</p> <p>Renforcement de l'infrastructure et des capacités des pays en développement et des PMA s'agissant d'utiliser le plus efficacement possible la propriété intellectuelle au service du développement compte tenu de leur situation socioéconomique et de leurs différents niveaux de développement</p> <p>Renforcement de la capacité des pays en développement et des PMA à partager leurs savoirs et leurs données d'expérience dans le domaine de la propriété intellectuelle au service du développement</p> <p>.</p>			

[L'annexe X suit]

RÉSUMÉ DU PROJET	
<u>Code du projet</u>	DA_39_40_01
<u>Titre</u>	Propriété intellectuelle et fuite des cerveaux
<u>Recommandation du Plan d'action pour le développement</u>	<p><i>Recommandation n° 39</i> (groupe D) : Demander à l'OMPI d'aider, dans le cadre de ses compétences et de sa mission fondamentales et en coopération avec les organisations internationales compétentes, les pays en développement, en particulier les pays africains, en menant des études sur la fuite des cerveaux et en formulant des recommandations en conséquence.</p> <p><i>Recommandation n° 40</i> (groupe D) : Demander à l'OMPI d'intensifier sa coopération avec les institutions des Nations Unies, en particulier la CNUCED, le PNUE, l'OMS, l'ONUDI, l'UNESCO et d'autres organisations internationales compétentes, notamment l'OMC, sur les questions relatives à la propriété intellectuelle et conformément aux orientations données par les États membres, afin de renforcer la coordination pour une efficacité maximale dans l'application de programmes de développement.</p>
<u>Budget du projet</u>	<p>Total des dépenses autres que les dépenses de personnel : 150 000 francs suisses</p> <p>Dépenses de personnel : 189 000 francs suisses</p>
<u>Début du projet</u>	16 janvier 2012
<u>Durée du projet</u>	18 mois
<u>Principaux secteurs de l'OMPI concernés et liens avec les programmes de l'OMPI</u>	Liens avec d'autres programmes : programmes 1, 8, 12, 18, et projet CDIP/5/7 – Propriété intellectuelle et développement socioéconomique
<u>Brève description du projet</u>	<p>La mobilité internationale des travailleurs qualifiés et le phénomène associé de la diffusion internationale des connaissances, de l'innovation nationale et de la fuite des cerveaux ou du gain de compétences sont des défis de développement importants. Leurs liens avec les politiques de propriété intellectuelle et la protection de la propriété intellectuelle sont cependant mal connus. Le présent projet vise à approfondir les connaissances sur ces questions au moyen de deux activités principales. La première consiste à cartographier la mobilité internationale des travailleurs du savoir en utilisant les statistiques relatives à la propriété intellectuelle, c'est-à-dire les brevets. L'objectif principal de cette</p>

	<p>tâche est d'obtenir plusieurs indicateurs de la mobilité internationale des travailleurs du savoir et de mesurer la fuite des cerveaux, et de comparer les valeurs obtenues aux mesures relatives à la mobilité d'autres travailleurs qualifiés. Évaluer la pertinence de l'utilisation de données sur les brevets pour cet exercice fait partie intégrante du projet. La deuxième tâche consiste à organiser un atelier international pour discuter des principales conclusions de l'exercice de cartographie, encourager un débat sur les liens possibles entre l'exode des travailleurs du savoir et la fuite des cerveaux associée, d'une part, et la protection de la propriété intellectuelle, la diffusion internationale des connaissances, l'innovation et le développement, d'autre part, et à élaborer un futur programme de recherche.</p>
--	---

<u>Chef de projet</u>	M. Carsten Fink
<u>Liens avec les résultats escomptés dans le programme et budget pour 2012-2013</u>	<i>Résultat escompté III.6</i> Les principes du Plan d'action pour le développement ont été davantage intégrés dans les programmes et activités de l'Organisation.
<u>État d'avancement du projet</u>	Le projet a pris fin avec succès. À cet égard, l'étude intitulée "La cartographie des inventeurs avec un fond migratoire" a été achevée et soumise à la douzième session du CDIP. En outre, l'atelier d'experts envisagé a eu lieu en avril 2013. Un résumé des travaux de l'atelier, qui offre un programme de recherche sur la propriété intellectuelle, la migration et les flux de connaissances connexes, a également été soumis à la douzième session du CDIP.
<u>Exemples de succès ou d'effets positifs et principaux enseignements</u>	La base de données sur la mobilité des inventeurs, fondée sur les données du PCT a suscité un intérêt considérable dans les milieux universitaires et elle offre la possibilité de mieux comprendre les causes et conséquences de la migration de travailleurs qualifiés.
<u>Risques et atténuation des risques</u>	Aucun
<u>Questions appelant des mesures ou une attention immédiates</u>	Aucun
<u>Mesures à prendre</u>	Le projet a été achevé.
<u>Calendrier d'exécution</u>	Le projet a été achevé.
<u>Taux d'exécution du projet</u>	Le taux d'utilisation du budget à la fin du mois d'août 2013 s'élevait à 83,5%.
<u>Rapports précédents</u>	Le premier rapport sur l'état d'avancement du projet, qui figure dans l'annexe XII du document CDIP/10/2, a été soumis au CDIP à sa dixième session en novembre 2012.

AUTO-ÉVALUATION DU PROJET

Code d'évaluation

****	***	**	AP	NE
Objectifs pleinement atteints	Progrès considérables	Quelques progrès	Aucun progrès	Non évalué/abandonné

<u>Résultats du projet</u> ⁹ (Résultat escompté)	<u>Indicateurs d'exécution</u> (Indicateurs de résultats)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
Rapport sur la cartographie des mouvements migratoires des chercheurs	Rapport de recherche publié sur le site Web de l'OMPI http://www.wipo.int/export/sites/www/econ_stat/en/economics/pdf/wp8.pdf	Étude de cartographie publiée après avoir été soumise au CDIP	****
Atelier d'experts	Atelier organisé avec une évaluation positive par les participants	Atelier tenu en avril 2013	****

<u>Objectif(s) du projet</u>	<u>Indicateur(s) de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet</u> (indicateurs de réussite)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
Objectif 1	Nombre de téléchargements et de citations du rapport de recherche	Prématuré à ce stade	NE
Objectif 2	Activités de recherche s'inscrivant dans le cadre d'un suivi et portant sur la propriété intellectuelle et la fuite des cerveaux, menées par l'OMPI et d'autres institutions Activités de recherche de suivi sur la propriété intellectuelle et la fuite des cerveaux, menées par l'OMPI et d'autres institutions	Prématuré à ce stade	NE

[L'annexe XI suit]

⁹

Conformément au descriptif de projet initial, section 3.2.

RÉSUMÉ DU PROJET	
<u>Code du projet</u>	DA_34_01
<u>Titre</u>	Propriété intellectuelle et économie informelle
<u>Recommandation du Plan d'action pour le développement</u>	<i>Recommandation n° 34</i> : “Afin d'aider les États membres à élaborer des programmes nationaux de vaste portée, demander à l'OMPI de mener une étude sur les obstacles à la protection de la propriété intellectuelle dans l'économie informelle, notamment sur les coûts et les avantages concrets de la protection de la propriété intellectuelle, en particulier en ce qui concerne la création d'emplois”.
<u>Budget du projet</u>	Total des dépenses autres que les dépenses de personnel : 90 000 francs suisses
<u>Début du projet</u>	Janvier 2012
<u>Durée du projet</u>	18 mois
<u>Principaux secteurs de l'OMPI concernés et liens avec les programmes de l'OMPI</u>	Division de l'économie et des statistiques Programmes 1, 2, 3, 4 Projet CDIP/5/7 – Propriété intellectuelle et développement socioéconomique
<u>Brève description du projet</u>	Mieux comprendre la façon dont l'innovation se manifeste dans l'économie informelle et le lien entre propriété intellectuelle et économie informelle pour dégager une orientation utile en termes de politique à la fois pour évaluer dans quelle mesure les instruments actuels de politique générale en matière de propriété intellectuelle influencent l'innovation dans l'économie informelle et pour déterminer quelles sont les mesures de politique générale en rapport avec la propriété intellectuelle qui pourraient contribuer à accroître la production et à créer de l'emploi. Ce projet consiste à publier quatre études qui donneront des orientations théoriques fondées sur des études de cas concrètes témoignant de la façon dont l'innovation se manifeste dans l'économie informelle et du rôle que jouent les droits de propriété intellectuelle dans ce processus. Afin d'orienter l'élaboration des études et de promouvoir un échange fécond d'idées, un atelier a été organisé à mi-parcours.

<p><u>Chef de projet</u></p>	<p>M. Sacha Wunsch-Vincent</p>
<p><u>Liens avec les résultats escomptés dans le programme et budget pour 2012-2013</u></p>	<p><i>Résultat escompté 16.2</i> Utilisation d'une analyse économique de l'OMPI pour l'élaboration d'une politique de propriété intellectuelle</p>
<p><u>État d'avancement du projet</u></p>	<p>Un rapport complet sur la mise en œuvre du projet a été transmis au CDIP, voir le document CDIP/8/3 Rev./STUDY/INF/1, à l'adresse suivante : http://www-dev.wipo.int/edocs/mdocs/mdocs/en/cdip_8/cdip_8_3_rev_study_inf_1.pdf</p> <p>Comme cela a été approuvé par le CDIP en mai 2012, le projet consistera à publier quatre études (une étude théorique et trois études de cas nationales) et à organiser un atelier.</p> <p>1. Comme prévu, l'atelier international sur l'innovation, la propriété intellectuelle et l'économie informelle", organisé par l'OMPI et l'Institut de recherche économique sur l'innovation, s'est tenu à Prétoria (Afrique du Sud) du 19 au 21 novembre 2012. Pour de plus amples détails, voir à l'adresse suivante : http://www.wipo.int/meetings/en/details.jsp?meeting_id=28084</p> <p>2. L'étude théorique qui a été finalisée et présentée à la onzième session (13-17 mai 2013) du CDIP a fait l'objet d'un retour d'information très utile de la part des délégations nationales (CDIP/11/INF 5)</p> <p>3. Le Secrétariat a reçu des projets des trois études de cas nationales en juillet 2013.</p> <p>Sauf pour quelques retards concernant les études de pays, l'exécution du projet n'a rencontré jusqu'ici aucun problème.</p>
<p><u>Exemples de succès ou d'effets positifs et principaux enseignements</u></p>	<p>Succès :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une équipe d'éminents experts contribue à ce projet qui cible en particulier des pays africains. L'atelier a été accueilli par le fameux Institut de recherche économique sur l'innovation (IERI), Prétoria (Afrique du Sud). - Les travaux existants pourraient être présentés à des publics et universitaires jouant un rôle dans l'élaboration des politiques, y compris à la réunion d'examen annuelle de l'ECOSOC. En outre, la diffusion de l'étude théorique a suscité une grande dans les milieux de politique générale, sur les sites Web spécialisés concernés et dans la presse spécialisée. <p>Effets positifs/principaux enseignements : il est trop tôt pour évaluer les effets de ce projet. On peut cependant dire que le projet a déjà réussi à susciter l'attention des milieux de politique et universitaires sur un sujet sous-documenté.</p>

<p><u>Risques et atténuation des risques</u></p>	<p>Aucun risque n'a été recensé ou rencontré pour l'heure.</p>
<p><u>Questions appelant des mesures ou une attention immédiates</u></p>	<p>Aucune</p>
<p><u>Mesures à prendre</u></p>	<p>Dans les mois à venir, les auteurs des études de cas nationales réviseront les études de pays en consultation avec le Secrétariat. Sur la base de l'étude théorique, le but est d'appliquer une approche rationnelle dans les trois études de cas nationales, d'harmoniser davantage le cas échéant et de combler les lacunes actuelles. Un autre but sera de lever les principales conclusions horizontales des trois études de cas nationales à des fins de présentation au CDIP et d'incorporation dans une étude théorique révisée et finalisée.</p>
<p><u>Calendrier d'exécution</u></p>	<p>L'exécution du projet est conforme au calendrier établi. Il est cependant proposé que les résultats ayant trait aux études de cas nationales soient soumis à discussion au CDIP à sa treizième session et non pas à sa douzième, soit plus tard que prévu.</p> <p>Contrairement aux plans initiaux, la finalisation des études de pays dans un format présentable prendra plus de temps que prévu et ce, pour quatre raisons. Premièrement, l'exécution du projet a été retardée en raison notamment des délibérations au CDIP sur l'objet approprié de l'étude. Deuxièmement, les auteurs de ces études se sont appuyés sur la finalisation de l'étude théorique en avril 2013 pour faire leur travail. Troisièmement, les études de pays ont nécessité de nombreux travaux de terrain et voyages dans trois pays africains. Quatrièmement, les auteurs des études de cas et le Secrétariat auront besoin d'un certain temps pour consolider l'étude théorique et les trois études de cas nationales.</p> <p>Il est proposé que les études soient présentées à la treizième session du CDIP.</p>
<p><u>Taux d'exécution du projet</u></p>	<p>Le taux d'utilisation du budget à la fin du mois d'août 2013 s'élevait à 62%.</p>
<p><u>Rapports précédents</u></p>	<p>Le premier rapport sur l'état d'avancement du projet, qui figure dans l'annexe XIII du document CDIP/10/2, a été soumis au CDIP à sa dixième session en novembre 2012.</p>

AUTO-ÉVALUATION DU PROJET

Code d'évaluation

****	***	**	AP	NE
Objectifs pleinement atteints	Progrès considérables	Quelques progrès	Aucun progrès	Non évalué/abandonné

<u>Résultats du projet</u> ¹⁰ (Résultat escompté)	<u>Indicateurs d'exécution</u> (Indicateurs de résultats)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
Remise d'une étude théorique	Remise dans les délais de l'étude théorique et publication sur le site Web de l'OMPI	Finalisée et disponible sur le site Web de l'OMPI. L'étude a été présentée aux forums académiques et de politique concernés et suscité une certaine attention.	***
Remise de trois études de cas	Remise dans les délais des trois études de cas et publication sur le site Web de l'OMPI	Les études de cas ont été remises sous la forme d'avant-projets. Il faudra plus de temps pour les finaliser.	**

<u>Objectif(s) du projet</u>	<u>Indicateur(s) de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet</u> (indicateurs de réussite)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
Mieux comprendre la façon dont l'innovation se manifeste dans l'économie informelle	Publication de l'étude théorique sur le site Web de l'OMPI	Prématuré à ce stade.	NE
Évaluation de l'impact d'une politique de propriété intellectuelle sur l'innovation dans l'économie informelle	Publication de l'étude théorique et des études de cas sur le site Web de l'OMPI	Prématuré à ce stade.	NE

¹⁰ Conformément au descriptif de projet initial, section 3.2.

<u>Objectif(s) du projet</u>	<u>Indicateur(s) de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet</u> (indicateurs de réussite)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
Description des politiques de propriété intellectuelle qui pourraient aider à améliorer l'innovation dans l'économie informelle			

[L'annexe XII suit]

RÉSUMÉ DU PROJET	
<u>Code du projet</u>	DA_1_2_4_10_11_1
<u>Titre</u>	Renforcement et développement du secteur de l'audiovisuel au Burkina Faso et dans certains pays africains
<u>Recommandations du Plan d'action pour le développement</u>	<p><i>Recommandation n° 1</i> L'assistance technique de l'OMPI doit notamment être axée sur le développement et la demande et elle doit être transparente; elle doit tenir compte des priorités et des besoins particuliers des pays en développement, en particulier des PMA, ainsi que des différents niveaux de développement des États membres. Les activités doivent être menées à bien dans les délais. À cet égard, les mécanismes d'établissement et d'exécution et les procédures d'évaluation des programmes d'assistance technique doivent être ciblés par pays.</p> <p><i>Recommandation n° 2</i> Fournir une assistance complémentaire à l'OMPI sous forme de contributions de donateurs et constituer des fonds fiduciaires ou d'autres fonds de contributions volontaires au sein de l'OMPI, destinés plus particulièrement aux PMA, tout en continuant à accorder une priorité élevée au financement des activités en Afrique par des ressources budgétaires et extrabudgétaires pour promouvoir notamment l'exploitation juridique, commerciale, culturelle et économique de la propriété intellectuelle dans ces pays.</p> <p><i>Recommandation n° 4</i> Accorder une attention particulière aux besoins des petites et moyennes entreprises (PME), des institutions chargées de la recherche scientifique et des industries culturelles et aider les États membres, à leur demande, à élaborer des stratégies nationales appropriées dans le domaine de la propriété intellectuelle.</p> <p><i>Recommandation n° 10</i> Aider les États membres à développer et à améliorer les capacités institutionnelles nationales en propriété intellectuelle par le développement des infrastructures et autres moyens en vue de renforcer l'efficacité des institutions nationales de propriété intellectuelle et de concilier protection de la propriété intellectuelle et préservation de l'intérêt général. Cette assistance technique devrait également être étendue aux organisations sous-régionales et régionales œuvrant dans le domaine de la propriété intellectuelle.</p> <p><i>Recommandation n° 11</i> Aider les États membres à renforcer leur capacité nationale de protection des créations, innovations et inventions nationales et soutenir le développement des infrastructures scientifiques et technologiques nationales, le cas échéant, conformément au mandat de l'OMPI.</p>

<u>Budget du projet</u>	Dépenses de personnel : 106 700 francs suisses Dépenses autres que les dépenses de personnel : 436 000 francs suisses
<u>Début du projet</u>	Février 2013
<u>Durée du projet</u>	24 mois
<u>Principaux secteurs de l'OMPI concernés et liens avec les programmes de l'OMPI</u>	Secteur de la culture et des industries de la création
<u>Brève description du projet</u>	Le projet vise à mettre en place un cadre durable pour le secteur de l'audiovisuel dans trois pays pilotes (Burkina Faso, Sénégal et Kenya) sur la base de structures professionnelles, de marchés et d'un environnement réglementaire tout en améliorant l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle à l'appui du développement du secteur audiovisuel. Il vise à améliorer la compréhension et l'utilisation stratégique du système de propriété intellectuelle en tant que moteur de la production, de la commercialisation et de la distribution dans le secteur africain de l'audiovisuel. Le projet comprend deux grands volets. Le premier volet a trait au perfectionnement et à la formation des cadres. Le deuxième volet concerne le cadre réglementaire et vise à renforcer la capacité et l'infrastructure institutionnelles en la matière. Ce projet est un projet pilote axé sur un nombre limité de pays bénéficiaires visant à mettre en place une synergie fructueuse et un échange de données d'expérience entre quelques industries africaines de l'audiovisuel qui connaissent une rapide expansion.
<u>Chef de projet</u>	Mme Carole Croella
<u>Liens avec les résultats escomptés dans le programme et budget pour 2012-2013</u>	Programme 3
<u>État d'avancement du projet</u>	Des coordonnateurs chargés de faciliter la planification et l'exécution du projet avec la direction ont été désignés dans chaque pays bénéficiaire durant le 1 ^{er} trimestre de 2013. Toutefois, au Burkina Faso, le coordonnateur du projet a été nommé en mars 2013 à un poste professionnel différent et le gouvernement a été invité à désigner un nouveau coordonnateur. Ce dernier a été officiellement nommé en août 2013 et les travaux de coordination avec le Burkina Faso ont ensuite repris, y compris la nomination du groupe d'experts professionnels au Burkina Faso.

	<p>L'activité 1 du projet comprend deux parties : un document exploratoire et une étude :</p> <p>i) Le document exploratoire qui consiste en une évaluation du rôle actuellement joué par la propriété intellectuelle dans le financement, la production et la distribution des œuvres audiovisuelles dans les trois pays bénéficiaires a été finalisé. Il fait une évaluation des transactions fondées sur les droits de propriété intellectuelle liées à la procédure cinématographique, évalue les enjeux et propose des solutions pour l'utilisation efficace approfondie de la propriété intellectuelle dans ce domaine. Le document exploratoire est disponible à l'adresse suivante : http://www.wipo.int/edocs/mdocs/mdocs/en/cdip_9/cdip_9_13.pdf</p> <p>ii) L'étude sur la négociation collective des droits et la gestion collective des droits dans le secteur audiovisuel au Burkina Faso, au Kenya et au Sénégal a été commandée et est en cours. Elle devrait être finalisée durant le 4^e trimestre de 2013.</p> <p>La conférence d'ouverture du projet a eu lieu comme prévu dans le cadre d'une manifestation organisée pendant le Festival panafricain du cinéma et de la télévision (FESPACO) en février 2013. Elle a donné l'occasion d'appeler l'attention sur le projet d'un groupe d'éminents experts internationaux et fonctionnaires d'un large éventail de pays africains.</p> <p>En ce qui concerne les activités 2 et 3 du projet qui ont trait aux ateliers de formation et à la formation sur place à la négociation collective des droits, des retards ont été accusés en raison d'une surcharge de travail et de la capacité d'exécution. Ces activités doivent être lancées durant le 4^e trimestre de 2013. La désignation en septembre 2013 d'un employé à temps partiel devrait atténuer cette première difficulté.</p>
<p><u>Exemples de succès ou d'effets positifs et principaux enseignements</u></p>	<p>Il est trop tôt pour évaluer le succès, les effets et les principaux enseignements du projet.</p>
<p><u>Risques et atténuation des risques</u></p>	<p>Durant ces phases initiales du projet, il est trop tôt pour en évaluer les risques. Le succès du projet est tributaire d'une direction et d'une coordination efficaces avec les trois pays bénéficiaires ainsi que du niveau d'engagement des coordonnateurs du projet dans chaque pays. Les outils de formation qui sont également pilotes devront être expérimentés, consolidés et validés sur la base des premiers ateliers de formation qui seront organisés.</p>

<u>Questions appelant des mesures ou une attention immédiates</u>	Les questions qui ont retardé l'exécution du projet sont résolues par la direction.
<u>Mesures à prendre</u>	<p>a) L'étude sur la négociation collective des droits est en cours et finalisée; les États membres pourront y accéder. Ses conclusions serviront de base à la formation sur place à la négociation collective des droits;</p> <p>b) Des ateliers de formation sont en cours d'élaboration et de planification et ils seront organisés au cours des prochains mois;</p> <p>c) Un programme d'enseignement à distance sera élaboré sur la base des contenus des programmes de formation. Le nombre de ces programmes en 2013 dépendra de leur capacité d'exécution;</p> <p>d) Des contacts plus étroits avec des partenaires institutionnels comme l'<i>Organisation Internationale de la Francophonie</i> (OIF) et les organisations audiovisuelles professionnelles qui ont manifesté un intérêt pour l'exécution du projet seront noués afin de définir des domaines de coopération potentiels.</p>
<u>Calendrier d'exécution</u>	<p>L'exécution du projet a commencé comme prévu pour ce qui est de la conférence et de l'étude exploratoire.</p> <p>Toutefois, en raison d'une surcharge de travail interne et des retards en matière de coordination pour identifier les coordonnateurs locaux du projet, la planification et la réalisation des ateliers de formation et de la formation sur place à la négociation collective des droits ont été retardées. Le remplacement du coordonnateur de projet au Burkina Faso a également contribué à créer des retards concernant la planification du projet. Six mois additionnels seront nécessaires pour achever le projet (3^e trimestre de 2015).</p>
<u>Taux d'exécution du projet</u>	Le taux d'utilisation du budget à la fin du mois d'août 2013 s'élevait à 3,9%.
<u>Rapports précédents</u>	Le présent rapport est le premier à être soumis au CDIP.

AUTO-ÉVALUATION DU PROJET

Code d'évaluation

****	***	**	AP	NE
Objectifs pleinement atteints	Progrès considérables	Quelques progrès	Aucun progrès	Non évalué/abandonné

<u>Résultats du projet</u> ¹¹ (Résultat escompté)	<u>Indicateurs d'exécution</u> (Indicateurs de résultats)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
Étude exploratoire	Achèvement et publications dans les délais de l'étude	Étude exploratoire sur le projet de l'OMPI	****
Création d'un groupe d'experts et désignation de coordonnateurs	Désignation de coordonnateurs et création d'un groupe d'experts	Les consultations portant sur la désignation du groupe d'experts sont en cours d'achèvement.	***
Étude sur la négociation collective des droits	Étude commandée	Consultant embauché. Étude pas encore terminée. Publication en suspens	**
Trois ateliers de formation	Doivent se tenir.	NE	NE
Formation sur place à la négociation collective des droits	Doivent se tenir.	NE	NE.
Élaboration d'un programme d'enseignement à distance	À élaborer	NE	NE

¹¹ Conformément au descriptif de projet initial, section 3.2.

<u>Objectif(s) du projet</u>	<u>Indicateur(s) de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet (indicateurs de réussite)</u>	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
Mettre en place un cadre durable pour le secteur de l'audiovisuel dans trois pays pilotes (Burkina Faso, Sénégal et Kenya) tout en améliorant l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle en tant qu'instrument clé d'appui au développement de ce secteur.	Organisation d'ateliers de formation, de formations sur place et de programmes d'enseignement à distance	Prématuré à ce stade.	NE
Améliorer la compréhension et l'utilisation stratégique du système de propriété intellectuelle en tant que moteur de la production, de la commercialisation et de la distribution dans le secteur africain de l'audiovisuel	Idem	Prématuré à ce stade.	NE

[L'annexe XIII suit]

RÉSUMÉ DU PROJET	
<u>Code du projet</u>	DA_19_30_31_02
<u>Titre</u>	Élaboration d'instruments permettant d'accéder à l'information en matière de brevets – Phase II
<u>Recommandations du Plan d'action pour le développement</u>	<p><i>Recommandation n° 19</i> : Engager les discussions sur les moyens à mettre en œuvre, dans le cadre du mandat de l'OMPI, pour faciliter davantage l'accès des pays en développement et des PMA aux savoirs et à la technologie afin de stimuler la créativité et l'innovation et de renforcer les activités déjà entreprises dans ce domaine au sein de l'OMPI.</p> <p><i>Recommandation n° 30</i> : L'OMPI devrait coopérer avec d'autres organisations intergouvernementales pour fournir aux pays en développement, y compris les PMA, sur demande, des conseils sur les moyens d'accéder à l'information technologique en rapport avec la propriété intellectuelle et d'en faire usage, notamment dans les domaines présentant un intérêt particulier pour les demandeurs.</p> <p><i>Recommandation n° 31</i> : Mettre en œuvre des initiatives arrêtées par les États membres qui contribuent au transfert de technologie en faveur des pays en développement, s'agissant par exemple de demander à l'OMPI de faciliter l'accès à l'information en matière de brevets accessible au public.</p>
<u>Budget du projet</u>	Dépenses autres que les dépenses de personnel : 292 000 francs suisses
<u>Début du projet</u>	1 ^{er} décembre 2012
<u>Durée du projet</u>	14 mois
<u>Principaux secteurs de l'OMPI concernés et liens avec les programmes de l'OMPI</u>	<p>Le Secteur de l'infrastructure mondiale en collaboration avec le Département des savoirs traditionnels et des défis mondiaux, la Division de l'innovation, la Division des questions mondiales de propriété intellectuelle et la Division de l'économie et des statistiques.</p> <p>Liens avec les programmes 1, 5, 9, 16 et 18 de l'OMPI.</p>

<p><u>Brève description du projet</u></p>	<p>La phase II du projet relatif aux rapports panoramiques sur les brevets aura pour objectif de terminer les travaux commencés dans le cadre de la phase I, à savoir perfectionner les instruments normalisés élaborés durant la phase I, promouvoir et faciliter la collaboration entre les offices de propriété intellectuelle actifs dans le domaine de l'analyse des brevets et déterminer l'utilité et l'impact des rapports.</p> <p>L'objectif de développement du projet intitulé "Élaboration d'instruments permettant d'accéder à l'information en matière de brevets" consiste à promouvoir l'innovation et la croissance économique dans les pays en développement et les pays les moins avancés en facilitant des discussions sur la politique à mener et des décisions éclairées relatives à l'investissement en recherche-développement et au transfert de technologie moyennant la présentation de rapports panoramiques sur les brevets dans les domaines concernés.</p> <p>Le résultat escompté du projet est l'amélioration de l'accès aux technologies divulguées dans les publications de brevets et de la connaissance des tendances en matière de brevets et des modèles d'innovation dans les domaines techniques sur lesquels porteront les rapports panoramiques sur les brevets ainsi que le renforcement des capacités pour ce qui était des pratiques recommandées et des méthodes de recherche de brevets dans ces domaines.</p> <p>La phase II du projet vise à contribuer à l'obtention de ce résultat et à la réalisation de cet objectif en poursuivant l'élaboration de nouveaux rapports panoramiques sur les brevets dans les domaines recensés dans phase I, à savoir la santé publique, l'alimentation et l'agriculture, l'énergie et le changement climatique et les handicaps; et en consolidant la diffusion et les activités de renforcement des capacités, en particulier en organisant une conférence régionale sur l'analyse des brevets en vue de rédiger des orientations méthodologiques aux fins de l'élaboration de rapports panoramiques sur les brevets et de la diffusion et de l'échange des pratiques recommandées entre les offices de propriété intellectuelle et les institutions actives dans ce domaine.</p>
---	---

<p><u>Chef de projet</u></p>	<p>M. Alejandro Roca Campaña</p>
<p><u>Liens avec les résultats escomptés dans le programme et budget pour 2012-2013</u></p>	<p><i>Résultat escompté II.2</i> : renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition.</p> <p><i>Résultat escompté IV.2</i> : amélioration de l'accès aux informations et au savoir en matière de propriété intellectuelle et leur utilisation par les institutions de propriété intellectuelle et le public au service de l'innovation, et facilité d'accès aux œuvres créatives et aux œuvres créatives tombées dans le domaine public.</p> <p><i>Résultat escompté VII.3</i> : les instruments axés sur la propriété intellectuelle sont utilisés pour le transfert de technologie entre les pays développés et les pays en développement, notamment les PMA, pour répondre aux défis mondiaux. <i>Programme 18</i>; sources d'information spécifiques et concrètes combinant une analyse des politiques avec une meilleure utilisation de l'information en matière de brevets destinée aux responsables de l'élaboration des politiques et des instruments pratiques pour l'innovation.</p>
<p><u>État d'avancement du projet</u></p>	<p>Le projet est en bonne voie. Concernant les nouveaux rapports, deux nouveaux partenaires ont été identifiés, à savoir le Secrétariat de la Convention de Bâle au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Centre Européen de Recherche Nucléaire (CERN). Des orientations méthodologiques ont été rédigées par Tony Trippe, un expert réputé. Elles seront examinées à deux ateliers régionaux qui se tiendront durant la seconde moitié de 2013. Le nouveau rapport sur la gestion électronique des déchets a déjà été présenté aux parties à la Convention de Bâle à leur réunion en juin 2013.</p>
<p><u>Exemples de succès ou d'effets positifs et principaux enseignements</u></p>	<p>Le peaufinement d'une méthodologie d'élaboration des rapports panoramiques sur les brevets aiderait à mieux comprendre la nature de ce service spécialisé à valeur ajoutée et à promouvoir d'une manière plus efficace le concept auprès d'un large éventail d'utilisateurs potentiels par l'intermédiaire des offices de propriété intellectuelle, des TISC, des universités, des prestataires de services d'appui aux entreprises et d'autres institutions. Cela contribuerait à fournir des informations sur mesure à des groupes cibles spécifiques en tenant compte de leurs principaux besoins et priorités.</p>
<p><u>Risques et atténuation des risques</u></p>	<p>Risque : manque d'intérêt exprimé pour certains projets par les États membres ou les institutions des pays en développement en ce qui concerne de futurs rapports panoramiques.</p>

	<p>Atténuation : une assistance devrait être proposée aux États membres afin de recenser les besoins et les sujets pertinents qui doivent être abordés dans les rapports panoramiques sur les brevets. Éventuellement, les documents relatifs au développement et aux politiques nationales, tels que des stratégies ou des plans nationaux de propriété intellectuelle ou de développement, seraient consultés. Le réseau créé durant la phase I avec les organisations intergouvernementales et les ONG travaillant dans les domaines concernés serait utilisé afin de recenser les utilisateurs potentiels de rapports panoramiques sur les brevets dans les pays membres.</p> <p>Risque : utilisation insuffisante des rapports.</p> <p>Atténuation : la diffusion des rapports au moyen des publications de l'OMPI, des centres d'appui à la technologie et à l'innovation ou des services de transfert de technologie en tant que document d'information devrait être améliorée, les rapports devraient être inclus dans les cours d'enseignement à distance de l'Académie de l'OMPI et il faudrait participer à des manifestations de sensibilisation et à d'autres manifestations relatives aux thèmes traités par les rapports. L'institution partenaire avec laquelle le rapport a été élaboré devrait suivre la diffusion et l'utilisation des rapports terminés. La qualité et la pertinence des futurs rapports devraient être améliorées en demandant aux autres utilisateurs des rapports publiés de faire part de leur avis, par exemple, après chaque téléchargement, et en évaluant leur avis</p> <p>Risque : pertinence de la portée de chaque rapport.</p> <p>Atténuation : chaque rapport sera élaboré en collaboration avec une institution partenaire et le mandat de chaque rapport sera adapté aux besoins spécifiques du partenaire. La portée de chaque rapport sera également coordonnée avec les unités de l'OMPI actives dans les domaines concernés.</p>
<p><u>Questions appelant des mesures ou une attention immédiates</u></p>	<p>À ce stade, aucune question spécifique.</p>
<p><u>Mesures à prendre</u></p>	<p>Les ateliers régionaux contribueront plus encore à peaufiner et finaliser les orientations qui seront présentées à la session du CDIP en novembre (renvois). Des appels d'offres pour l'élaboration de deux rapports supplémentaires doivent être lancés.</p>
<p><u>Calendrier d'exécution</u></p>	<p>L'élaboration de quatre rapports supplémentaires sera finalisée d'ici à la fin de 2013. Il se pourrait que deux rapports ne soient finalisés qu'en janvier 2014. Les orientations seront publiées pour novembre 2013. Les deux ateliers sous-régionaux sont prévus pour fin août 2013 (Brésil) et début décembre 2013 (Philippines). L'amélioration du site Web est permanente.</p>

<u>Taux d'exécution du projet</u>	Le taux d'utilisation du budget à la fin du mois d'août 2013 s'élevait à 9,1%.
<u>Rapports précédents</u>	Le présent rapport est le premier à être soumis au CDIP.

AUTO-ÉVALUATION DU PROJET

Code d'évaluation

****	***	**	AP	NE
Objectifs pleinement atteints	Progrès considérables	Quelques progrès	Aucun progrès	Non évalué/abandonné

<u>Résultats du projet</u> ¹² (Résultat escompté)	<u>Indicateurs d'exécution</u> (Indicateurs de résultats)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
1. Rapports panoramiques sur les brevets dans des domaines d'intérêt définis	Six nouveaux rapports panoramiques sur les brevets ont été réalisés durant la phase II du projet en collaboration avec au moins deux nouveaux partenaires de coopération	Deux nouveaux rapports panoramiques sur les brevets (gestion électronique des déchets avec le PNUÉ comme nouveau partenaire; actualisation du rapport Ritonavir) achevés Deux nouveaux rapports panoramiques sur les brevets en cours d'établissement (ressources zoogénétiques; techniques d'adaptation au stress abiotique) Deux nouveaux rapports panoramiques sur les brevets en cours de planification (techniques d'accélérateur avec le CERN comme nouveau partenaire; dispositifs médicaux)	**

¹² Conformément au descriptif de projet initial, section 3.2.

<u>Résultats du projet</u> ¹² (Résultat escompté)	<u>Indicateurs d'exécution</u> (Indicateurs de résultats)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
2. Amélioration du site Web consacré aux rapports panoramiques sur les brevets, qui contiennent des informations supplémentaires facilitant la diffusion	20 rapports panoramiques sur les brevets supplémentaires, élaborés par l'OMPI et en externe, ont été publiés sur le site Web durant la phase II.	10 nouveaux rapports ajoutés	**
3. Échange de données d'expérience et de pratiques recommandées entre offices de la propriété intellectuelle et d'autres institutions spécialisées en propriété intellectuelle (TISC, services de transfert de technologie)	Organisation d'une conférence ou d'un atelier régional sur l'analyse de brevets, et participation à d'autres manifestations de formation, par exemple dans un TISC	Deux ateliers sous-régionaux sur l'analyse des brevets sont prévus fin août 2013 en collaboration avec l'INPI à Rio de Janeiro (Brésil) et début décembre 2013 en collaboration avec IPOPHL à Manille (Philippines)	***
4. Projet d'orientations méthodologiques pour l'élaboration de rapports panoramiques sur les brevets	Réalisé dans un délai de 12 mois après le lancement de la phase II du projet	L'avant-projet des orientations est terminé et il sera examiné à l'atelier de Rio.	***

<u>Objectif(s) du projet</u>	<u>Indicateur(s) de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet (indicateurs de réussite)</u>	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
<p>Perfectionner les instruments normalisés élaborés durant la phase I, promouvoir et faciliter la collaboration entre les offices de propriété intellectuelle actifs dans le domaine de l'analyse des brevets et déterminer l'utilité et l'impact des rapports.</p>	<p>Amélioration de l'accès aux technologies divulguées dans les publications de brevets et de la connaissance des tendances en matière de brevets et des modèles d'innovation dans les domaines techniques sur lesquels porteraient les rapports panoramiques sur les brevets ainsi que renforcement des capacités pour ce qui était des pratiques recommandées et des méthodes de recherche de brevets dans ces domaines</p>	<p>Le retour d'information des utilisateurs des rapports panoramiques sur les brevets doit encore être évalué. Toutefois, la diffusion des rapports s'est élargie grâce aux voies créées par le projet (ateliers, conférences régionales et programmes d'enseignement à distance) ainsi que par les publications de l'OMPI, les TISC ou les Offices de transfert de technologie.</p>	<p>**</p>
<p>Promouvoir l'innovation et la croissance économique dans les pays en développement et les pays les moins avancés en facilitant des discussions sur la politique à mener et des décisions éclairées relatives à l'investissement en recherche-développement et au transfert de technologie moyennant la présentation de rapports panoramiques sur les brevets dans les domaines concernés</p>	<p>Idem</p>	<p>Les rapports panoramiques sur les brevets sont adaptés aux besoins spécifiques des utilisateurs et coordonnés avec les unités de l'OMPI qui travaillent dans les domaines thématiques concernés. Le retour d'information des utilisateurs doit encore être évalué.</p>	<p>**</p>

[L'annexe XIV suit]

Recommandation n° 1 : L'assistance technique de l'OMPI doit notamment être axée sur le développement et la demande et elle doit être transparente; elle doit tenir compte des priorités et des besoins particuliers des pays en développement, en particulier des PMA, ainsi que des différents niveaux de développement des États membres et les activités doivent être menées à bien dans les délais. À cet égard, les mécanismes d'établissement et d'exécution et procédures d'évaluation des programmes d'assistance technique doivent être ciblés par pays.

<u>Stratégies de mise en œuvre</u>	<u>Réalisations</u>
<p>Des activités d'assistance technique ont été menées à la demande des États membres; elles ont été conçues, formulées et mises en œuvre en étroite collaboration avec les pays concernés afin de correspondre à leurs besoins spécifiques, à leurs priorités et à leur niveau de développement, en particulier en ce qui concerne les pays les moins avancés (PMA).</p> <p>Des pays ont bénéficié d'une assistance pour formuler des stratégies nationales dans le domaine de la propriété intellectuelle, avec la participation de toutes les parties prenantes. La finalité globale de ces plans et stratégies est de contribuer au développement économique, social, culturel et technologique des pays bénéficiaires grâce à une utilisation performante du système de la propriété intellectuelle.</p> <p>La responsabilité première du processus revient aux pays concernés, l'OMPI assumant pleinement son engagement de fournir toute l'assistance technique et la coopération nécessaires de façon efficace et rationnelle et dans les délais.</p>	<p>Des activités d'assistance technique et des programmes de formation en matière de propriété intellectuelle ont été élaborés et exécutés dans toutes les régions compte tenu des besoins spécifiques et du niveau de développement des pays concernés.</p> <p>Les activités d'assistance technique entreprises pendant la période faisant l'objet du présent rapport sont décrites dans la base de données de l'assistance technique en matière de propriété intellectuelle (IP-TAD) qui est disponible à l'adresse suivante : http://www.wipo.int/tad/en/</p> <p>Des activités de formulation et de mise en œuvre des stratégies de propriété intellectuelle ont débuté dans 32 pays : cinq en Afrique, cinq dans les pays arabes, neuf dans la région Asie et Pacifique et 13 en Amérique latine et dans les Caraïbes. Trois PMA ont introduit des considérations de propriété intellectuelle propres aux PMA dans leurs stratégies ou politiques nationales en la matière.</p> <p>En dehors des activités qui figurent dans la base de données de l'assistance technique en matière de propriété intellectuelle (IP-TAD), prière pour obtenir de plus amples informations sur les réalisations liées à cette recommandation de se référer au rapport sur l'exécution du programme en 2012 (Document A/51/5 Add.), en particulier les programmes 9 et 10.</p>

Recommandation n° 3 : Accroître les ressources humaines et financières en faveur des programmes d'assistance technique de l'OMPI pour promouvoir notamment une culture de la propriété intellectuelle axée sur le développement, en mettant l'accent sur l'initiation à la propriété intellectuelle dans les programmes d'enseignement de différents niveaux et la sensibilisation accrue de l'opinion publique à la propriété intellectuelle.

<u>Stratégies de mise en œuvre</u>	<u>Réalisations</u>
<p><i>Promouvoir une culture de la propriété intellectuelle axée sur le développement et mieux sensibiliser l'opinion publique à la propriété intellectuelle</i></p> <p>La sensibilisation de tous les secteurs de la société au rôle essentiel de la propriété intellectuelle dans le développement des pays et la promotion d'un débat éclairé et équilibré sur les questions de propriété intellectuelle continuent de faire partie intégrante du programme et des activités de l'OMPI. Aux fins de la promotion d'une culture de la propriété intellectuelle axée sur le développement, l'OMPI encourage la participation de toutes les parties prenantes au niveau national dans le cadre de divers programmes et activités. Des programmes spécifiques sont adaptés aux besoins des organismes publics, parties prenantes dans le domaine de la propriété intellectuelle et utilisateurs, et ciblent différents secteurs de la société, notamment les universités et centres de recherche, les PME, les industries culturelles, les magistrats, les fonctionnaires nationaux et la société civile.</p>	<p>Augmentation du nombre des parties prenantes sensibilisées grâce au site Web et à divers documentaires et publications de l'OMPI, ce qui a permis une meilleure compréhension du rôle de la propriété intellectuelle par les décideurs et l'opinion publique en général.</p> <p>Meilleure fourniture du contenu de l'OMPI à un public large et spécialisé par le biais des réseaux sociaux.</p> <p>Approche intégrée visant à promouvoir les manifestations, les produits et les réalisations majeurs de l'OMPI.</p> <p>Nombre accru d'articles de presse et plus grande couverture médiatique des travaux et activités de l'OMPI.</p> <p>La base de données IP Advantage sur les réussites en matière de propriété intellectuelle, un produit lié au Plan d'action pour le développement, a fait l'objet de 1800 pages consultées par semaine.</p> <p>En dehors des activités qui figurent dans la base de données de l'assistance technique en matière de propriété intellectuelle (IP-TAD), prière pour obtenir de plus amples informations sur les réalisations liées à cette recommandation de se référer au rapport sur l'exécution du programme en 2012 (document A/51/5 Add.), en particulier le programme 19.</p>

<u>Stratégies de mise en œuvre</u>	<u>Réalisations</u>
<p><i>Initiation à la propriété intellectuelle dans les programmes d'enseignement de différents niveaux</i></p> <p>L'OMPI a proposé et élaboré, en collaboration avec des établissements d'enseignement des programmes communs sanctionnés par des diplômes. Elle a mis en place des partenariats stratégiques avec des établissements universitaires, notamment dans des pays en développement et des pays en transition. Ces partenariats avec des établissements universitaires ont impliqué la mise au point de matériels d'enseignement et de formation ainsi que l'élaboration de programmes d'études en propriété intellectuelle. De nouveaux cours d'enseignement à distance ont été élaborés et incorporés aux programmes des établissements. L'accent a été mis en particulier sur la prise en considération dans les programmes de l'Académie de l'OMPI des aspects du système de la propriété intellectuelle qui touchent au développement.</p>	<p>Cours de formation offerts en partenariat avec des établissements d'enseignement qui collaborent depuis longtemps avec l'Académie de l'OMPI en faveur des États membres.</p> <p>Nouvel enseignement face à face et à distance créé et offert, les travaux visant à élaborer trois nouveaux cours ayant commencé.</p> <p>Le premier programme de formation et d'enseignement de l'Académie de l'OMPI a été publié fin 2012, présentant de manière claire et transparente le contenu et les partenaires de tous les programmes de formation de l'Académie. Ce programme est disponible à l'adresse suivante : http://www.wipo.int/export/sites/www/freepublications/en/training/467/wipo_pub_467_2012.pdf</p> <p>Les principes du Plan d'action pour le développement continuent d'être mieux intégrés dans les programmes d'enseignement à distance de l'Académie.</p> <p>En dehors des activités qui figurent dans la base de données de l'assistance technique en matière de propriété intellectuelle (IP-TAD), prière pour obtenir de plus amples informations sur les réalisations liées à cette recommandation de se référer au rapport sur l'exécution du programme en 2012 (document A/51/5 Add.), en particulier le programme 11.</p>

Recommandation n° 4 : Accorder une attention particulière aux besoins des PME, des institutions chargées de la recherche scientifique et des industries culturelles et aider les États membres, à leur demande, à élaborer des stratégies nationales appropriées dans le domaine de la propriété intellectuelle.

<u>Stratégies de mise en œuvre</u>	<u>Réalisations</u>
<p><i>Stratégie pour les PME</i></p> <p>Assistance technique afin de renforcer la capacité des PME et des institutions d'appui aux PME dans divers pays et régions, en concentrant l'action sur des activités concrètes et pratiques mettant à contribution le secteur privé, en particulier les PME ayant un fort potentiel pour régénérer et exploiter des actifs de propriété intellectuelle. Des efforts particuliers ont été faits pour aider les pays en développement forgeant des liens plus forts avec les instituts de recherche, l'industrie locale et les PME afin d'élaborer des partenariats entre organismes publics et privés en augmentant autant que possible la valeur des actifs de propriété intellectuelle, et de développer des synergies entre la science, les entreprises, les institutions culturelles et les organismes publics d'appui.</p> <p>En outre, grâce à différentes activités menées, l'OMPI a continué à sensibiliser d'une façon générale à l'importance de la propriété intellectuelle pour la compétitivité commerciale et à renforcer les capacités locales en formant des formateurs grâce à des ateliers, des séminaires et d'autres activités menées en face à face ainsi que grâce à la création et à la diffusion de matériel (contenu et publications accessibles en ligne et sur papier, produits multimédia, etc.) relatif à la propriété intellectuelle au service des entreprises.</p>	<p>L'instrument multimédia IP PANORAMA™ s'est enrichi d'un module intitulé "Propriété intellectuelle et franchisage" et de traductions en polonais, français et espagnol.</p> <p>Utilisation accrue de l'instrument multimédia IP PANORAMA™, en tant qu'outil interactif d'apprentissage électronique par une grande diversité de parties prenantes.</p> <p>Sensibilisation accrue des formateurs en offrant sept programmes de formation de formateurs.</p> <p>En dehors des activités qui figurent dans la base de données de l'assistance technique en matière de propriété intellectuelle (IP-TAD), prière pour obtenir de plus amples informations sur les réalisations liées à cette recommandation de se référer au rapport sur l'exécution du programme en 2012 (document A/51/5 Add.), en particulier le programme 30.</p>

<u>Stratégies de mise en œuvre</u>	<u>Réalisations</u>
<p><i>Stratégie pour les industries de la création</i></p> <p>Des études ont été menées sur la contribution économique des industries du droit d'auteur. Elles avaient pour objectif principal de permettre aux pays de recenser les industries du droit d'auteur et d'effectuer une analyse comparative de la contribution économique de ces industries par rapport à celle d'autres secteurs de l'économie ou d'industries similaires dans d'autres pays. Ces études permettent aussi aux décideurs de définir des lignes d'action adaptées.</p> <p>Des instruments pratiques destinés à certains secteurs de la création ont aussi été élaborés pour répondre aux besoins spécifiques par secteur et utilisés dans le cadre de séminaires dans un certain nombre de pays.</p> <p>Des partenariats avec les gouvernements et les organisations internationales intéressés ont été recherchés et renforcés.</p>	<p>Assistance fournie aux pays pour donner des preuves de la performance de leurs secteurs de création.</p> <p>Nombre accru d'activités de sensibilisation et de renforcement des capacités dans le domaine des industries de la création dans des pays de toutes les régions.</p> <p>Des instruments pour créateurs ont été élaborés et utilisés à grande échelle dans les activités de sensibilisation et de renforcement des capacités. Ces instruments ont été traduits en espagnol et en français et certains en arabe, chinois et russe afin d'en permettre une plus large utilisation.</p> <p>Études de l'OMPI utilisées par trois pays pour élaborer des stratégies relatives aux industries de la création.</p> <p>En dehors des activités qui figurent dans la base de données de l'assistance technique en matière de propriété intellectuelle (IP-TAD), prière pour obtenir de plus amples informations sur les réalisations liées à cette recommandation de se référer au rapport sur l'exécution du programme en 2012 (document A/51/5 Add.), en particulier le programme 3.</p>

<u>Stratégies de mise en œuvre</u>	<u>Réalisations</u>
<p><i>Stratégie pour les universités et les instituts de recherche</i></p> <p>Compte tenu de la demande croissante émanant des États membres, les activités d'appui aux institutions de recherche (y compris les universités) ont été considérablement renforcées. L'aide fournie a été essentiellement axée sur trois types d'activités. Premièrement, les instituts de recherche-développement et les universités ont été encouragés à élaborer des politiques institutionnelles en matière de propriété intellectuelle afin de faciliter la gestion des actifs de propriété intellectuelle conformément à leur mandat. Deuxièmement, l'OMPI a appuyé la création de réseaux regroupant les instituts de recherche-développement autour de pôles de centralisation des données de propriété intellectuelle afin de favoriser la mise en place dans les États membres d'infrastructures performantes en matière d'innovation. Troisièmement, l'OMPI a élaboré, sur demande, des programmes pratiques et sur mesure de formation à la concession de licences de technologie, l'évaluation des brevets, la rédaction des demandes de brevet et la gestion et la commercialisation des technologies, à l'intention des instituts de recherche-développement et des universités.</p>	<p>Meilleure compréhension des questions clés relatives à la gestion de la propriété intellectuelle et de la technologie dans les universités et les instituts de recherche-développement aux fins du développement national.</p> <p>Meilleure compréhension des questions fondamentales pour l'élaboration des politiques en matière de propriété intellectuelle et la gestion du transfert de technologie dans les universités et les instituts de recherche-développement; plus grande connaissance des activités de collaboration entre l'université et l'industrie s'agissant du transfert de technologie.</p> <p>Renforcement des capacités et des compétences des participants à différentes manifestations en matière de gestion des actifs de propriété intellectuelle et des contrats de transfert de technologie pour protéger leurs intérêts commerciaux.</p> <p>En dehors des activités qui figurent dans la base de données de l'assistance technique en matière de propriété intellectuelle (IP-TAD), prière pour obtenir de plus amples informations sur les réalisations liées à cette recommandation de se référer au rapport sur l'exécution du programme en 2012 (document A/51/5 Add.), en particulier les programmes 1, 9, 10 et 11.</p>
<p><i>Stratégie pour appuyer l'élaboration de stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle</i></p> <p>Assistance en ce qui concerne l'intégration de stratégies de propriété intellectuelle dans les programmes de développement économique nationaux. Cela a supposé</p>	<p>Une série d'instruments pratiques pour l'élaboration de plans et stratégies nationaux en matière de propriété intellectuelle ont été créés.</p> <p>Un grand nombre d'États membres ont bénéficié de l'assistance de l'OMPI dans leurs processus de réalisation d'évaluations/audits nationaux de propriété intellectuelle et aux fins de l'élaboration de stratégies nationales</p>

<u>Stratégies de mise en œuvre</u>	<u>Réalisations</u>
<p>l'élaboration d'instruments pratiques mettant en évidence l'importance des choix nationaux dans la définition et la mise en œuvre des stratégies de propriété intellectuelle. Les besoins des PME, des institutions chargées de la recherche scientifique et des industries culturelles sont pris en considération dans le cadre de l'élaboration de stratégies nationales de propriété intellectuelle.</p>	<p>de propriété intellectuelle.</p> <p>En dehors des activités qui figurent dans la base de données de l'assistance technique en matière de propriété intellectuelle (IP-TAD), prière pour obtenir de plus amples informations sur les réalisations liées à cette recommandation de se référer au rapport sur l'exécution du programme en 2012 (document A/51/5 Add.), en particulier les programmes 9 et 10.</p>
<p>Un projet relatif à la propriété intellectuelle et la création de marques de produits aux fins de développement des entreprises dans les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA) (CDIP/5/5) contribue à la mise en œuvre de la recommandation n° 4.</p>	<p>Prière de voir le rapport sur l'état d'avancement du projet qui figure à l'annexe IV du présent document.</p>

Recommandation n° 6 : Le personnel et les consultants chargés de l'assistance technique au sein de l'OMPI devront conserver leur neutralité et rendre compte de leurs activités, en accordant une attention particulière au code de déontologie existant et en évitant les conflits d'intérêts potentiels. L'OMPI établira une liste des consultants chargés de l'assistance technique au sein de l'OMPI et la diffusera largement auprès des États membres.

<u>Stratégies de mise en œuvre</u>	<u>Réalisations</u>
Intégrer les normes de conduite requises des fonctionnaires internationaux du système des Nations Unies dans les contrats de tous les membres du personnel de l'OMPI, y compris les consultants recrutés par l'Organisation	Les normes de conduite requises des fonctionnaires internationaux édictées par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) ont été officiellement incorporées dans le règlement et statut révisé du personnel de l'Organisation à compter du 1 ^{er} janvier 2013.
Prise de conscience et meilleure compréhension de l'importance des principes d'éthique et d'intégrité	Un Bureau de la déontologie de l'OMPI a été créé et un projet de Code de déontologie a été diffusé à la suite d'une période de consultation du Conseil du personnel et de l'ensemble du personnel de l'OMPI. Une formation obligatoire à la déontologie et à l'intégrité a été lancée à l'échelle de l'Organisation pour l'ensemble du personnel.
Développer les capacités d'investigation de l'OMPI sur les manquements commis au sein de l'Organisation	Le Manuel relatif à la procédure en matière d'enquêtes, qui prévoit un ensemble complet de règles régissant les enquêtes, a été publié en août 2010 (http://www.wipo.int/export/sites/www/about-wipo/en/oversight/iaod/investigations/pdf/investigation_procedure_manual.pdf) Un projet de politique de protection des personnes signalant des manquements, qui s'applique à tout le personnel, a été publié.
Établir et mettre à disposition une liste de consultants de l'OMPI chargés de fournir une assistance technique	La liste des consultants a été actualisée et intégrée au projet sur la base de données de l'assistance technique en matière de propriété intellectuelle (IP-TAD). La base de données est disponible à l'adresse suivante : http://www.wipo.int/roc/en/index.jsp

Recommandation n° 7 : Promouvoir des mesures qui aideront les pays à lutter contre les pratiques anticoncurrentielles en rapport avec la propriété intellectuelle, en fournissant aux pays en développement, en particulier les PMA, à leur demande, une assistance technique destinée à faire mieux comprendre l'interface entre les droits de propriété intellectuelle et les politiques en matière de concurrence.

<u>Stratégies de mise en œuvre</u>	<u>Réalisations</u>
<p>Sur demande, l'OMPI fournit une assistance et des conseils législatifs pour prévenir les pratiques anticoncurrentielles dans le domaine de la propriété intellectuelle ou y mettre un terme. Cela vise notamment l'examen de la portée même des droits de propriété intellectuelle exclusifs, y compris les exceptions et limitations à ces droits, ainsi que l'utilisation de mécanismes juridiques tels que les licences obligatoires ou d'autres mesures autorisées en application des normes internationales. Sur demande, des conseils sont aussi fournis sur des questions relatives aux clauses commerciales restrictives et à d'autres dispositions figurant dans les contrats de licence en matière de propriété intellectuelle pouvant avoir un impact négatif sur la concurrence.</p> <p>En outre, en vertu de cette recommandation, un projet thématique relatif à la propriété intellectuelle et à la politique en matière de concurrence (CDIP/4/4 Rev) a été élaboré et mis en œuvre.</p>	<p>Promotion de la coopération, formelle ou informelle, entre les offices nationaux de propriété intellectuelle et les autorités chargées de la concurrence afin de promouvoir un échange régulier d'informations.</p> <p>Meilleure compréhension de l'interface entre la propriété intellectuelle et la concurrence dans un nombre de domaines complexes tels que les refus d'accorder des licences, les communautés de brevets, la concession de licences et l'acquisition et l'application de brevets dans l'industrie des téléphones cellulaires multifonctions.</p> <p>Le projet relatif à la propriété intellectuelle et à la politique en matière de concurrence (CDIP/4/4 Rev) a été mis en œuvre avec succès. Un rapport d'évaluation du projet a été présenté à la neuvième session du CDIP (CDIP/9/8). L'intégration des recommandations faites par l'évaluateur est en cours.</p> <p>En dehors des activités qui figurent dans la base de données de l'assistance technique en matière de propriété intellectuelle (IP-TAD), prière pour obtenir de plus amples informations sur les réalisations liées à cette recommandation de se référer au rapport sur l'exécution du programme en 2012 (document A/51/5 Add.), en particulier le programme 18.</p>

Recommandation n° 11 : Aider les États membres à renforcer leur capacité nationale de protection des créations, innovations et inventions nationales et soutenir le développement des infrastructures scientifiques et technologiques nationales, le cas échéant, conformément au mandat de l'OMPI.

<u>Stratégies de mise en œuvre</u>	<u>Réalisations</u>
<p>Cours de formation à la rédaction des demandes de brevet à l'intention des scientifiques, des chercheurs, des directeurs techniques, des inventeurs et des mandataires en vue d'améliorer la qualité des demandes de brevet dans les pays en développement et dans les PMA.</p> <p>Mise au point d'instruments concrets visant à aider les États membres et leurs instituts de recherche-développement à définir et à mettre en œuvre des systèmes efficaces de transfert de technologie.</p> <p>Améliorer l'utilisation de l'information en matière de brevets et l'accès à celle-ci.</p>	<p>Renforcement des compétences en matière de rédaction de demandes de brevet dans les pays en développement et les PMA.</p> <p>Établissement d'un mécanisme de retour d'information pour déterminer l'utilité du programme de rédaction des demandes de brevet dans l'amélioration de la qualité des demandes de brevet dans les pays en développement et les PMA.</p> <p>Développement des compétences en matière de conception et de rédaction des revendications.</p> <p>Meilleure compréhension du processus de transfert de technologie et des conditions préalables indispensables, ainsi que du rôle de la concession de licences de technologie dans le progrès technique et le transfert de technologie.</p> <p>Meilleure compréhension du potentiel commercial et des risques d'un contrat de licence en ce qui concerne la protection des intérêts commerciaux.</p> <p>Participation à des négociations de licence, avec de précieuses contributions au texte des contrats.</p> <p>Mise en place d'une nouvelle culture et promotion du changement de mentalité parmi les scientifiques en ce qui concerne la protection de la propriété intellectuelle et la commercialisation des résultats de la recherche pour la constitution d'actifs nationaux de propriété intellectuelle.</p> <p>Accès amélioré à la propriété intellectuelle et aux savoirs via la base de données WIPO Re:Search, disponible à l'adresse suivante : http://www.wipo.int/research/fr/</p>

<u>Stratégies de mise en œuvre</u>	<u>Réalisations</u>
	<p>Services aux institutions de propriété intellectuelle et aux petites et moyennes entreprises (PME) fournis par les Services d'information en matière de brevets de l'OMPI (WPIS) pour les pays en développement.</p> <p>En dehors des activités qui figurent dans la base de données de l'assistance technique en matière de propriété intellectuelle (IP-TAD), prière pour obtenir de plus amples informations sur les réalisations liées à cette recommandation de se référer au : a) rapport sur l'exécution du programme en 2012 (Document A/51/5 Add.), en particulier les programmes 1 et 14; et b) au rapport sur l'état d'avancement du projet relatif à l'accès et l'appui aux bases de données spécialisées qui figure à l'annexe I du présent document.</p>
<p>Sensibilisation aux aspects pratiques et théoriques de la gestion collective de différentes catégories d'œuvres protégées par le droit d'auteur et en ce qui concerne les artistes interprètes ou exécutants.</p>	<p>Sensibilisation accrue et renforcement des capacités des États membres pour ce qui est des questions émergentes relatives à la gestion collective du droit d'auteur.</p> <p>En dehors des activités qui figurent dans la base de données de l'assistance technique en matière de propriété intellectuelle (IP-TAD), prière pour obtenir de plus amples informations sur les réalisations liées à cette recommandation de se référer au rapport sur l'exécution du programme en 2012 (Document A/51/5 Add.), en particulier le programme 3.</p>

Recommandation n° 12 : Intégrer davantage la dimension du développement dans les activités et les débats de l'OMPI portant sur les questions de fond et l'assistance technique, conformément au mandat de l'Organisation.

<u>Stratégies de mise en œuvre</u>	<u>Réalisations</u>
<p>Afin d'intégrer davantage la dimension du développement dans tous les domaines d'activités de l'OMPI, et en particulier dans les activités portant sur les questions de fond et l'assistance technique, le programme et budget tient compte des recommandations adoptées dans le cadre du Plan d'action de l'OMPI pour le développement dans chacun des programmes pertinents.</p> <p>En particulier, des références à des recommandations précises du Plan d'action pour le développement ont été incluses dans le libellé des différents programmes et une nouvelle section consacrée aux "liens avec le Plan d'action pour le développement" a été créée pour chacun des programmes. Cette mesure a permis d'intégrer le Plan d'action pour le développement dans le processus de programmation ordinaire de l'OMPI et d'assurer sa mise en œuvre efficace (on est prié de se reporter au programme et budget révisé pour l'exercice biennal 2010-2011 pour voir en détail comment le Plan d'action pour le développement a été intégré aux activités de l'OMPI).</p>	<p>Les questions du développement, y compris les projets et recommandations du Plan d'action pour le développement, ont été intégrées dans le programme et budget pour l'exercice biennal 2012-2013 d'un bout à l'autre des neuf objectifs stratégiques. En témoigne la part du développement dans les résultats escomptés puisque 40 des 60 résultats escomptés en matière d'organisation pour l'exercice biennal ont une part consacrée au développement. Cette intégration se poursuit dans le programme et budget proposé pour l'exercice 2014-2015.</p> <p>En ce qui concerne les projets du Plan d'action pour le développement, leur intégration dans le cadre de planification biennal de l'Organisation pour l'exercice 2012-2013 et 2014-2015 a été réalisée conformément à l'Examen de la procédure budgétaire appliquée aux projets proposés par le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) pour la mise en œuvre des recommandations relatives au plan d'action pour le développement (document A/48/5 Rev.), approuvé par les Assemblées de l'OMPI en 2010.</p> <p>Pour de plus amples informations sur les réalisations liées à cette recommandation, prière de se référer :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) aux rapports sur l'exécution du programme en 2010-2011 (Document A/50/4) et 2012 (Document A/51/5 Add.); et b) au rapport d'évaluation relatif à l'amélioration du cadre de gestion axé sur les résultats (GAR) de l'OMPI aux fins de suivi et d'évaluation des activités de développement (CDIP/12/4).

Recommandation n° 13 : L'assistance législative de l'OMPI doit notamment être axée sur le développement et déterminée par la demande, compte tenu des priorités et des besoins particuliers des pays en développement, notamment des PMA, ainsi que des différents niveaux de développement des États membres; les activités doivent être menées à bien dans les délais.

Recommandation n° 14 : Dans le cadre de l'accord entre l'OMPI et l'OMC, l'OMPI dispensera des conseils aux pays en développement et aux PMA, sur l'exercice et le respect des droits et obligations, et sur la compréhension et l'utilisation des flexibilités prévues dans l'Accord sur les ADPIC.

Recommandation n° 17 : Dans ses activités, notamment en matière d'établissement de normes, l'OMPI devrait tenir compte des éléments de flexibilité prévus par les arrangements internationaux dans le domaine de la propriété intellectuelle, en particulier ceux qui présentent un intérêt pour les pays en développement et les PMA.

<u>Stratégies de mise en œuvre</u>	<u>Réalisations</u>
<p>L'assistance technique de l'OMPI dans le domaine des éléments de flexibilité est axée sur l'assistance législative, la sensibilisation et le renforcement des capacités. Elle revêt différentes formes, notamment les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - consultations de haut niveau; - étude et examen de projets de loi et de règlement et conseils dans ce domaine; - organisation de réunions et participation à ces réunions; - missions techniques d'experts et voyages d'étude; - visites techniques de fonctionnaires de l'État en poste dans les capitales; et - formation et renforcement des capacités de décideurs locaux. <p>L'assistance législative dans le domaine des éléments de flexibilité est déterminée par la demande et fournie dès que possible sur une base bilatérale de nature confidentielle compte tenu des ressources disponibles. Cette assistance permet aux décideurs et aux experts juridiques des pays en développement et des pays les moins avancés de prendre des</p>	<p>Sensibilisation accrue des États membres et renforcement des capacités qu'ils ont d'utiliser les éléments de flexibilité dans le système de propriété intellectuelle.</p> <p>Les États membres en quête d'avis sur la législation existante ou sur les projets de loi reçoivent des informations sur l'éventail tout entier d'options législatives et de politique pour mettre en œuvre les éléments de flexibilité fournis par le système de propriété intellectuelle en fonction des priorités et des capacités nationales.</p> <p>Les différentes activités de l'OMPI dont l'objet est d'aider les États membres à formuler des stratégies nationales d'innovation et de propriété intellectuelle sont coordonnées d'un bout à l'autre de l'Organisation, comportant des éléments conçus pour s'assurer que les pays puissent prendre en compte les éléments de flexibilité dans la formulation de stratégies nationales de propriété intellectuelle destinées à promouvoir le développement.</p> <p>Site Web actualisé qui fournit des ressources sur les travaux relatifs aux éléments de flexibilité en cours à l'OMPI et ressources connexes d'autres organisations internationales intergouvernementales.</p>

<u>Stratégies de mise en œuvre</u>	<u>Réalisations</u>
<p>décisions éclairées sur la mise en œuvre, dans leurs législations nationales, des options juridiques et des éléments de flexibilité prévus dans le cadre juridique international, en particulier l'Accord sur les ADPIC au niveau de la mise en œuvre dans les législations nationales.</p> <p>Dans le cadre de l'Accord OMPI-OMC, l'OMC propose, en toute confidentialité et neutralité, une coopération technique et des conseils juridiques et législatifs aux pays en développement et aux PMA pour la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC, compte tenu des options législatives possibles. À cet égard, des réunions et des consultations conjointes ont été organisées avec l'OMC afin de renforcer la coopération mutuelle.</p> <p>Une assistance est également fournie sur demande aux pays en ce qui concerne l'adhésion à des traités internationaux ou la mise en œuvre de ces traités, notamment des accords régionaux, compte tenu de leurs priorités et de leurs objectifs en matière de développement. Les dispositions particulières applicables aux PMA et leurs besoins spécifiques sont pleinement pris en considération.</p> <p>Une assistance législative concernant la sensibilisation et la mise en œuvre des éléments de flexibilité dans le système de propriété intellectuelle est fournie à la demande des pays et tient compte des priorités et des besoins de chaque pays en particulier.</p> <p>Dans ses activités d'établissement de normes, des mesures ont été prises pour veiller à ce que les activités du SCP, du SCT, du SCCR et de l'IGC tiennent compte des éléments de flexibilité prévus par les arrangements internationaux dans</p>	<p>Le document sur les éléments de flexibilité relatifs aux brevets dans le cadre juridique multilatéral et leur mise en œuvre législative aux niveaux national et régional (Partie II), a été examiné à la septième session du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP). Les observations faites par les délégations font l'objet d'un document distinct (CDIP/7/3 Add).</p> <p>Durant la neuvième session du CDIP, les délégués ont examiné plusieurs thèmes à analyser dans un futur document sur les éléments de flexibilité relatifs aux brevets. À cet égard, les États membres ont été invités à soumettre leurs observations sur quatre nouveaux thèmes (C.N. 3345 du 18 juillet 2012). Le Secrétariat a réalisé une synthèse de ces observations, qu'elle a complétée d'informations pour élaborer un document qui servira de base aux discussions sur les travaux futurs à la dixième session.</p> <p>Durant la onzième session du CDIP, le comité a poursuivi l'examen des travaux futurs sur les éléments de flexibilité relatifs aux brevets dans le cadre juridique multilatéral (CDIP/10/11 et CDIP/10/11 Add.). Le comité a demandé au Secrétariat d'entreprendre des travaux sur les éléments de flexibilité suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) la portée de l'exclusion des végétaux de la brevetabilité (article 27 de l'Accord sur les ADPIC); et ii) les éléments de flexibilité en rapport avec la brevetabilité, ou l'exclusion de la brevetabilité, des inventions relatives à des logiciels (article 27 de l'Accord sur les ADPIC). <p>L'OMPI, de concert avec le Département du commerce et de l'industrie de l'Afrique du Sud (DTI), a organisé le séminaire régional intitulé "Mise en œuvre efficace et utilisation de plusieurs éléments de flexibilité relatifs aux brevets", qui s'est tenu à Durban et auquel ont assisté</p>

<u>Stratégies de mise en œuvre</u>	<u>Réalisations</u>
<p>le domaine de la propriété intellectuelle.</p> <p>Les avis législatifs de l'OMPI tiennent compte de normes qui peuvent être appliquées avec souplesse, compte tenu des besoins économiques et sociaux de chaque pays.</p>	<p>34 participants de 17 pays de l'Afrique subsaharienne. En outre, 20 fonctionnaires sud-africains et cinq représentants du secteur pharmaceutiques y ont également assisté (entreprises et chambres fondées sur la recherche et génériques).</p> <p>Le séminaire a renforcé la capacité qu'ont les décideurs au niveau national de comprendre les aspects pratiques de la mise en œuvre des éléments de flexibilité dans les lois nationales sur la propriété intellectuelle. L'utilisation et l'analyse d'exemples concrets et d'études de cas ont contribué à sensibiliser davantage à l'éventail de moyens souples d'appliquer l'Accord sur les ADPIC afin d'atteindre différents buts de politique d'intérêt public.</p> <p>En dehors des activités qui figurent dans la base de données de l'assistance technique en matière de propriété intellectuelle (IP-TAD), prière pour obtenir de plus amples informations sur les activités relatives aux éléments de flexibilité dans les activités d'assistance technique et d'établissement de normes de l'OMPI de se référer au site Web de l'OMPI sur les éléments de flexibilité dans le système de propriété intellectuelle (http://www.wipo.int/ip-development/en/agenda/flexibilities/), et au document CDIP/9/11, ainsi qu'au rapport sur l'exécution du programme en 2012 (document A/51/5 Add.), en particulier les programmes 1, 2, 3, 4, 8, 9 et 10.</p>

Recommandation n° 15 : Les activités d'établissement de normes doivent :

- a) être exhaustives et réalisées à l'initiative des membres;
- b) prendre en considération les différents niveaux de développement;
- c) établir un équilibre entre les coûts et les avantages; et
- d) constituer un processus participatif, qui prenne en considération les intérêts et priorités de l'ensemble des États membres de l'OMPI ainsi que les points de vue d'autres parties prenantes, notamment des organisations intergouvernementales et non gouvernementales accréditées; et être conformes au principe de neutralité du Secrétariat de l'OMPI

Recommandation n° 21 : L'OMPI mènera des consultations informelles, ouvertes et équilibrées, selon que de besoin, avant d'entreprendre toute nouvelle activité d'établissement de normes, dans le cadre d'un processus placé sous le contrôle des membres, en favorisant la participation d'experts des États membres, et notamment des pays en développement et des PMA.

Recommandation n° 44 : Compte tenu de la nature de l'OMPI, qui est une organisation contrôlée par ses membres en tant qu'institution spécialisée de l'Organisation des Nations Unies, les réunions ou les consultations formelles et informelles relatives aux activités d'établissement de normes dans l'Organisation, organisées par le Bureau international, à la demande des États membres, devraient se tenir principalement à Genève, d'une manière ouverte et transparente pour tous les membres. Lorsque de telles réunions se tiendront hors de Genève, les États membres seront informés par les voies officielles, suffisamment tôt, et consultés sur le projet d'ordre du jour et de programme.

<u>Stratégies de mise en œuvre</u>	<u>Réalisations</u>
<p>Ces recommandations ont été mises en œuvre dans le cadre du Comité permanent du droit des brevets (SCP), du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR), du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC) et du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT).</p>	<p>À sa dix-huitième session tenue en mai 2012, le SCP a continué d'examiner les questions suivantes : i) les exceptions et limitations relatives aux droits; ii) la qualité des brevets, y compris les systèmes d'opposition; iii) les brevets et la santé; iv) le privilège du secret professionnel; et v) le transfert de technologie.</p> <p>Le SCP a examiné les questions susmentionnées sur la base de plusieurs études établies par le Secrétariat ou commandées à des experts universitaires ainsi que sur celle de propositions soumises par</p>

<u>Stratégies de mise en œuvre</u>	<u>Réalisations</u>
<p>Pour ses activités d'établissement de normes, l'OMPI finance des personnes désignées par des pays en développement.</p> <p>Ces activités sont réalisées à l'initiative des membres dans le cadre d'un processus équilibré, adaptable et non exclusif.</p>	<p>quelques États membres.</p> <p>Le Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (ci-après dénommé "SCCR" ou "comité") s'est réuni cinq fois depuis la quarante-neuvième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI d'octobre 2012, pour : une réunion intersessions sur les limitations et exceptions en faveur des déficients visuels ou des personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés, tenue du 17 au 19 octobre 2012; sa vingt-cinquième session tenue du 19 au 23 novembre 2012; une session spéciale tenue du 18 au 22 février 2013; une réunion intersessions sur la protection des organismes de radiodiffusion tenue du 10 au 12 avril 2013; et une session informelle et spéciale tenue du 18 au 20 avril 2013. Sa vingt-sixième session était initialement prévue du 29 juillet au 2 août 2013, mais elle a été reportée du 16 au 20 décembre 2013. Un rapport sur les travaux du Comité a été présenté à l'Assemblée générale de l'OMPI. (Voir le document (WO/GA/43/13).</p> <p>La Conférence diplomatique pour la conclusion d'un traité visant à faciliter l'accès des déficients visuels et des personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées s'est tenue à Marrakech (Maroc), du 18 au 28 juin 2013. Elle a adopté par consensus le Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées (Traité de Marrakech). Prière de se référer au document WO/GA/43/9 qui contient le rapport sur les résultats de la Conférence diplomatique.</p> <p>À sa quarantième session (20^e session ordinaire), tenue en septembre 2011, l'Assemblée générale de l'OMPI a approuvé le mandat du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle</p>

<u>Stratégies de mise en œuvre</u>	<u>Réalisations</u>
	<p>relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC) pour l'exercice biennal 2012-2013. Conformément à son mandat, l'IGC s'est réuni trois fois en 2013. Prière de se référer au document (WO/GA/43) intitulé 'Questions concernant le comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC)'.</p> <p>Le Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT) a réalisé des progrès majeurs dans ses travaux visant à parvenir à un accord international sur le droit des modèles industriels. Les assemblées générales de l'OMPI ont incité le SCT à accélérer ses travaux afin de permettre aux Assemblées en 2013 d'organiser une conférence diplomatique. Un document sur les questions concernant la convocation d'une conférence diplomatique pour l'adoption d'un traité sur le droit des dessins et modèles a été présenté à l'Assemblée générale de l'OMPI. (Voir le document WO/GA/43/12).</p> <p>Pour de plus amples informations sur les réalisations liées à ces recommandations, prière de se référer :</p> <ul style="list-style-type: none">a) au rapport sur l'exécution du programme en 2012 (Document A/51/5 Add.), en particulier les programmes 1, 2, 3 et 4; etb) aux documents ci-après présentés à la cinquantième série de réunions (WO/GA/43/16) : Rapports sur d'autres Comités de l'OMPI.

Recommandation n° 16 : Prendre en considération la préservation du domaine public dans l'élaboration des normes à l'OMPI et approfondir l'analyse des conséquences et des avantages d'un domaine public riche et accessible.

<u>Stratégies de mise en œuvre</u>	<u>Réalisations</u>
<p>Cette recommandation faisait partie d'un projet thématique sur la propriété intellectuelle et le domaine public (CDIP/4/3) et fait à présent partie d'un projet relatif aux brevets et au domaine public (CDIP/7/5 Rev.).</p> <p>Cette recommandation a également été mise en œuvre dans le domaine des savoirs traditionnels, où des mesures pratiques et juridiques ont été combinées afin de garantir que les savoirs traditionnels qui sont clairement dans le domaine public ne font pas l'objet de brevets délivrés par erreur.</p>	<p>Le projet sur la propriété intellectuelle et le domaine public (CDIP/4/3 Rev.) a été mis en œuvre avec succès. Un rapport d'évaluation du projet a été présenté à la neuvième session du CDIP (CDIP/9/7). Le projet a été intégré dans les programmes réguliers pertinents.</p> <p>S'agissant du projet sur les brevets et le domaine public, prière de voir le rapport sur son état d'avancement qui se trouve à l'annexe VIII du présent rapport.</p> <p>Poursuite de l'examen, au sein de l'IGC, sur le lien entre la préservation du "domaine public" et la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles.</p> <p>Les principes directeurs, documents d'information et autres instruments similaires contribuent aux mesures concrètes prises pour mieux recenser les savoirs traditionnels divulgués et prévenir la délivrance de brevets indus.</p> <p>En dehors des activités qui figurent dans la base de données de l'assistance technique en matière de propriété intellectuelle (IP-TAD), prière pour obtenir de plus amples informations sur les réalisations liées à ces recommandations de se référer au rapport sur l'exécution du programme en 2012 (document A/51/5 Add.), en particulier les programmes 1, 2, 3 et 4.</p>

Recommandation n° 18 : Inviter instamment le comité intergouvernemental à accélérer le processus concernant la protection des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et du folklore, sans préjudice du résultat, y compris l'élaboration éventuelle d'un ou plusieurs instruments internationaux.

<u>Stratégies de mise en œuvre</u>	<u>Réalisations</u>
<p>L'action du comité intergouvernemental est axée sur la nécessité de répondre aux besoins des États membres et sur les décisions qui en découlent, dans le cadre du mandat établi par l'Assemblée générale. À la demande des États membres, le Secrétariat a mis à disposition d'importants moyens matériels et humains en vue de contribuer à l'élaboration des documents et à la prise en considération des points de vue exprimés dans le cadre du comité intergouvernemental..</p>	<p>L'Assemblée générale de l'OMPI en 2011 a prolongé le mandat de l'IGC pour la durée de l'exercice biennal 2012-2013.</p> <p>L'IGC s'est réuni trois fois en 2013. Pour de plus amples informations sur les réalisations liées à ces recommandations, prière de se référer :</p> <ul style="list-style-type: none">a) au rapport sur l'exécution du programme pour 2012 (document A/51/5 Add.), en particulier le programme 4; etb) au document (WO/GA/43/14.) intitulé 'Questions concernant le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC)'.

Recommandation n° 19 : Engager les discussions sur les moyens à mettre en œuvre, dans le cadre du mandat de l'OMPI, pour faciliter davantage l'accès des pays en développement et des PMA aux savoirs et à la technologie afin de stimuler la créativité et l'innovation et de renforcer les activités déjà entreprises dans ce domaine au sein de l'OMPI.

<u>Stratégies de mise en œuvre</u>	<u>Réalisations</u>
<p>Hormis la mise en œuvre de cette recommandation par les programmes 1, 3, 14, 15 et 18 tels qu'ils sont décrits dans le rapport sur l'exécution du programme pour 2012, la recommandation n° 19 est couverte par les projets ci-après qu'a approuvés le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) :</p> <p>i) Projet relatif à la propriété intellectuelle, aux techniques de l'information et de la communication (TIC), à la fracture numérique et à l'accès au savoir (CDIP/4/5 Rev.);</p> <p>ii) Projet relatif à l'élaboration d'instruments permettant d'accéder à l'information en matière de brevets (CDIP/4/6) en cours d'exécution depuis janvier 2010; et</p> <p>iii) Projet relatif au renforcement des capacités d'utilisation de l'information technique et scientifique axée sur les technologies appropriées pour répondre à certains enjeux de développement (CDIP/5/6 Rev). Ce projet a été approuvé à la cinquième session du CDIP et il a été achevé en mai 2012; et</p> <p>Cette recommandation est également couverte par le :</p> <p>i) Projet relatif à la propriété intellectuelle et au</p>	<p>En dehors des activités qui figurent dans la base de données de l'assistance technique en matière de propriété intellectuelle (IP-TAD), prière pour obtenir de plus amples informations sur les réalisations liées à cette recommandation de se référer au rapport sur l'exécution du programme (Document A/51/5 Add.), en particulier les programmes 1, 3, 9, 14 et 15.</p> <p>En outre, prière de se référer aux rapports d'évaluation des projets relatifs à la propriété intellectuelle, aux techniques de l'information et de la communication (TIC), à la fracture numérique et à l'accès au savoir (CDIP/10/5), à l'élaboration d'instruments permettant d'accéder à l'information en matière de brevets (CDIP/10/6) et au renforcement des capacités d'utilisation de l'information technique et scientifique axée sur les technologies appropriées pour répondre à certains enjeux de développement (CDIP/12/3).</p> <p>En outre, prière de se référer aux rapports sur l'état d'avancement des deux projets restants qui figurent aux annexes VI et I respectivement du présent document.</p>

<u>Stratégies de mise en œuvre</u>	<u>Réalisations</u>
<p>transfert de technologie : élaborer des solutions face aux défis communs (CDIP/6/4 Rev) en cours d'exécution depuis janvier 2011; et</p> <p>ii) Projet relatif à l'élaboration d'instruments permettant d'accéder à l'information en matière de brevets -- Phase II (CDIP/10/13) en cours d'exécution depuis novembre 2012.</p>	

Recommandation n° 35 : Demander à l'OMPI de réaliser, à la demande des États membres, de nouvelles études pour évaluer l'incidence économique, sociale et culturelle de l'utilisation des systèmes de propriété intellectuelle dans ces États.

Recommandation n° 37 : À la demande des États membres et selon leurs instructions, l'OMPI peut réaliser des études sur la protection de la propriété intellectuelle afin de déterminer les liens et les incidences possibles entre propriété intellectuelle et développement.

<u>Stratégies de mise en œuvre</u>	<u>Réalisations</u>
Renforcement des capacités des économistes, en particulier dans les pays en développement et les pays en transition, en matière de recherche économique empirique sur la propriété intellectuelle.	Lancement d'un rapport analytique axé sur l'économie intitulé "Rapport de 2011 sur la propriété intellectuelle dans le monde : le nouveau visage de l'innovation. Publication en 2013 d'un nouveau rapport sur la propriété intellectuelle dans le monde. Publication de 11 documents de travail économiques sur différents aspects de la propriété intellectuelle et la performance économique.
Élaboration de documents de référence offrant une synthèse de la recherche économique empirique sur les droits de propriété intellectuelle, tout en recensant les lacunes en matière de recherche et en définissant de nouveaux domaines de recherche possibles dans l'avenir.	Portail sur les aspects économiques de la propriété intellectuelle en cours d'élaboration afin de fournir des données de référence liées aux études et recherches économiques pour mieux comprendre l'impact des systèmes de propriété intellectuelle sur le développement.
Ces recommandations sont directement couvertes par le projet intitulé "Projet relatif à la propriété intellectuelle et au développement socioéconomique" (Projet DA_35_37_01 figurant dans le document CDIP/5/7 Rev).	Projet en cours d'exécution depuis juillet 2010. Voir le rapport sur l'état d'avancement de ce projet qui figure à l'annexe VII du présent document. En dehors des activités qui figurent dans la base de données de l'assistance technique en matière de propriété intellectuelle (IP-TAD), prière pour obtenir de plus amples informations sur les réalisations liées à ces recommandations de se référer au rapport sur l'exécution du programme en 2012 (Document A/51/5 Add.), en particulier le programme 16.

Recommandation n° 42 : Renforcer les mesures visant à assurer une large participation de la société civile dans son ensemble aux activités de l'OMPI, conformément à ses critères concernant l'admission et l'accréditation des ONG, tout en gardant cette question à l'ordre du jour.

<u>Stratégies de mise en œuvre</u>	<u>Réalisations</u>
<p>Les procédures et conditions actuellement applicables à l'OMPI concernant l'octroi du statut d'observateur aux ONG et aux organisations intergouvernementales sont conformes à cette recommandation. L'examen de la procédure d'octroi du statut d'observateur à une organisation en ayant présenté la demande est un moyen de garantir le sérieux et la crédibilité de cette organisation, ainsi que l'intérêt de ses activités dans le domaine de la propriété intellectuelle, et il convient de poursuivre sur cette voie. En outre, s'agissant des demandes présentées par les ONG, la pratique consistant à tenir des consultations avec l'État concerné revêt une importance fondamentale et doit être maintenue afin d'assurer la participation d'organisations menant des activités en rapport avec les domaines d'action de l'OMPI et les recommandations formulées dans le Plan d'action pour le développement.</p>	<p>Mise en œuvre de la recommandation au regard de la participation aux assemblées des États membres de l'OMPI et aux travaux des organes subsidiaires, ainsi qu'à diverses réunions organisées par l'OMPI, telles que les sessions du SCP, du SCCR, du SCT, de l'IGC et du CDIP.</p> <p>Renforcement des mesures destinées à assurer une large participation de la société civile aux activités de l'OMPI et à nouer un dialogue constructif pour répondre aux intérêts et aux préoccupations des ONG.</p> <p>Le Directeur général a accueilli une première réunion ouverte annuelle avec toutes les ONG accréditées en avril 2012.</p> <p>En 2012, six organisations non gouvernementales internationales et six ONG nationales ont obtenu le statut d'observateur permanent à l'OMPI, portant le total à 69 organisations intergouvernementales, 238 ONG internationales et 69 ONG nationales</p>

[Fin de l'annexe XIV et du document]